



## Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 10 mars 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, DELPORTE Fabrice, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard, URBANIAK Evelyne.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. MARGONELLI Catherine (pouvoir à CARON Marie-José), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), TABET Lucy (pouvoir à FERENZ Sébastien), VEREZ Richard (pouvoir à MICHON Jacques).

**Monsieur le Président** :

Bonsoir à toutes et tous. Il est 18 h 30, on va pouvoir démarrer. À quelques jours d'allègement sanitaire, je vous propose qu'on essaie de garder le masque au maximum, sauf ceux qui parlent. Je pense qu'il n'y a pas de soucis de pouvoir le retirer pour qu'on ait une qualité audio la meilleure possible.

Avant de démarrer cette séance, je voudrais simplement dire que du coup, il y a donc... Les pouvoirs de madame Margonelli, qui va nous rejoindre en cours de séance, qui a donné son pouvoir à madame Caron, monsieur Fabrice Delporte qui a donné son pouvoir à monsieur Himeur, qui ne sera pas là. Madame Tabet qui devra arriver en cours de séance également, à monsieur Ferenz. Nous avons monsieur Verez qui a donné son pouvoir à monsieur Michon et madame Parnetzki qui devrait arriver, qui en attendant, n'a pas donné le pouvoir. Je pense que du coup, on est assez nombreux, le quorum est largement atteint.

### **Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Président** :

Je vous propose également de désigner le secrétaire de séance. Je vous propose que ce soit madame Évelyne Urbaniak.

Je vous précise, pour l'enregistrement, que madame Parnetzki vient de faire son arrivée.

Donc, madame Urbaniak peut être secrétaire de séance si vous n'y voyez pas d'objection. Pas de problème ? Donc, elle le sera.

Je vous propose également, avant de démarrer, de pouvoir ajouter deux points à l'ordre du jour qui était sur table, et je donnerai un certain nombre de commentaires tout à l'heure en les expliquant.

Est-ce qu'il y a des objections par rapport à ça ? C'est bon ?

Donc, on les ajoute à l'ordre du jour, je vous remercie.

On a également, peut-être, quelques informations sur l'aspect technique. On a des écrans comme ça pour que tout le monde puisse voir d'un côté ou de l'autre, mais on n'a pas les moyens de Douaisis Agglo au niveau de la technique. Donc, ils ne sont pas forcément reliés. J'espère que tout le monde dans le public et dans le conseil municipal pourra voir les choses. De toute façon, pour les conseillers municipaux, vous avez eu les documents. Je crois qu'il reste quelques versions papier si besoin, si vous n'avez pas de tablette pour les consulter quand vous êtes en numérique.

On va pouvoir, du coup, démarrer cet ordre du jour.

Je vous propose de voir sur le point numéro 2

## **L'approbation du PV du 27 janvier 2022**

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Simplement pour vous dire qu'à la lecture du procès-verbal, je reviens sur deux choses. C'est-à-dire, vous nous avez dit clairement qu'il n'y avait pas eu de contact avec les dames de service du centre social sur leur future suppression dans la discussion. Et également, c'est le séjour de ski du centre social, qu'il n'y avait pas eu de proposition, de discussion, etc. Or, il s'avère que pour les deux points, je réitère ce que j'ai dit, il y a bien eu un contact avec les dames de service, et il y a bien eu une discussion sur le séjour de ski, mais avec des propositions plus chères que ce qu'a dû payer le centre social pour son séjour de ski.

Je voulais simplement que ce soit noté dans la discussion.

Monsieur le Président :

Je reviendrai là-dessus quand on proposera la convention entre la Ville et le centre social, qui a été discutée en conseil d'administration, dont plusieurs élus ici font partie, dont madame Parnetzki de l'opposition qui a donné déjà quelques éléments. On y reviendra sur un prochain conseil municipal.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Bachiri et après monsieur Moreaux.

Monsieur Bachiri :

D'abord, bonsoir à tous. Excusez-nous si on vous tourne le dos. Ce n'est pas de notre fait.

Juste, dans la continuité, c'était exactement la même chose que j'allais dire, puisqu'on était intervenus sur la même question. Moi, je vais être peut-être un peu plus clair sur cette question, sur ce sujet. Très clairement, monsieur Desmons, vous nous avez menti ce jour-là. Vous nous avez menti, et les éléments sont assez clairs, puisqu'il y a bel et bien les dames de service pour lesquelles le service RH est intervenu pour leur dire qu'effectivement... Alors pour le coup, au départ, elles n'étaient pas informées, mais elles ont pris l'information auprès de votre directeur de cabinet, qui les a informées qu'effectivement, il y avait bien cet échange qui était dans les temps d'échange, qui était le vôtre avec votre directeur de cabinet, et qu'effectivement, ça allait faire partie de la nouvelle convention. On lira la prochaine convention pour voir si oui ou non, les choses ont changé. Mais pire que ça, c'est que ces dames de service, elles ont été reçues par votre directeur de cabinet et elles ont été aussi reçues par vous-même. Donc, très clairement, ce

jour-là, vous aviez un degré d'information. Vous avez menti. On a bien vu que toutes les têtes de votre majorité municipale se sont inclinées vers... Je ne sais pas ce qu'ils cherchaient, mais certainement pas la vérité. Mais il y a eu un problème ce jour-là, et vous avez sciemment menti. Pour le coup, on va attendre la nouvelle mouture que vous allez nous présenter, on verra à quel moment les changements ont eu lieu, si oui ou non, ce qu'on a débattu comme question au dernier conseil municipal, si oui ou non, il y a eu des changements sur les remarques qu'on a faites. C'était juste pour vous dire que ce jour-là, tranquillement, vous n'avez pas dit la vérité aux élus qui étaient dans cette assemblée et aux gens qui étaient dans la salle, qui avaient exactement le même degré d'information.

Monsieur le Président :

Je ne vous permets pas de dire que j'ai menti là-dessus. On reviendra chronologiquement très précisément sur ce qui s'est passé. C'est malheureux, parce que ces pauvres dames n'ont rien demandé à personne. Elles se retrouvent au milieu d'une polémique qui est instrumentalisée. C'est ce que je souhaite éviter, surtout quand il s'agit du centre social. Monsieur Moreaux avait une remarque.

Monsieur Moreaux :

Oui. Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, depuis deux conseils municipaux, nous sommes la cible de critiques de la part de monsieur Zaïr du Groupe des engagés concernant le changement de toiture de l'école Lannoy et son désamiantage. J'ai proposé à Monsieur Zaïr, il y a plusieurs mois, de consulter le dossier, ce qu'il n'a pas fait. Par la vidéo, vous avez donné des informations infondées, si vous, et ceci à plusieurs reprises. Avec l'entreprise Démolaf et après examen supplémentaire et approfondi des faits, il s'avère que tout a été fait dans les règles. Le vendredi 18 mars à 18 h, si vous voulez bien prendre note, je convoque la Commission des travaux et sécurité. Je vous fournirai tous les documents et analyses nécessaires à chaque personne démontrant que l'inspection du travail et la médecine du travail ont bien été avisées et qu'aucun wazierois, enfant ou adulte, n'ont pu être infectés. Mais nous en discuterons, et je vous donnerai tous les éléments nécessaires, le 18 à 18 h

Monsieur Zaïr :

Est-ce que je peux prendre la parole, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président :

Merci, Monsieur Moreaux.

Monsieur Zaïr :

Donc là, je vais vous dire une chose...

Monsieur le Président :

Attendez, je ne vous ai pas donné la parole. Je voudrais simplement signaler, parce que tout le monde ne l'a peut-être pas vu, et ce sera acté au PV, que les groupes Agir pour Waziers et Engagés pour Waziers ont mis des étiquettes avec des noms de chiens sur leurs tables. Je leur demande de retirer ça immédiatement. Ça vient troubler l'ordre des choses. Je sais ce que vous...

Monsieur Mascarte :

Je demandais une intervention, Monsieur Desmons, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :

Je vous demande d'abord de retirer ces éléments, sinon je fais une suspension de séance.

Monsieur Mascarte :

Je le ferai après mon discours.

Monsieur le Président :

Alors, je vais laisser monsieur Zaïr faire une remarque par rapport à ce qui vient d'être dit. J'imagine qu'il souhaite répondre et on reviendra sur (inaudible).

Monsieur Zaïr :

C'est exactement ce que j'ai demandé quand vous m'aviez convoqué la semaine dernière. J'ai demandé à ce que la Commission de sécurité, de travail se réunisse. Par contre, je reviens sur mes propos et je garderai les mêmes propos. À partir du moment où on vous pose la question, à partir du moment où vous ne nous répondez pas, donc c'est quelque chose... Il y a quelque chose qui n'a pas été fait comme il fallait. Un point, c'est tout.

Monsieur Moreaux :

(Inaudible : pas de micro). On ne va pas polémiquer aujourd'hui. (Inaudible)

Monsieur le Président :

Donc, ceci étant dit, ce sera abordé le 18 mars. C'est dommage que vous n'ayez pas pu assister à ce rendez-vous, puisqu'on a pu échanger aussi avec le prestataire qui est intervenu. Ça aurait mis fin à beaucoup de polémiques. Mais ce rendez-vous s'est maintenu malgré tout sur une autre forme, et ça nous a permis d'avoir des éléments complémentaires qu'on vous apportera en toute transparence.

Monsieur Zaïr :

Tout à fait. Par contre, je vais vous dire, il y avait trois questions. À ces trois questions, je n'ai jamais eu de réponses.

Monsieur le Président :

On vous les fera ce jour-là.

Monsieur Zaïr :

Voilà, mais bon...

Monsieur le Président :

Alors, on est en conseil municipal. Je ne tolère pas ces étiquettes. Vous les retirez, s'il vous plaît, et après vous ferez l'intervention qui justifiera ça. Il n'y a pas de souci. Non, non, je vous demande...

Monsieur Mascarte :

Je crois que mon intervention nécessite peut-être qu'elle soit d'abord en primeur et ensuite nous retirons ces cavaliers.

Monsieur le Président :

Je ne l'accepte pas. Vous retirez les cavaliers, sinon on fait une suspension de séance jusqu'à ce que vous les retirez.

Monsieur Mascarte :

Écoutez, pour l'instant, on va décider d'une suspension de séance.

Monsieur le Président :

Allez, on fait une suspension de séance.

Monsieur le Président :

Je vous propose qu'on reprenne la séance. Si tout le monde peut s'installer, Snoopy et Lassie sont arrivés, on va pouvoir démarrer. Avant de laisser la parole à Monsieur Mascarte, je voudrais quand même dire que dans ce genre de cas, je devrais suspendre le conseil municipal, ce que j'ai fait, l'annuler, le reporter à une date ultérieure et alerter le sous-préfet, parce que c'est un comportement qui ne me semble pas digne d'un conseil municipal. On est assez embêtés parce qu'avec les adjoints, et notamment Frédéric Dogimont qui est là, on a une délibération très importante, la numéro 20 si je ne me trompe pas, qui permettra à nos enfants de Gambetta de partir en classe de découverte lundi. Donc je ne peux pas aller dans cette voie-là, donc je vais vous laisser faire votre intervention, je vous demande de retirer vos étiquettes après, mais on n'en restera pas là. Je reconnais par contre le sens du spectacle que certains conseillers municipaux savent manier avec une certaine dextérité.

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Dans ces cas-là, je ferai deux interventions, Monsieur Desmons, parce qu'il y en a une qui est liée à l'autre, surtout par rapport à la planche à savon.

Premièrement, je mettrai mes lunettes. Après, vous mettrez le carton jaune ou le rouge, c'est comme vous désirez. Sur le dernier droit d'expression, vous vous exprimez en tant que vice-président du groupe VIA Waziers, vous apparaissez comme le chef de meute. Vous citez : "La caravane passe, les chiens aboient." Ce proverbe arabe était jadis employé pour décrire le comportement impassible des chameaux lorsqu'ils passaient à proximité des campements nomades, et ceci, malgré les aboiements incessants des chiens chargés de les défendre. Ces chiens, à ce jour, sont votre opposition qui œuvre à la défense des intérêts des Wazierois et de leur bien-être. Par contre, "impassible" traduit bien le comportement de votre équipe municipale qui, muette, absente pour vous soutenir.

Alors maintenant, parlons de la planche à savon, car vous l'utilisez savamment, Monsieur Desmons, surtout lorsque vous envoyez des mails à Monsieur Michon pour vous excuser de ne pas l'avoir mis à l'honneur pour sa nomination de maire honoraire, et ce, à cause d'anciens colistiers qui le refusaient et que depuis, vous avez bannis. À ce jeu de la planche à savon, ne cherchez-vous pas à casser les alliances de circonstance, qui manifestent tout simplement la défense des intérêts wazierois et le bon sens politique, même si vous le dénigrez, vous, à l'instant. Et oui, double personnalité et toujours ce double langage sont votre apanage. Voilà. Ce sera pour moi. En même temps, j'en profite pour une deuxième petite intervention qui est liée également sur votre méconnaissance de Waziers. Après Je marche seul et Peur sur la ville, voilà maintenant venu Hibernatus. De par la vidéo protection, nous retrouvons le contexte du début du 20e siècle avec une gestion communale de gauche. L'hibernant est dégivré, mais croit toujours vivre au début du siècle, et tout est mis en œuvre pour le maintenir dans cette illusion. En effet, allez relire vos panneaux d'information d'entrée de ville et vous constaterez que l'ancienne mairie fut jadis installée place Jean Jaurès et actuellement, elle est sise place Bordeu. Là encore, nous constatons votre méconnaissance totale de Waziers et de son histoire, aussi bien pour vous que pour vos colistiers. Il n'y a qu'un pilote dans l'avion et des touristes. Bref, un sticker devrait suffire à masquer cette bévée, surtout au prix du panneau d'information.

Monsieur le Président :

Je vous remercie. Est-ce qu'on peut approuver ce procès-verbal puisque c'était le point à l'ordre du jour qui a permis ces interventions ? Oui, Madame Poulain ?

Madame Poulain :

J'ai juste une question. Est-ce qu'il serait possible d'avoir les réponses aux questions qui ont été posées en fin de conseil municipal dernier ?

Monsieur le Président :

Il y en a certaines que je vais avoir l'occasion d'aborder pendant des points à l'ordre du jour et je répondrai aux autres à la fin du conseil.

Madame Poulain :

Excusez-moi, mais il me semble pertinent, puisqu'on est en train de parler de l'approbation du PV du dernier conseil municipal, il me semble opportun d'avoir les réponses en début de conseil.

Monsieur le Président :

Non, je vais les aborder à la fin.

Madame Poulain :

C'est logique.

Monsieur le Président :

Je préside cette assemblée et je pense que c'est plus judicieux de faire comme ça.

Donc, hormis ces remarques, est-ce qu'il y a d'autres fautes d'orthographe ou autres bévues, comme l'a signalé Monsieur Mascarte ?

C'est bon ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui... ? On va le faire à main levée, si c'est comme ça.

Qui est contre ce PV ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

17 personnes approuvent le PV. Les autres membres du groupe Agir pour Waziers et Engagés pour Waziers n'ont pas pris part au vote.

Monsieur Mascarte :

On y reviendra tout à l'heure, Monsieur Desmons. On appelle ça du 49/3. C'est du passage en force. On l'a vu également avec le contrat de location sur Malbuisson.

Monsieur le Président :

Pas du tout. On adopte un procès-verbal, c'est de savoir si ce qui est écrit est conforme à ce qui a été dit. C'est ni plus ni moins que ça. Donc les questions, on y répondra à la fin. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste, pour rebondir à votre remarque : comment se fait-il qu'on n'ait pas à valider ?

On va valider, en fait, un PV du dernier conseil municipal. Jusque-là, on est d'accord ?

Les questions ont été débattues au dernier conseil municipal.

Vous nous demandez de valider quelque chose qui peut peut-être amener des remarques des uns et des autres par rapport à vos remarques et vous nous demandez de le valider avant qu'on ait pu débattre.

Dites-moi si je me suis perdu. Où est la démocratie ? Où est la logique dans votre explication ?

Et, rassurez-nous, le président qu'on a en face de nous, il est sur terre ?

Parce qu'il nous pose problème, là, pour le coup. Parce que vous vous rendez compte que vous êtes en train de nous demander de... même à vos collègues, vos élus...

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, vous laissez faire des choses comme ça, c'est incroyable. Ce que vous avez fait l'autre jour, ce que vous faites ici...

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, c'est moi qui vous parle ;

Monsieur le Président :

Mais non, il a fait la même remarque avec monsieur Mascarte...

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, c'est moi qui vous parle. Je vous dis simplement : en toute cohérence, il y a un PV qui est là, qui est celui du dernier conseil municipal. On a tous pensé qu'à un moment donné, vous auriez soit répondu dans la semaine qui était à la suite du conseil municipal, et du coup, nous aurions eu les réponses intégrées au PV puisque les questions ont été débattues à cet endroit-là. Et du coup, aujourd'hui, on pensait que les réponses étaient annexées. Elles ne le sont pas. Moi, je veux bien, mais on marche quand même sur la tête, pour le coup.

Monsieur le Président :

Ça ne marche pas comme ça. C'est ce que je venais d'expliquer avant, mais vous étiez peut-être en train de préparer votre intervention, vous n'étiez pas concentré. Le PV, c'est le PV. C'est ce qui a été dit.

Monsieur Bachiri :

Avec vous, il n'y a rien à préparer, vous êtes tellement mauvais que c'est facile de surfer.

Monsieur le Président :

D'accord. Très bien. J'en prends acte. Alors, je finis mon intervention et après, je passerai la parole à monsieur Michon. Donc, le procès-verbal valide... Ce qui a été dit ce jour-là est bien ce qui est écrit dans le document. Quand je vais répondre aux questions que vous m'avez posées, certainement, des débats vont avoir lieu et donc, ce sera acté dans le PV qu'on validera la prochaine fois, c'est-à-dire le 7 avril. Ça ne va ni plus ni moins loin que ça.

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, simplement pour vous dire que sur les questions diverses que vous avez posées en conseil municipal quand vous étiez dans l'opposition, il a été extrêmement rare, très très rare, que je ne vous aie pas répondu en séance, que j'aie renvoyé la réponse à la séance suivante. Extrêmement rare. Vous regarderez.

Monsieur le Président :

Je l'ai expliqué en aparté à monsieur Cinquemani tout à l'heure, c'est que ce règlement intérieur, on l'a modifié par rapport au mandat précédent et c'était une remarque explicitement souhaitée par monsieur Bachiri dans nos réunions internes. Donc moi, je le fais appliquer strictement. À l'époque, ça l'arrangeait bien de museler l'opposition, maintenant, il fait les vierges effarouchées.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, attendez, on va faire simple. On va fêter les un an de la trahison. Vous n'allez quand même pas, à chaque fois, aller chercher le 50/50, un ami, Karim Bachiri. On n'est plus amis. Débrouillez-vous, assumez vos réponses, allez-y. S'il y a un truc que je dois dire, je le dirai tout seul, je suis assez grand pour le faire. Sauf que vous, aujourd'hui, c'est juste comme ça, voilà, ça nage. On ne sait pas où vous êtes. Donc, allez-y, continuez, mais faites vos réponses. Laissez-moi faire les miennes et croyez-moi, peut-être que vous pourriez un peu vous améliorer, mais comptez sur vous-même. Parce qu'ici, a priori, vous êtes tout seul. Plus personne ne vous suit. D'accord ?

Madame Urbaniak :

Vous ne savez pas compter Mr Bachiri ! Et de surcroit vous avez la mémoire courte !

Monsieur Bachiri :

Évelyne, je n'ai pas la mémoire courte et par contre, à la fin du conseil municipal, je te rappellerai à ta mémoire, tu verras, et j'espère que tu seras au rendez-vous.

## **Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire :**

Monsieur le Président :

Donc, on va pouvoir passer au rapport d'orientation budgétaire, qui est le point principal et, j'imagine, le plus copieux de ce conseil municipal. Donc, vous avez tous eu le document qui fait 46 pages en format paysage. Ça ressemble un peu à une présentation, donc il va vous être affiché à l'écran également pour que le public puisse suivre. Je ne vais pas vous lire les 46 pages, je vous rassure, on va les parcourir très rapidement pour certaines, on y revient si vous avez des questions. C'est comme ça que pourra se tenir le débat basé sur ce rapport. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Pour les interventions, on les fait à la page, ce sera plus simple ?

Monsieur le Président :

Comme vous voulez, pas de problème.

Alors, avec le sommaire, ça commence véritablement à la page 4, sur le préambule. Ça, c'est du texte assez classique. Peut-être qu'on peut passer en plein écran là-bas pour que ce soit un petit peu plus grand, parce que je pense que tout le monde ne pourra pas le voir. Avec cette fois-ci, quand même, la particularité que l'année 2022 va voir la mise en place de la nomenclature M57 et du règlement budgétaire et financier qui a été adopté le 16 décembre.

La page d'après, ce sont les graphiques sur la croissance en 2022, qui devait être soutenue. Tout ça était en préparation et de nombreuses communes ont fait leur (inaudible) avant le 24 février et l'invasion de l'Ukraine par la Russie dont on reparlera tout à l'heure. Donc effectivement, il y a beaucoup de choses qui sont à mettre avec de grands points d'interrogation sur le contexte international et national, et donc wazierois. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui. Je voulais revenir sur la page 5, dans le cadre du contexte économique. Comme vous le disiez à l'instant, c'est vrai que ça a dû être imprimé bien avant le conflit en Ukraine. J'avais simplement un petit ajout à faire par rapport aux journaux économiques : le ministre français chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, qui n'est autre que l'ancien président de l'Association des petites villes de France, a reconnu que le conflit ukrainien aurait des conséquences sur les perspectives de croissance économique ainsi que celles d'inflation. Hausse des coûts, dont ceux de l'énergie et d'autres matières premières. Source : Reuters, Paris, 8 mars, Intervention Sud Radio. Je voulais simplement rajouter cette intervention dans le sens où il faudra être très vigilant, dans le cadre de l'élaboration, de vos projections dans le cadre du budget par rapport à certains items où vous vous targuez... c'est-à-dire qu'à un moment donné, on a fait des efforts, on a fait des économies. Ces économies, je crois que ça risque de flamber vu le contexte actuel. Et je crois qu'on se devait de rappeler quand même que depuis le début du conflit en Ukraine, il y a vraiment de gros dérapages économiques et on ne peut pas employer d'autres termes.



Monsieur le Président :

Tout à fait. C'est ce que j'évoquais un peu. C'est difficile d'avoir des orientations précises à long terme avec ces incertitudes qui planent sur nous. Mais on va en reparler tout à l'heure dans les perspectives pour 2022 et les années d'après. Alors, sur les pages 6, 7, qui expliquent le projet de loi de finances, c'est vraiment les principaux points du budget national. Donc, pareil, je ne vais pas les lire. Si vous avez des questions ou des remarques particulières par rapport à ça, on peut y revenir. Ça explique ce que le gouvernement avait l'intention de faire. Mais encore une fois, ça peut peut-être bouger. Puis, il y a les élections qui arrivent, qui vont sans doute chambouler un peu les choses. 6, 7, est-ce qu'il y a des remarques sur ces pages-là ? 8... Sur la page 9, on commence à rentrer un peu plus concrètement sur ce qui impacte la commune. C'est la dernière vague en 2022, la suppression de la taxe d'habitation. On a vu l'effet que ça avait ces précédentes années. On aura l'occasion de reparler des taux de taxes tout à l'heure, avec notamment, l'an dernier, le fait qu'on ait dû changer notre taux de taxe foncière pour inclure la part départementale, ce qui fait que ça rend un peu moins lisible la fiche d'imposition. Ensuite, sur la page 10, quelques informations très concrètes sur l'évolution des concours financiers : comme l'année dernière, la DSU et la DSR augmentent. Donc, Waziers a la chance de pouvoir élargir, entre guillemets, sur les deux qui sont en augmentation. C'est ce qui fait que même encore en 2021, ça a augmenté, puisque même l'enveloppe augmente même si la situation de la Ville n'évoluait pas négativement. Sur la réforme, la péréquation régionale, j'ai mis une petite note là-dessus parce qu'il y a du nouveau sur la TFPB. Ça a été évoqué à une réunion à Douaisis Agglo où monsieur Michon était présent. C'est sur le fait qu'il serait intéressant que les quelques communes concernées par ce sujet-là se rencontrent pour voir un peu comment elles peuvent travailler. C'est pour ça que c'est évoqué en note de bas de page. On a enfin, sur le bas de la page 10, quelque chose qui va faciliter la vie des services financiers qui est... une fois que ça sera bien mis en place puisqu'au début, c'est une nouvelle chose à prendre en compte, c'est la partie technique, pour le FCTVA, qui va être de plus en plus automatisée, parce que sinon, c'est très fastidieux à élaborer. Ça prend beaucoup de temps aux services. On a, sur la page 11, la prorogation de la géographie prioritaire et les soutiens aux territoires en difficulté. C'est tout ce qui est QPV, la ville de Waziers en contient, également la cité éducative. C'est un dispositif pour les géographies prioritaires dont Waziers et Douai profitent ici dans l'arrondissement. Nous avons également des explications sur les dispositifs de soutien financier aux collectivités locales, ce qui a déjà été un peu évoqué l'an dernier, notamment avec les subventions DSIL, etc., qui sont ensuite évoqués sur les pages ultérieures. On a également, sur la page 12, ce qui va suivre la M57. Nous, à Waziers, on a été précurseur là-dessus, on en a déjà parlé. On aura ensuite le compte financier unique qui va arriver, qui va remplacer le compte administratif. Donc, il faut s'y préparer également. Puis, on a un point concret aussi sur le réseau des conseillers aux décideurs locaux qui peuvent apporter leur soutien aux collectivités. Voilà un peu sur les parties Contexte sur les douze premières pages. Est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ? Pas pour le moment ? Donc, on va pouvoir arriver sur la page 13. C'est bon ? Sur les dépenses de fonctionnement de 2017 à 2021. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

On le fait par ligne, ou bien... ? On ne va pas faire la page, on va faire la ligne, ce sera mieux, par chapitre

Monsieur le Président :

Oui, alors, je n'allais pas forcément lire toutes les lignes, donc on peut le faire à la page et vous faites les remarques après.

Monsieur Mascarte :

Faites à la page, je ferai les remarques après.

Monsieur le Président :

Ça marche. Sur les dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2021, vous voyez une certaine évolution et tout ce qui est significatif en termes d'évolution est déjà expliqué en dessous. J'ai eu quelques questions du groupe Agir pour Waziers lundi soir en commission pour lesquelles je pourrais amener des éléments de réponse. C'est le cas de la première. Sur chapitre 60, des achats, on a une baisse importante en 2021 de 853 000 contre 1,182 million l'année précédente, donc une baisse de 27,8 %. C'est en partie lié aux 90 000 euros sur la piscine. Le fait que la piscine ait été fermée pendant huit mois nous a fait faire des économies de combustible et d'énergie à hauteur de 90 000 euros. Le reste, ce sont essentiellement des points spécifiques d'économie dans différentes choses. Je peux vous donner quelques exemples. Si on compare par rapport à 2019, qui était une année un peu plus proche de celle de 2021, parce qu'en 2020, il y a vraiment eu des choses, or la piscine en 2021, mais en 2020, il y a eu beaucoup de choses complètement arrêtées. L'énergie électricité, entre 2019 et 2021, a baissé de 64 000 € hors piscine. Quand on parlait des hausses des taux des énergies qui ont augmenté en 2022, on a réussi à faire quelques efforts sur une meilleure optimisation du chauffage et électricité dans différentes salles. Il y a aussi des choses très spécifiques, qui sont des changements liés au fait qu'en 2019, il y avait des classes de neige. En 2020, il n'y en a pas eu, mais il y a eu une location d'un gîte. Du coup, ça ne paraissait pas dans les mêmes lignes. Ça joue aussi sur le chiffre de 2020 qu'on n'a pas en 2021, puisqu'en 2021, on n'a pas loué de gîte. À l'inverse, on a eu une troisième session de classe de neige, donc on le retrouve plus dans le personnel et dans d'autres charges par ailleurs. Sur les autres chapitres de ces dépenses de fonctionnement, tout le monde le sait, on l'a beaucoup évoquée, c'est la hausse de 8,56 de la masse salariale, 471 000 euros, liée en grande partie, je l'avais évoquée au conseil municipal de novembre, mais on a pu affiner ça. Il y a 180 000 euros de plus dans les restaurants scolaires sur l'année 2021. C'est presque la moitié de la hausse. C'est lié à deux choses, essentiellement le respect des protocoles sanitaires. Vous savez qu'on a ouvert des restaurants scolaires supplémentaires dans l'ancienne école Duclos dont on reparlera tout à l'heure. Ça a un impact, puisqu'il faut des encadrants pour que les enfants restent... qu'il n'y ait pas de brassage et qu'on puisse aussi respecter le brassage qui a été effectué dans les écoles sur le temps scolaire, que ça puisse être fait sur la pause du midi également. C'est une hausse de 8,56 %. La tarification à 1 euro, on l'a déjà évoquée, on a les chiffres. Je crois qu'on est à 30 % de repas en plus depuis qu'on est passé à 1 euro. Forcément, ce sont autant d'enfants supplémentaires qu'il faut servir et encadrer, donc ça a un impact sur la masse salariale. Sur le 60, j'en ai parlé. Sur les services extérieurs, on revient à un niveau normal, même s'il y a des choses quand même... L'année 2021 n'a pas tout à fait été la même. Il y a eu moins de sorties scolaires, mais on a eu une reprise des transports collectifs. Il y a un point très concret aussi, c'est que les chèques cadeaux pour les aînés ont remplacé le repas 2020. Du coup, comme les commerçants avaient jusqu'à début 2021 pour les ramener, ça a été comptabilisé sur 2021. Sur le 65, on a... du coup, c'est expliqué sur la phrase, donc on peut peut-être passer sur la... C'est bien de laisser les tableaux, ou alors on peut faire un tableau comme ça et le tableau sur la page d'après, même si tout le monde ne peut pas voir en même temps. On passe de 82 000 à 140 972 sur l'article 65-888. Comme la convention n'était pas signée avec le centre social, on a voulu les aider au mois de décembre, donc on a versé le CEJ 2020. Historiquement, il était plutôt versé en janvier. On l'a versé en décembre. À l'inverse, on en a parlé le 27 janvier au conseil municipal, les associations sportives ont eu leur solde versé début 2022. Donc ça, ce n'est pas neutre sur les montants qui sont présentés. Sur le chapitre 67, on a un maintien élevé des charges exceptionnelles, puisque c'est l'aide aux TPE qu'il y a eu sur l'année 2021 qui se voit sur cet article-là. On précise également que le passage vers le leasing des véhicules... Je crois que les véhicules pour les ACM sont arrivés au mois de juillet, les véhicules pour les services techniques en septembre-octobre. Du coup, il n'y a pas encore eu d'année pleine du tout là-dessus. Ce sera quelque chose qu'on va retrouver, après, dans les perspectives pour les dépenses de fonctionnement. Je vais peut-être finir sur les dépenses de

fonctionnement avec la page d'après, qui présente sous forme de graphiques, et je vous laisserai faire les interventions que vous voulez sur ces parties-là. On a le graphique page 15 qui montre que oui, on a une hausse de masse salariale. On l'assume. Encore une fois, c'est essentiellement pour une mise en sécurité de nos enfants dans les écoles et dans les restaurants scolaires. Mais on retombe sur des niveaux de dépenses de fonctionnement similaires à 2017. Une fois que les protocoles vont s'alléger, on va revenir sur des niveaux similaires. Quoiqu'il y a d'autres phénomènes qui vont apparaître, on va en reparler tout à l'heure, notamment la Cité éducative. Est-ce qu'il y a des remarques sur les chapitres et sur les dépenses de fonctionnement ? Je n'ai pas forcément toutes les réponses à vos questions. Vous pouviez les évoquer en commission des finances.

Monsieur Mascarte :

Certaines, vous y avez répondu partiellement. Je vais quand même reprendre, même si vous y avez répondu, ce que j'avais noté concernant les dépenses de fonctionnement. Au chapitre 60, au niveau des achats, vous confirmez une baisse de 328 855 euros due à une gestion rigoureuse des dépenses et d'utilisation de l'énergie et la fermeture de la piscine durant huit mois. Vous avez évoqué 90 000 euros d'économie sur la piscine. Ça inclut bien tout au niveau gaz et électricité, on est bien d'accord ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Mascarte :

Comme demandé à la commission des finances, vous nous avez confirmé aujourd'hui ces gains énergétiques réalisés par cette fermeture forcée, et éventuellement les autres économies réalisées, parce que je crois qu'il y a eu certaines restrictions en chauffage qui ont été initiées et tentées, de part et d'autre, au niveau des espaces professionnels, publics, salles de sport et enfin, piscine. Ça, ça concerne les achats... ? Je déroule et vous répondez peut-être à la fin ? Au chapitre 61, services extérieurs, concernant le contrat de prestations de services, pourrait-on obtenir les résultats réels et les gains effectués par rapport aux repas extérieurs effectués par Scolarest ? Parce que Scolarest fait des repas extérieurs que nous encaissons également, et là-dessus, on n'a aucune vision. Au chapitre 62, autres services extérieurs, vous justifiez une hausse de 109 114 euros due à la reprise des transports collectifs et à la prise en charge des chèques cadeaux comptabilisés en 2021. Par le passé, nous étions également soumis au même régime, avec le banquet des anciens. On le faisait au mois de décembre et on payait en début d'année. De plus, avec moins de manifestations festives, nous ne sommes qu'à 52 200 euros du réalisé 2020. Y a-t-il d'autres explications ? Au 63, rien à signaler. Au 012, nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit lors de la DM en 2021, sauf que la hausse n'est en fin de compte que de 471 411 euros pour 500 000 euros prévus, mais somme toute une hausse de 624 376 euros sur deux ans. Vous venez de dire à l'instant que le restaurant scolaire représentait 180 000 euros de l'augmentation de la masse salariale et représentait un tiers. Si je prends 471 411 euros d'augmentation, 180 000, un tiers, ça fait 540 000. On est peut-être à 40%

Merci. Au 65, rien à signaler. Au 66, poursuite de la baisse de nos intérêts d'emprunt, soit depuis 2015, moins 116 836 euros. Je crois qu'il faut le signaler quand même, étant donné qu'on a eu des emprunts où on a pu bénéficier de taux bas. Tout ce que je peux vous dire actuellement : soyez vigilants, quand même. Avec ce qui se passe, il y aura certainement une remontée des taux. Quoique si je ne me trompe pas, certains taux sont tapés par rapport à nombre de points, ils ne devraient pas excéder, mais je crois qu'il faudra être très vigilants par rapport à ça. Désolé de vous le dire, mais je crois qu'il y a un devoir d'information. Ensuite, au 67, réalisé 69 928 euros pour 62 081 euros en 2020, +7847 euros. Je suppose qu'on y retrouve, à l'intérieur, la bourse au mérite. Étant donné que nous ne sommes pas au courant de cette remise des bourses au mérite, et ensuite du montant, peut-on connaître les chiffres 2021 concernant cette bourse au mérite ?

Merci. C'est tout ce que j'avais à dire concernant les dépenses.

Monsieur le Président :

Je vais essayer de répondre au maximum, avec les éléments que j'ai en ma possession. Sur le restaurant Scolarest, effectivement, depuis qu'ils sont passés d'une DSP à un marché, ils ne fournissaient pas de rapports d'activité. On leur a évidemment demandé, cette fois-ci. On avait évoqué ça au précédent conseil municipal, en fin d'année 2021. On l'a reçu il y a quelques jours. Je vous dis ça parce que je ne l'ai pas consulté encore, mais on va pouvoir le communiquer, et puis travailler là-dessus parce qu'on en parle après, on va travailler en 2022 sur le renouvellement de la prestation par rapport à ça, qui arrête bientôt. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est l'aspect, les chiffres, etc., évidemment, on les a, du nombre de repas servis, etc. C'est une donnée qui est connue et je vous parlais de cette augmentation, par rapport aux autres années, de 30 %. Ce que je sais aussi, c'est que l'an dernier, il y a eu deux tranches, c'est-à-dire qu'ils servent des repas au centre de rétention administrative du Douaisis. Et donc, ces deux tranches, je crois que c'est 13 000 euros la tranche. Donc, il y a 26 000 euros de recettes, mais finalement, c'est un chiffre qui est assez cohérent par rapport aux autres années, c'est toujours à peu près ça. Sur les achats festivités, effectivement, c'est une année, 2021, qui est compliquée à être très lisible, je suis d'accord avec vous, puisqu'il y a des choses qui se sont tenues, mais d'autres qui ne se sont pas tenues : la Gaillette ne s'est pas tenue, la fête nationale s'est tenue. Il y a eu de nouveaux événements, on en parle un peu après sur une page, et d'autres qui soit on a décidé de ne pas les faire, soit on n'a pas pu les tenir. Ça a un impact globalement plutôt négatif sur les achats, on ne va pas se mentir, qu'on a essayé quand même de compenser au maximum par différentes opérations comme les chèques aînés, comme le cadeau de la fête des Mères en pharmacie l'an dernier, des choses comme ça qui finalement été toujours le plus proche possible du budget précédent. Sur les emprunts, il y a une diapo, tout à l'heure, dont je pourrai parler directement, j'ai quelques informations sur les taux. On va d'ailleurs avoir juste la délibération pour l'Agence France Locale après, donc j'en parlerai à ce moment-là. Sur la Bourse au mérite, effectivement, la première année, il y avait eu un accueil des jeunes ici en mairie, on est passés à faire un courrier comme les autres bourses, en fait, enfin, comme ça se fait dans d'autres... Il me semble que les bourses communales, c'est comme ça. En tout cas, il n'y a pas de cérémonie, ça, c'est sûr. Je pense qu'ils ont un courrier avec l'information qui est confirmée. Donc, on est repartis sur ce principe-là. Les chiffres exacts, je ne les ai pas, je me tourne vers les trois adjoints, là, qui pourraient avoir éventuellement l'info. Je pense qu'on est à peu près sur le même niveau que 2020-2021. En tout cas, le coût global de ce dispositif, ça doit être entre 20 et 30 000 €. On va être plus large : entre 15 et 25 000 €, mais je n'ai pas le chiffre exact.

Monsieur Mascarte :

Vous pouvez nous le confirmer dans le temps.

Monsieur le Président :

Bien sûr. Je voudrais préciser aussi, pour que ça soit acté au PV, que madame Margonelli nous a rejoints il y a cinq minutes. Est-ce que j'ai répondu à tous vos points à peu près ? Sur les dépenses de fonctionnement, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Vous avez annoncé 30 % d'élèves en plus à la restauration scolaire par rapport au repas à un euro. Je voulais simplement dire que je me satisfais d'avoir pris cette initiative tout au début où elle était possible parce que ce n'est pas négligeable, une augmentation de 30 % des enfants, parce qu'en général, c'est souvent, dans beaucoup de cas ou dans un certain nombre de cas, le seul repas correct et équilibré qu'ils font dans la journée. Et donc c'est, d'un point de vue de la santé des enfants, très, très intéressant. Je voulais le préciser, on en parlera peut-être tout à l'heure, mais il serait bon d'avoir aussi un bilan un peu plus complet sur les recettes, également,

du côté de l'État, sur les repas à un pour cent. Un euro.

Monsieur le Président :

Alors justement, on l'a déjà évoqué, et effectivement, on l'avait voté à l'unanimité à l'époque sur votre proposition, Monsieur Michon, évidemment, et c'est vrai qu'à l'époque, il y avait peu de villes et en plus, la subvention de l'État dessus était de deux euros. Elle est passée à trois euros depuis le Covid, donc en plus, on a un effet d'aubaine parce qu'ils auraient pu dire : "Les communes qui l'ont déjà fait avant, ils auraient pu rester au même montant et convaincre les autres communes." Là, ils ont été fair-play, entre guillemets. Donc là, on bénéficie, dans les recettes aussi, de ce petit effet bonus en 2021... en partie 2021 parce que je crois que c'est arrivé au mois de juin et normalement, 2022, au moins sur le premier semestre, je ne pense pas que ça sera remis en question.

Voilà, pas de remarque, je passe aux recettes de fonctionnement.

Donc, vous êtes à la page 16. Je n'avais peut-être pas dit, tout à l'heure, le total sur les dépenses de fonctionnement : on était au total à une hausse de 7,76 et sur les parties recettes, on est en hausse de 7,03. Alors, pour être tout à fait clair, ça cache aussi quand même une recette très exceptionnelle qui est la vente du demi-terrain Aldi, les 311 000 euros, donc il faudrait retirer ça pour une année normale pour pouvoir réellement comparer. Toujours est-il que sur cette année, ça permet d'arriver sur un niveau de hausse de recettes qui est similaire au niveau de dépenses. Les trois remarques qui sont faites, mais vous en aurez certainement d'autres ou des questions là-dessus, c'est qu'on a une hausse de 75 000 euros des produits des impôts et taxes, alors on va en reparler, c'est, j'imagine, un sujet de débat sur un taux inchangé de taxes foncières, mais les bases augmentent chaque année. Et puis, on a fait une meilleure perception de la taxe locale sur les publicités et enseignes. On a comptabilisé en recettes de fonctionnement les 311 000 euros dont je viens de parler, alors qu'au budget, elles étaient plutôt mises en recettes d'investissement. C'est pour ça aussi, si on compare le BP et le réalisé, on peut avoir une différence. Et on avait noté également qu'on avait mis 200 000 euros au budget pour le dédommagement de l'assurance pour la piscine, mais en 2021, seulement 84 000 euros ont été remboursés. Un reliquat de 86 000 doit intervenir en 2022 et on récupère ensuite du FCTVA en investissement, c'est pareil, ça sera en 2022. Donc, il nous reste encore 138 000 euros de choses à percevoir sur l'année 2022, alors qu'on a payé la totalité. Donc ça va être une recette exceptionnelle sur 2022 qui sera intéressante, et qui fait aussi que l'année 2021 n'est pas tout à fait... elle est impactée par ça. Un peu comme quand il y a eu la tempête de 2019, on avance les choses, et puis on est remboursés un an, deux ans, parfois plus tard. Et on a ensuite le graphique. Je vais passer les deux graphiques, après je vous permettrai, si vous souhaitez, d'intervenir sur les recettes de fonctionnement. Le graphique en dessous qui montre bien le détail des recettes réelles de fonctionnement page 17, avec les blocs du bas assez similaires aux autres années. Mais on voit bien en haut, en fait, la vente du terrain Aldi qui est exceptionnelle, mais malgré tout, on est quand même en hausse des recettes de fonctionnement. Sur la page 18, on a la répartition des recettes. Ça nous a semblé important pour avoir aussi le débat sur les taux des taxes pour les habitants. On voit bien, en fait, que les contributions directes, donc ça mélange beaucoup de choses et c'est difficile de comparer encore une fois les années quand on va regarder article par article au moment du budget. Mais au global, entre les dotations, j'ai peut-être quelques éléments ici... Les contributions directes, en fait, elles passent... on n'a pas de détails là-dessus. On passe bien de 3 053 000 en 2020 à 3 229 000 en 2021. Il y a un effet hausse des bases aussi qui se retrouve à cet endroit-là. Est-ce qu'il y a des interventions, des remarques sur les recettes de fonctionnement ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Une intervention. Merci. Donc, je n'aurai qu'une seule intervention à mettre sur l'article 13 concernant (inaudible) 2020, qui s'estompe avec une hausse de 59 976 euros, soit plus de 64,83 % pour un global de 152 484 euros. Devrions-nous parler, même s'il y a eu la pandémie,

certainement des arrêts maladie, pourrions-nous parler à la fois de crise sanitaire, mais également, de nouveau, de mal-être au travail, comme jadis, vous pouviez le dire ? Par contre, ensuite, du 70 à la fin, je n'aurai rien à dire, hormis que sur les bases, au niveau des impôts, on en reparlera tout à l'heure étant donné qu'on va évoquer les prévisions de recettes pour 2022.

Monsieur le Président :

Oui, sur les atténuations de charges, vous le savez, puisque vous avez été adjoint puis travaillé directement là-dessus, vous savez qu'il y a toujours aussi un important décalage entre les moments où on perçoit les choses et les moments où les choses se sont passées. Donc là, ça peut fluctuer énormément d'une année sur l'autre. Donc ce qu'il faut, c'est voir sur le long terme et regarder d'autres indicateurs du bilan social que de voir le remboursement comptable qui tombe chaque année, qui ne veut pas forcément dire grand-chose et qui, des fois, peut cacher des situations très différentes, où ce sont de très gros montants et d'autres montants. Mais effectivement, je sais que vous allez me ressortir des déclarations que j'ai pu faire là-dessus, mais...

Monsieur Mascarte :

Tout simplement des vérités, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur Mascarte :

Des vérités comptables, c'est tout, point final. Vous vous en serviez également à l'époque. Donc, comme je vous l'ai déjà dit, dans l'opposition, il est simple de s'en servir également maintenant. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les recettes de fonctionnement ?

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ?

On peut continuer ?

Sur le tableau de coûts des activités, il est mis chaque année, donc on remet les deux années l'une à côté de l'autre. Comme c'est expliqué ensuite sur la page 20, il y a donc, historiquement... ce n'est pas un changement de règle, justement, je pense qu'un jour, il faudrait peut-être essayer de le retravailler pour être plus fins sur certains aspects, notamment isoler certains sujets qui nous tiennent à cœur. On y travaillera probablement. En attendant, du coup, ça mélange du fonctionnement et de l'investissement, notamment la piscine, ça fausse pas mal les choses, parce qu'elle a été à la fois fermée, donc il y a eu moins de recettes et moins de droits d'entrée, on va dire. Et puis, il y a eu les réparations à payer et très peu de remboursements sur l'année. Sur la Source Bleue, en 2021, il n'y a pas eu de classe découverte, donc les montants qu'on voit, c'est essentiellement les travaux la cuisine. Et puis les recettes, en fait, les classes de neige qu'on voit en 2021 qui sont négatives, c'est-à-dire que le coût réel est négatif, puisque là, on a les personnes qui ont payé pour les classes découverte, qui sont revenues hier et qui vont lundi. Donc, ce sont les gens qui avaient payé, mais qui partent en 2022. Et les colonies sont en augmentation du fait qu'il n'y en a pas eu en 2020, déjà, et puis il y a eu trois sessions l'été 2021, donc c'est pour ça qu'on voit une grosse différence. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur le coût des activités ? Oui, monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Concernant le coût des activités, vous avez partiellement répondu concernant la piscine. J'ai constaté qu'au niveau des recettes piscine, plus 47 000 euros, de l'autre côté, plus 40 000 sur les dépenses. On a du mal à s'y retrouver parce qu'on n'a pas tous les chiffres. Donc, ce qui

serait bien, c'est qu'à un moment donné, on puisse avoir la réalité des chiffres pour bien comprendre pourquoi plus 47 000 euros de recettes en plus par rapport à l'année dernière et plus 40 000 euros sur les dépenses avec la fermeture, même s'il y a eu des travaux et des recettes en moins par rapport aux entrées. Je voudrais avoir une étude détaillée concernant la piscine. Ensuite, concernant la restauration scolaire, vous y avez répondu partiellement avec la hausse du nombre de repas à un euro. Mais ça se chiffre quand même à 293 893 euros, donc pratiquement 300 000 euros. Et enfin, l'aide sociale dont vous étiez le pourvoyeur en 2020, disons que si j'étais vous, j'abonderai avec cette crise sanitaire. Et à ce jour, par rapport à 2019, on constate que c'est moins 34 554 euros. Donc pour moi, sans commentaire. Vous étiez chevalier blanc en 2020 et d'un seul coup, on se rend compte que l'aide sociale n'existe plus, ou on la diminue. C'est tout ce que j'avais à dire concernant les coûts des activités

Monsieur le Président :

Vous aurez effectivement des informations sur le chiffrage de la piscine, même si je crois que l'an dernier, on avait déjà rajouté dans les recettes les 40 000 € de Douaisis Agglo qui n'étaient pas comptés jusqu'à présent. Donc ça, c'est un changement qu'on avait fait l'année dernière qui avait expliqué. Sur les différentes choses, vous m'avez répondu que je vous ai répondu, donc ça va, sauf sur l'aide sociale où effectivement, je pense qu'il y a une raison technique à ça. Donc, pareil on vous donnera l'information. Je pense que les régies n'ont pas été comptabilisées de la même façon que précédemment et je pense qu'il y avait, en fait, dans l'aide sociale, je dis peut-être une bêtise que je vous confirmerai dans quelques jours par email, ou je vous appellerai, si vous êtes d'accord, sur le fait que certaines choses qui sont comptées dans les régies des centres ont été comptées dans l'aide sociale. C'est pour ça qu'il y a peut-être une différence par rapport à ça. Mais, vous savez, l'essentiel de ça, sinon, c'est la subvention au CCAS et différentes choses. Mais je pourrais vous donner le détail des calculs qui sont faits pour que vous ayez toute la visibilité là-dessus en amont du budget. Il n'y a aucun problème.

(Inaudible).

Monsieur le Président :

Pas de souci. Ils se retrouvent parfois sur Internet, mes emails, mais le sachant, je vais être encore plus prudent. Alors, Monsieur Michon, une intervention ?

Monsieur Michon :

Oui, si vous permettez, parce que vous me lancez la perche, Monsieur Desmons. Et après, vous allez dire qu'on a un comportement, etc.

Monsieur le Président :

On est là pour parler.

Monsieur Michon :

Vous savez, il y a beaucoup de choses qui arrivent. On peut trouver quelquefois sur Internet des mails. On peut trouver quelquefois des reproductions de conversations téléphoniques. On peut trouver aussi quelquefois des reproductions de débats, etc., sur Internet. Alors, je n'ai donc pas l'apanage d'avoir fait paraître l'un de vos mails

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le coût des activités ? Je continue ?

Sur la deuxième partie de la page 20, puisque la première partie, je l'ai évoquée, ce sont les commentaires sur le coût des activités. On réexplique des choses importantes sur l'année 2021. C'était atypique. C'était une année où on a souhaité accompagner de façon la plus volontariste possible les écoles, avec du personnel en nombre pour le nettoyage et le respect des protocoles,

en particulier dans le restaurant, on en a beaucoup parlé. Les entreprises de la commune, avec le versement d'une aide aux TPE, les aînés, avec notamment la compensation intégrale du repas sous la forme d'un chèque cadeau à utiliser dans les commerces de la ville, donc on a aidé les deux. Et puis, le maintien, pour la deuxième année consécutive, des subventions aux associations tout en leur offrant de nouveaux services comme le neuf places, le forum et le guide. En fonctionnement, toujours, parce qu'on parle de l'investissement après : dans le bilan 2021, on a aussi un meilleur équipement et des conditions de travail pour le personnel : véhicule, informatique, des changements dans les locaux qui sont ainsi significatifs et une gestion au plus juste des achats qu'on a évoqués tout à l'heure. Et puis, on liste un certain nombre d'actions pour la population, qui ont été repensées en 2021 sans surcoût budgétaire : nouveaux événements très populaires comme le Bal Swing, le format du marché de Noël, le Forum des Assos, l'événement sur les gestes de premiers secours. Certain, d'ailleurs, que ce soit bien clair aussi, n'auront pas lieu tous les ans, ce qui est le cas, je vous l'indique là, du Forum des Assos et des gestes de premiers secours. A priori, on le fera une fois tous les deux ans pour ne pas avoir un effet de lassitude, y compris des associations et des habitants. Des événements thématiques sur le handicap, Octobre Rose, le cadeau local pour la fête des Mères. On le disait tout à l'heure : on fait à la fois un cadeau aux mamans et en plus, on fait vivre le commerce local, en l'occurrence les pharmacies l'année dernière. Le vidéo mapping, des événements aussi avec Douaisis Agglo, ce vidéo mapping qui a fait vraiment sensation et qui a été apprécié. On peut remercier l'Agglo là-dessus. Les Journées du patrimoine, le retour du cirque, du ciné en plein air dans les quartiers. Et puis aussi une vitalité dans les associations créées, installées. On aura l'occasion, au moment du budget, de voir que de nouvelles associations sollicitent évidemment la mairie pour une subvention. Est-ce que sur le bilan des dépenses et recettes de fonctionnement, il y avait d'autres remarques ? Monsieur Mascarte

#### Monsieur Mascarte :

Concernant les actions, le dernier paragraphe, vous parlez beaucoup d'événements populaires. Je tiens simplement à vous dire que tous ces événements ont vécu du temps de notre mandat également, même si, à l'occasion, certains changent de terme ou de nom. Mais au travers de ce que vous nous dites, de ce que vous avez dit, on retrouve beaucoup de choses qui ont été faites. Si vous prenez le vidéo mapping avec Douaisis Agglo, moi, je vais reprendre, dans ces cas-là, la fête qui a été faite avec Douaisis Tourisme également, avec les Polonais. Donc, personnellement, il n'y a pas tellement de nouveauté. Pour moi, il y a simplement de nouvelles terminologies au niveau des termes et puis des manifestations différentes. Mais tout ce que vous pouvez dire là a été fait de notre temps.

#### Monsieur le Président :

J'en profite pour dire que Douaisis Agglo va aussi nous aider à organiser le marché des producteurs locaux à Waziers au mois d'octobre. Ce sera un événement aussi Douaisis Agglo, typiquement sur la commune. On travaille main dans la main. Pour ne pas être complètement d'accord avec ce que vous venez de dire, monsieur Mascarte, dans le cas du vidéo mapping, il y a vraiment une association aussi avec notre service culture, nos services techniques qui ont mis la main à la pâte pour que tout ça soit possible, avec une grosse partie de financement, bien sûr, de Douaisis Agglo.

#### Monsieur Mascarte :

J'ai travaillé avec Douaisis Tourisme également concernant la fête polonaise. On y a inclus les services techniques, le service culturel et tout. Peut-être que vous étiez absent le jour de cette manifestation. Avec dégustation de pâtisseries, charcuterie, etc. Je ne sais pas si vous étiez présent, mais sachez que ça existait.



Monsieur le Président :

Je n'étais pas allé à celui-là. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Je voudrais quand même rappeler, vous avez signalé que les subventions pendant deux ans aux associations, notamment sportives, sont en diminution. Je veux quand même vous rappeler qu'il a fallu qu'on se batte pour qu'elles soient données comme ça. Il faut le dire aussi, ça.

Monsieur le Président :

J'arrive, du coup, sur la page 21, qui est le résultat de l'exercice 2021, ça tombe bien, qui est la différence entre les recettes et les dépenses. Je ne vais pas vous lire tous les chiffres qui sont présentés, simplement vous dire qu'on reste sur un résultat de fonctionnement d'un 1 479 000. Donc, très similaire. Je crois, 30 000 euros supérieur à celui de l'année précédente. Donc, encore une fois, il y a 300 000 euros de recettes exceptionnelles avec le terrain Aldi. Mais, à l'inverse, on a encore une fois assumé une masse salariale importante, ponctuelle, spécifique, volontaire de notre part. Donc, on a pu s'exprimer en commission des finances. Le tract que j'ai vu passer où on mélange du budget et du réalisé pour justifier un dérapage d'un million d'euros. Vous voyez qu'il n'y a pas de dérapage d'un million d'euros. On maintient un 1 500 000 euros d'excédent de fonctionnement et donc, c'est une belle entreprise de manipulation et de mauvaise foi auprès des habitants que j'aurai à cœur de rétablir. Je vous laisse la parole, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Alors, je vous ai répondu très rapidement à la commission des finances, mais puisque vous parlez de manipulation, on peut aussi vous retourner les choses. Quand vous avez passé la dernière DM, vous avez pris des montants d'investissement pour équilibrer le fonctionnement sans nous dire, sans nous parler du chapitre 60 et des plus de 300 000 euros de différence qui étaient disponibles. Ça aussi, c'est de la manipulation, puisque quand on a voté cette DM, nous n'avions pas des informations fiables là-dessus. Vous voyez, on peut se renvoyer la balle là-dessus. Le tract, vous pouvez le reprendre, il est fait à partir des informations que vous nous avez données à la DM. C'est à partir de là que le tract a été fait. Si à la DM, vous nous aviez parlé de 300 000 euros en moins là-dessus, vous verriez qu'on serait dans les chiffres exacts, pour l'instant. Manipulation à manipulateur et demi. D'accord ?

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la partie résultats de fonctionnement ?

J'ai parlé de l'excédent, je vais parler de l'investissement. On est sur un résultat d'investissement de moins 411 000 euros en 2021. Et ça me permet de répondre à une question de monsieur Michon, de la commission des finances également. Les 400 000 dont vous cherchiez l'origine l'autre jour, ils sont là, parce que les dépenses d'investissement, c'est le tableau dont on parlera tout à l'heure, à 2 140 000 euros, plus l'emprunt. Du coup, c'est 411 000 de déficit d'investissement qui n'étaient pas précisés. Mais l'an dernier, on l'avait présenté de la même façon. Voilà, donc c'est pour ça que ça s'équilibre. Il n'y a pas une cagnotte cachée. C'est le déficit d'investissement qu'on reporte d'année en année, en fonction de la réalité. On a un report en fonctionnement de 898 000 euros pour 2022. C'est ce qui va nous permettre de présenter les perspectives juste après. La régie des transports, on en parlera peut-être un peu plus au budget, mais c'est assez classique. Je ne reviens pas trop là-dessus. On a un reste à réaliser d'investissement à 169 000 euros, qui est en baisse significative par rapport à l'année précédente. On a essayé de vraiment liquider, sur l'exercice 2021, le maximum des dépenses qu'on avait commencé à engager en investissement. J'enchaîne sur la page 22, mais je vous laisse lever la main si vous voulez faire une intervention. Comme l'an dernier, on a mis les mandats supérieurs à 5000 euros. Il n'y en a pas tant que ça en investissement. L'an dernier, c'était encore plus

dispersé que ça. Là, on a quand même quatre, cinq gros mandats en haut du tableau, sur le local commercial Bordeu, sur la piscine, dont on a payé les frais au départ avant d'être remboursés, la vidéoprotection, même si la totalité n'a pas été réglée en 2021. Et puis, le gros marché d'éclairage public qu'on va retrouver ici, en quatrième ligne. Le reste, je ne vais pas tout relire. Vous pouvez constater ce tableau. Il est assez fidèle à ce qu'il était prévu de faire en début d'année. Sur la page 23, on a les principales recettes d'investissement. Il y a une question ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Une intervention concernant les investissements, parce que j'ai vu qu'il y a de nouveaux investissements qui ont été faits sur Malbuisson. Ce qui serait quand même bien, un beau jour, c'est de voir la finition de Malbuisson au niveau des cuisines et autres. Parce que personnellement, je n'ai jamais rien vu. On est à l'initiative du projet. Vous l'avez poursuivi et personne ne sait ce qu'est la cuisine. Et vous avez passé des contrats de location, on ne connaît rien, là-bas, à ce qui se passe, on n'a jamais rien vu. Ce qui serait bien, c'est qu'on puisse être au courant de ce qu'il y a là-bas.

Monsieur le Président :

Votre souhait, c'est d'avoir une présentation plans/photos ou vous voulez aller sur place ?

Monsieur Mascarte :

Le voyage à Malbuisson, étant donné que, on y reviendra tout à l'heure, vous privilégiez des voyages pratiquement donnés aux extérieurs. Si vous m'y invitez, j'y vais, mais je n'irai pas seul avec vous

Monsieur le Président :

Moi non plus ! On vous fera un retour là-dessus en commission des travaux, par exemple. Sur le graphique de la page 23, sur les principales recettes d'investissement, on le voit à nouveau, l'effet de la vente du terrain Aldi. Sur le reste, on voit quand même qu'on a des recettes d'investissement légèrement en hausse, puisqu'on a un budget d'investissement en 2021 qui a été assez important, ce qu'on retrouve sur la page 24, où on a les principales dépenses d'investissement qui... On a un effet technique, aussi. La différence principale, c'est entre le 23 et le 21. L'explication que j'en ai eue, j'espère la faire correctement, et on va en reparler après, c'est que sur le 23, c'est plutôt des travaux qu'on doit faire sur le long terme. On n'est pas sûrs qu'ils vont se faire sur l'exercice. Sur le 21, c'est plutôt de l'investissement ponctuel. On avait une remarque de la trésorerie il y a quelques années sur essayer de mettre plus de 21, ce qui a été fait. Mais je vous proposerai tout à l'heure, par rapport aux voiries notamment, de mettre plutôt du 23, parce qu'on va s'engager sur un plan pour les années suivantes.

Est-ce qu'il y a... ? Oui, monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Donc, concernant les 1 345 000 au niveau dépenses d'investissement : tout simplement pour faire constater que sur les 1 345 000, il y a déjà 615 000 euros qui proviennent à la fois du magasin, de la piscine et des vidéos. Pour le reste, comme vous le disiez, il y a beaucoup de petits montants. Mais je tiens quand même à signaler que pratiquement la moitié est pour le magasin, qui actuellement est vide, la piscine et la vidéoprotection.

Monsieur le Président :

Je voudrais revenir sur la page 23 aussi, votre remarque m'y fait penser, sur les recettes d'investissement où on voit aussi la partie bleu ciel, les 118 000 où ça, c'est la subvention de Douaisis Agglo essentiellement, pour le fameux local de la place de Bordeu. Donc, on est allés aussi chercher une subvention d'investissement, ce qui n'est pas si courant que ça. La dernière

fois c'était, on le voit, en 2018. Je ne saurai pas dire de quoi il s'agissait à l'époque. Mais on peut dire encore une fois merci à l'Agglo de nous avoir suivis là-dessus, parce que ça nous a permis aussi de limiter très fortement le coût réel d'une opération comme ça, qui n'est pas très classique pour une commune, faire de l'investissement dans un local immobilier comme ça, et qui nous permet de travailler aussi sur un projet de restructuration sans avoir de grands dispositifs : cœur de ville, Petites villes de France, etc. Petites villes de demain. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, par rapport à la participation de Douaisis agglo sur le magasin, c'est quand même une politique relativement nouvelle. Elle date de deux, trois ans maximum. Elle date surtout de... pour venir en appui aux grands projets cœur de ville, etc., pour les villes qui ne peuvent pas y aller. Avant, on n'aurait pas pu le faire. Je tenais quand même à le préciser.

Monsieur le Président :

Alors, je passe sur la page 25 de la vue d'ensemble de l'encours de la dette. C'est plus ou moins le même tableau que l'année dernière avec l'emprunt supplémentaire de 585 000 euros souscrit l'an dernier. On est sur un capital restant dû au 1er janvier de 8 368 395. Et en dessous, on a l'épargne de gestion et épargne brute depuis cinq ans. Donc, vous voyez qu'on est sur des niveaux similaires à 2018, 2019 sur cette épargne brute et de gestion

Monsieur Mascarte :

S'il vous plaît. Concernant l'épargne de gestion et l'épargne brute, j'ai refait des calculs. Je ne tombe pas sur le même chiffre que vous, mais je sais que vous avez de l'informatique, donc si vous pouvez me donner votre formule mathématique et de calcul, ça m'aiderait

Monsieur le Président :

Vous qui avez travaillé très proche du service financier, évidemment, vues vos fonctions dans le mandat précédent, effectivement, il y a eu des ajustements parce qu'il y avait des articles, mais on vous donnera la formule, qui n'étaient pas pris en compte de la façon la plus précise possible. Ça se joue à pas grand-chose, je pense. Vus les montants, ça se joue à 15, 20, 30 000. Ce sont quand même des montants qui ne font pas... mais qui sont globalement très similaires d'une année sur l'autre. Donc, ça ne change pas la face du monde. On vous donnera la formule. Sur la page 26, le tableau qui nous permet de voir l'endettement pluriannuel à dix ans. C'est-à-dire que s'il n'y avait pas de nouvel emprunt souscrit, voilà où on irait d'ici 2031. Et du coup, une capacité de désendettement qui est aujourd'hui de 7,13 ans. Pareil, comme il y a eu des petits changements de calcul sur l'épargne brute, si on revient sur les autres années, l'an dernier, on avait annoncé six ans et quelques de capacité de désendettement. Le chiffre était, à quelques dixièmes, différent. On pourra, au moment du budget, vous donner le chiffre. C'est dans le fichier sur les dernières années. La page suivante, je ne vais pas forcément y revenir, sur la page 27, puisque c'est un rappel, c'est la page telle quelle. Donc quand c'est police grise, comme ça, c'est un peu notre feuille de route de l'an dernier. Donc, on remet ça pour mémoire. Sur les impacts négatifs et positifs et neutres ou non définis sur les différentes choses. On pourrait rajouter en impact neutre ou non défini, mais très probablement négatif, le conflit aux portes de l'Europe. Mais il est impossible de le chiffrer aujourd'hui. Sur la page 28, on va pouvoir rentrer sur les perspectives de fonctionnement. Il y a trois commentaires très généraux sur le fonctionnement, parce que ça a des impacts des deux côtés. C'est l'opération petits-déjeuners dans les écoles qui génère 180 000 euros de dépenses pour les petits-déjeuners dans les écoles pour une année complète. À ce stade, on expérimente jusqu'à juin. On l'a quand même mis au budget pour la totalité. Si l'opération est un succès, il faudra avoir les crédits pour pouvoir acheter les denrées et faire ce qu'il faut au niveau du personnel qui s'occupe aussi de la logistique sur place, il y a eu un peu d'investissements sur des frigos. On a eu un comité de la caisse des écoles hier, où on se pose encore la question, mais par prudence, on l'a mis comme ça. On évoluera sur le budget,

et monsieur Michon était présent, sur le fonctionnement de la caisse des écoles Cité éducative où, contrairement à la caisse des écoles du programme de réussite éducative, il semblerait que pour l'essentiel des dépenses, ce soit la commune qui doive les faire. Elle va toucher, après, la subvention de l'État qui viendra de la caisse des écoles. Du coup, ça gonfle... J'allais dire artificiellement, pas tant que ça, puisque de toutes façons, c'est un dispositif où, au final, on touche de l'argent de l'État d'une part, et à l'inverse, on va avoir des actions très concrètes. Ça se voit dans certains articles, des achats, des services extérieurs, surtout d'autres services extérieurs et de masse salariale, puisque ça a été évoqué hier, et ça permet de répondre aussi à des remarques qui ont été faites sur le contrat de sécurité intégrée la dernière fois, qu'on met de l'humain d'une façon très importante dans la politique sociale de la ville et de la cohésion sociale et de la Cité éducative, et les choix qui ont été faits dans les actions au niveau de la Cité éducative le démontrent. Par contre, ça a un impact sur la masse salariale assez important. Je vais y revenir juste après. Enfin, je l'ai évoqué tout à l'heure, sur le marché de la restauration scolaire, vu qu'on a une augmentation du nombre de repas d'une part, ça peut être quelque chose qui fera baisser le prix du repas. En même temps, le prix des matières premières augmente. Et à l'inverse, on a aussi de plus en plus de repas. Et peut-être que cette année de crise sanitaire n'a pas encore montré tous les effets. Il y aura peut-être encore plus de monde dans les restaurants scolaires après. On n'a pas noté d'impact ni en plus ni en moins là-dessus. Il y a aussi la loi EGalim. J'ai parlé des denrées, mais il y a la loi EGalim qui aura un impact. Ça nous permet, après, d'arriver plus précisément... Oui, Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je voulais intervenir concernant les dépenses des petits-déjeuners. Vous disiez qu'il y avait une dépense de 180 000 euros. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a quand même une compensation de l'État. Si je ne me trompe pas, lors de la commission d'appel d'offres, il avait été dit que les matériels, comme les frigos ou autres, étaient achetés avec la différence entre la dépense et la recette. C'est bien ça ?

Monsieur le Président :

Oui

Monsieur Mascarte :

Merci. Ce n'est pas issu des caisses de la mairie, c'est la différence entre les recettes et les dépenses ?

Monsieur le Président :

Oui, c'est-à-dire que c'est une opération, curieusement, qui est neutre budgétairement, parce qu'on arrive à la fois à acheter les denrées pour les enfants pour manger, et à la fois avoir un peu d'équipement. Pas des dizaines de milliers, mais voilà. La subvention, pour être très clair, elle est de 1 euro 30 par enfant par jour. On l'a déjà évoqué, je pense, quand on a signé la convention. Vous allez me dire que c'est grâce au gouvernement. Sur les perspectives des dépenses de fonctionnement, chapitre 60, on l'a évoqué, un retour à plein des combustibles et consommation de la piscine, et avec un prix de l'énergie en hausse. Peut-être que d'ici le 7 avril, le budget, on reverra à la hausse ce chapitre-là, puisqu'il y a vraiment de grosses incertitudes. On ne sait pas comment ça va pouvoir évoluer. Il faudra être peut-être plus prudents qu'on ne l'a été dans cette prévision. Sachant qu'on est quand même à 80 000 euros de plus que ce qu'on avait mis au budget de l'année dernière, et à 120 000 euros de plus que le réalisé des précédentes années 2019-2020. Sur le chapitre 61, je vous en parlais tout à l'heure, il y aura une année à plein du leasing des véhicules. Et puis, on a un impact aussi sur la hausse des assurances. On a des véhicules très appréciés par les différents services, mais forcément, ils coûtent aussi, en assurances, un peu plus cher. Il y a aussi plus de véhicules, au final, que précédemment. On a aussi quelque chose d'assez particulier sur l'année 2022 qu'il faut anticiper, c'est qu'on va passer

d'un fonctionnement avec le centre social d'une subvention d'équilibre, je le dis clairement, qui était très borderline au niveau juridique, et cette année, on va régler la subvention d'équilibre de l'année précédente, puisqu'il y a eu le travail du chantier d'insertion. D'ailleurs, vous avez un plan, tout à la fin. On peut peut-être afficher, sur un des écrans, la page 45. Un plan qui a été fait, et je remercie les services techniques et les services d'urbanisme d'avoir travaillé là-dessus. C'est quelque chose qu'on avait voulu faire il y a un petit moment et qui est en train de se concrétiser, qui permet de voir aussi, et c'est intéressant de le voir, qui s'occupe de quoi dans la commune. Parce qu'on a aussi souvent des conflits de voisinage ou de personnes qui se disent : "Oui, mais ça..." On nous appelle en mairie, on ne sait pas si c'est le bailleur qui doit le faire, si c'est le chantier d'insertion, si c'est la Ville, si c'est un prestataire extérieur de la ville, et donc vous avez les différents codes couleur. On l'a à l'écran ? Oui. En vert, la gestion interne par les services espaces verts de la ville. En jaune, la gestion par le chantier d'insertion. En bleu, la gestion par des prestataires de la ville. Et puis, en rouge, une gestion par les bailleurs, c'est essentiellement au terroir, d'ailleurs. La carte n'est peut-être pas finalisée non plus, mais on a déjà une grande partie des choses qui sont présentes là. Donc, si je reviens sur la page 29, tout ça pour vous dire qu'il faudra régler ce qui a été fait en 2021 au chantier d'insertion, mais on va passer un marché réservé au SIAE. Donc, on va imposer une clause d'insertion, et donc il risque d'y avoir la concurrence, mais la proximité du centre social Henri Martel de Waziers et de son chantier d'insertion fera que ça sera sans doute un avantage compétitif qui leur permettra de se positionner. Et donc là, on sera sur un vrai marché avec un appel d'offres, des bons de commande, et puis derrière, les factures réglées. Sur le 011, je vous l'ai dit tout à l'heure, il y aura certaines dépenses de la cité éducative, tout ce qui n'est pas masse salariale. Encore une fois, on a eu un comité de la caisse des écoles hier, mais un certain nombre d'actions sont payées directement à un prestataire, donc ça va apparaître là-dedans. Le chapitre 62 est important du fait qu'une partie importante des chèques cadeaux pour les aînés distribués fin 2021 soit enregistrée en 2022. C'est la remarque qu'on disait tout à l'heure. Le chapitre 63 est un peu plus important, ça reste des montants qui ne sont pas très élevés, mais il y a 23 000 euros de taxes foncières pour le local de la place Bordeu, qui reviennent en partie à la Ville, finalement, derrière, mais pas la totalité. Forcément, c'est un grand local de 1 900 mètres carrés, il y a une taxe foncière importante. Une provision est inscrite aussi parce que depuis qu'on est passés en marché avec Scolarest, on devrait régler la taxe foncière, mais pour l'instant, les services de l'État nous ont un peu oubliés, mais on les provisionne chaque année au cas où ça tomberait. Au bout d'un moment, on pourra enlever une année. Normalement, c'est trois ans de... (Inaudible)

Oui, de toute façon oui, effectivement, mais il faut l'approvisionner d'un côté. On va la récupérer en 70. En 73, on la récupère, tout à fait. Comme le local commercial, oui. Sur le 0-12, on met une marge assez importante par rapport à... C'est encore en augmentation, on va nous dire, mais on l'assume. Pour les protocoles sanitaires, au cas où une nouvelle vague arriverait, etc., on a eu trop de douches froides par le passé qu'on préfère être prudents là-dessus. Donc, on est restés sur un protocole au pire de ce qu'on a connu pour l'instant sur le reste de l'année. Pour tenir compte aussi de la fréquentation du restaurant scolaire, on en a pas mal parlé. Sur l'impact de la cité éducative, notamment des médiateurs scolaires qui vont travailler dessus. Et puis, une participation financière à l'effort faite par les agents en cas de passage obligé aux 1 607 heures. Depuis la dernière fois, pas beaucoup d'évolution au niveau des tribunaux, etc., ça semble un peu ralentir. Il y a des communes comme Melun où finalement, ça arrive au Conseil constitutionnel sur une question prioritaire de constitutionnalité. Les choses vont prendre un peu de temps, ce qui est plutôt une bonne nouvelle qui nous permettra de voir ce qui se passe et de ne pas avoir le couteau sous la gorge dans les prochains mois. Mais en tout cas, on provisionne une partie aussi, si on doit un jour l'imposer puisqu'évidemment, on ne paiera pas 1 500 euros par mois par agent d'astreinte si on perd au tribunal par rapport. Le montant sera discuté le moment venu. Le chapitre 65 : d'autres charges augmentent essentiellement, pareil, on en reparlera, même s'il y a eu un conseil d'administration la semaine dernière avec des élus de la majorité, mais aussi madame Parnetzki, qui y est à titre personnel. Déjà pas mal de choses ont

été évoquées. Il y aura un impact, la subvention du centre social sera plus élevée et je vous donnerai toutes les explications au moment du budget là-dessus. Et puis, il y a aussi, en chapitre 65, la nomenclature M57, qui repositionne beaucoup de choses qui étaient dans le chapitre 67, qui étaient considérées comme exceptionnelles, mais qui deviennent un peu plus régulières et qu'on range dans des cases du 65. Ce qui explique la différence dans le 65, on l'augmente un petit peu, et le 67, on ne met presque plus rien d'ailleurs, on met 500 euros parce que les parties importantes se retrouvent dans le 65. Est-ce qu'il y a des remarques sur les perspectives de dépenses avant que je ne passe aux perspectives de recettes ? Non ?

Alors, sur les recettes de fonctionnement, on a une prévision qu'on propose sur le chapitre 70. On met un retour progressif à des niveaux avant le Covid et avant le sinistre de la piscine sur le produit des services. Pour l'instant, c'est loin d'être le cas. Il y a encore beaucoup de gens qui ne vont pas à la piscine, par exemple. J'espère qu'à partir du 14 mars, les choses vont reprendre correctement. Du coup, forcément, ça avait eu un impact sur le produit des services. Sur le 73, ça me permet d'évoquer un sujet qui a été évoqué en commission des finances, c'est un gel des impôts et taxes au niveau de la prévision, au montant de l'an dernier, et du fait de la baisse d'impôts qui va être initiée, donc on le proposera au budget. Les choses peuvent bouger aussi d'ici là, mais on s'était engagés à faire une baisse d'impôts de 8 %. Donc, on va proposer cette année de commencer cette baisse et de baisser progressivement de 2,2 % par an pendant quatre ans, ce qui fera les 8 %. Ce n'est pas 2,2 fois 4, mais on baisse un petit peu le montant à chaque fois, donc ça fera bien 8 %. Cette année, effectivement, comme ça a été dit en commission des finances, les hausses des bases sont en augmentation supérieure à cette baisse de 2,2 %. On parle de 3,2, donc ça ne se verra pas forcément sur la fiche d'impôts des Wazierois cette année, et c'est dommage, mais ce que j'expliquais aussi, c'est que l'on a toujours dit sur ce sujet-là, que ce qui nous importe, c'est surtout d'être compétitifs par rapport aux communes aux alentours pour que quand il y a des projets, là il y a un (inaudible), on en parlait mardi à Berce-Gayant qui commence à être commercialisé, que les gens voient une intention de baisser les taux de taxe foncière qui est en place, et du coup, qui se fasse de façon un petit peu douce pour les finances de la Ville. Parce qu'il y a aussi, un effet un peu, pour être très clair, de billard, j'allais dire, un effet boule de neige, peut-être, qui peut se passer aussi au niveau des calculs qui se font au niveau du Département, de l'Agglo par ailleurs, et donc on veut aussi ne pas faire quelque chose de trop brutal qui pourrait avoir un effet, derrière, démesuré, donc on va le faire progressivement. On verra aussi comment ça se concrétise sur les recettes réelles qu'on va encaisser à partir de l'année prochaine sur ces bases-là. Je précise également, alors pareil, le contexte international va peut-être chambouler tout ça, mais on a eu une réunion il y a quelques semaines à Douaisis Agglo. Les perspectives sur le territoire sont très bonnes. On parle beaucoup de Renault ElectricCity, de Envision, mais globalement, il y a des prévisions d'emploi qui sont importantes. Et donc, du coup, l'Agglo va en tirer profit, et donc le redistribuer aux communes. Je ne vais pas annoncer de chiffres ici qui ont été évoqués par le président Poiret, mais si tout se fait comme il l'indiquait, ce sera très significatif d'ici 2030, mais déjà avec des effets 2024-2026 qui seront importants. Donc ça, c'est quelque chose qui n'a pas d'impact sur 2022, mais que je souhaitais partager avec vous. Encore une fois, tout est lié aussi à la crise internationale, européenne en tout cas. Sur le chapitre 74, on a également la subvention de l'Éducation nationale sur les petits-déjeuners d'une part, on l'a évoqué, plus, le remboursement de la tarification sociale des repas à un euro, en se basant sur le chiffre actuel des trois euros de remboursement qu'on a évoqués. Sur le 75, on a le remboursement du reliquat de l'assurance de la piscine en 2022, qu'on a évoqué tout à l'heure. Et puis, sur le 77, si on raisonne en comparatif, on a eu beaucoup en 2021 puisqu'on ne va plus vendre le terrain d'Aldi une deuxième fois. Et puis, on n'aura plus le remboursement du sinistre de la piscine, sachant, je vous l'ai dit tout à l'heure, qu'on n'a eu qu'une partie, pour l'instant, du remboursement. Et tout comme on l'a vu avec le 67 et 65 en dépenses, on est, sur le 75 et le 77, dans la même logique, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de produits exceptionnels et de plus en plus d'autres produits de gestion courante qui arrivent au

chapitre 75. Et on va en parler tout à l'heure sur les délibérations qui concernent ça, mais on n'a mis aucune rentrée financière sur la location de la Source Bleue, mais en tout cas, on verra les tendances pour les prochaines années si on l'intègre en fonction du succès ou pas de l'opération. Est-ce qu'il y a des remarques sur les perspectives et recettes de fonctionnement avant que j'attaque la partie investissement ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Oui, donc concernant l'article 73, des impôts et taxes, il y a longtemps qu'on a un différend là-dessus, Monsieur Desmons, entre vous et moi. Donc concernant la taxe foncière, on sait très bien que suite aux infos nationales, l'augmentation sera de 3,4 %, ce dont la Ville va quand même profiter. Donc les bases nationales augmentent. Aujourd'hui, vous annoncez donc une baisse de 2,2 % pour les Wazierois. Il y aura toujours un delta négatif, je dirai, pour les Wazierois. Je suis désolé de vous l'apprendre tel que. Pensez-vous réellement que ça réjouira les Wazierois de voir leur taxe continuer à croître ? Parce que pour moi, elle continuera à croître. Et je suis désolé, même si, d'un côté, les bases nationales continuent à augmenter comme elles le font, parce que de façon très raisonnable ces dernières années, elles ont augmenté entre 0,7, 0,8, et 1 %. C'était les bases, Monsieur Desmons, on peut en reparler. Là, on prend 3,4 % et chacun sait également qu'à partir de 2026, les taxes foncières seront totalement revues, la base de la taxe foncière. Donc moi, personnellement, vous croyez en vos moins 8 % pour contenter votre électorat, tant mieux. Personnellement, je n'y crois pas du tout. Et en plus, vous continuez à ne pas tenir compte qu'à un taux est affectée une base. Je l'ai dit et redit, c'est la base locative qui sert de calcul. Un pourcentage ne veut rien dire si de l'autre côté, on n'a pas une base. Je comparais toujours avec Quincy, Aubry ou bien même d'autres villes. Donc, votre objectif de baisser de 8 % sur votre mandat consiste bien à interpeller les propriétaires sur cette baisse, mais pour moi, ils n'y verront aucun effet. Déjà cette année. Parce que je suis désolé, on appelle un chat un chat. Ce qui est intéressant (en bas), c'est le chiffre, et puis c'est tout, point final. À moins que vous ne fassiez des miracles. Et ensuite, au niveau de l'article 74 sur les dotations-participations. Que dire sur les probables et futures modifications du FPIC par rapport aux recettes, et également de la participation à la gratuité des transports ? Je suppose qu'il y aura des compensations qui vont se faire sur des recettes moindres ou bien des dépenses en plus. Je voulais savoir ce qu'il en était exactement par rapport à ça.

Monsieur le Président :

Alors, sur le fonds de péréquation, le FPIC, je ne vais pas vous donner de réponses précises là-dessus, mais on pourra en reparler. Sur la gratuité des transports à très court terme, elle ne nous fait pas financer les 50 % de cartes OR, etc., donc au niveau du budget de la commune, on gagne quelques milliers d'euros. On va en reparler tout à l'heure, c'est dans le bilan. Maintenant, on sait bien que c'est surtout Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent qui paient ça. Mais en même temps, comme on l'a dit aussi, ils ont de nouvelles recettes qui sont prévues. A priori, les nouvelles recettes sont largement supérieures à ce qui va arriver là-dessus. Sur les bases et sur les taux, faites une analyse là-dessus. Moi, je ne contente pas mon électorat, je fais juste... On a été élus sur un programme, on fait le programme et ça s'arrête là. Après, le chiffre, on verra. Effectivement, si ça augmente tous les ans de 3,2 %, on va évidemment... Là, on est en plein contexte très incertain. On veut surtout envoyer un signal aux personnes que c'est en route. Je pense que vu le contexte, ce serait déraisonnable d'aller au-delà de ça.

Monsieur Mascarte :

Donc pas de satisfaction dans six ans, quoi qu'il arrive, ça sera de dire : « J'ai quand même baissé de 8 % ».

Monsieur le Président :

Comme vous dites, si les gens voient que ça n'a pas changé sur leur feuille d'impôts, ils vont

dire : "Il nous a bien roulés", donc ce n'est pas ça qu'on veut. On est bien d'accord. Je vous le dis clairement. Sur l'augmentation, sur le fait de la base locative et cadastrale, on a toujours eu ces échanges là-dessus. Je pense que justement, la hausse des bases, tous les ans, on vous le disait dans l'opposition, oui, les taux n'augmentent pas, mais les valeurs augmentent, les bases locatives de l'État augmentent. On n'a jamais nié qu'il y avait un multiplicateur. Il y avait deux éléments dans l'équation.

(Inaudible)

Monsieur le Président :

Vous m'avez donné les éléments, mais c'est... Monsieur Michon, vous avez une remarque ?

Monsieur Michon :

Oui, c'est par rapport aux transports gratuits, à la mise en place des transports gratuits. Non, les coûts ont bien été arrêtés à l'Agglo. On va laisser à l'Agglo la moitié du FPIC qu'on retouchait. Donc, on peut le faire. On sait qu'il y a telle somme que nous n'aurons plus dès ce budget 2022 et telle somme qu'on ne paiera plus. Et bien sûr, on ne paiera plus tout ce qui est cotisations, carte OR, etc. Donc c'est tout à fait faisable de voir combien ça va nous coûter.

Monsieur le Président :

D'autres remarques sur les dépenses de fonctionnement et les recettes ?

Les perspectives pour 2022 ? Non ?

On part sur l'investissement, donc un peu pareil que tout à l'heure, sur les pages 32, 33, nous avons remis les grands investissements prévus sur le mandat. Donc, si vous l'avez en couleur ou à l'écran, le texte en gris, c'est celui de l'an dernier tel quel. Il n'y a pas eu d'ajout ou de suppression. Et puis en bleu, en gras, aussi, c'est le commentaire qu'on peut faire cette année. Je vais peut-être lire la petite introduction. Après un an et demi de crise sanitaire, un certain nombre d'éléments de programme sont déjà en place. L'année 2022 va poser les bases pour lancer de nouveau sur 2023. Sur l'école Notre-Dame, l'année 2021, si vous avez lu la presse aujourd'hui, il y a des choses qui ont été évoquées. J'en profite pour faire un petit aparté là. Normalement, il est traditionnel que la cérémonie des vœux serve au maire pour annoncer des projets, et puis après, le conseil municipal s'en saisit et puis on débat ça au budget. L'essentiel des éléments qui sont expliqués ici a pu être abordé dans des réunions avec des conseillers municipaux, je vais dire, pour 90 %, avec l'opposition. La presse a été informée après les conseils municipaux, donc ça m'a paru une bonne démarche pour cette année de faire comme ça et de ne pas donner des informations par surprise au moment du ROB et du budget.

Sur l'école Notre-Dame, comme c'est expliqué ici, on a vraiment travaillé sur l'aspect réglementaire en 2021. Dans le plan qui est revu après, de toute façon, par rapport à l'emprunt, on avait prévu de travailler et de commencer à engager des frais en 2024 et d'avoir l'emprunt à côté. Donc, sur l'année 2022, on va vraiment travailler maintenant sur le montage financier qu'on peut avoir là-dessus. Des choses ont un petit peu évolué au niveau du FEDER, etc., donc ça peut entrer en jeu. Il y a le PTS qui avait été déposé. Maintenant, il y a un gros travail. C'est le gros investissement qui doit être fait. Sur l'aménagement de la place Bordeu, ça a été évoqué en commission le 26 février. On a bénéficié d'une subvention de Douaisis Agglo et on a, du coup, une première phase d'aménagement aussi sur le centre-ville parce qu'on voit ça un peu d'un seul bloc, évidemment, sur Guironnet et Bordeu, donc sur des travaux pour changer un peu le sens de circulation, et on vient de lancer une étude pour envisager d'y faire une maison médicale. On verra si l'étude est positive. Si on la fait, c'est qu'on pense que ça peut l'être, mais on va attendre les résultats de l'étude avant d'aller plus loin. Donc, sur cet aménagement place Bordeu, voilà un petit peu les commentaires qu'on peut faire et sur quoi on va travailler en 2022. Sur la vidéoprotection, le déploiement se termine. Il y avait 90 % qui étaient opérationnels au 15 novembre, donc on va encore solliciter, on va en reparler un petit peu après, une subvention de



la région pour finaliser complètement les choses. Là, je crois qu'il y a quelques réglages sur quelques caméras qui doivent encore se faire après un petit retour d'expérience de trois mois. Mais ça porte ses fruits, alors il n'y en a jamais assez, on voudrait qu'il y en ait à certains endroits pour élucider certaines choses, mais c'est déjà assez intéressant au niveau des résultats obtenus. On est partis vraiment sur l'aménagement Guironnet-Bordeu pour cette année, mais on provisionne sur 2023-2025 un certain nombre de choses qui seront présentées. Le plan local d'urbanisme et le plan de déplacement urbain. La délibération est prise. C'était au mois de décembre, il me semble. Et puis les pistes de changement sont en partie référencées et le cabinet devrait démarrer sa mission en avril. L'appel d'offres a été passé. Deux candidatures ont été retenues, maintenant, pour une phase d'entretien. Sur le matériel pour les services techniques, je l'ai évoqué un petit peu tout à l'heure, les véhicules en fin de vie ont été remplacés. Du matériel a été acheté. Sur le poumon vert Stade Allende, c'est en lien avec l'aménagement place Bordeu évoqué ci-dessus. Je ne vais pas forcément rentrer dans les détails, sauf si vous avez des questions parce qu'on l'a déjà évoqué au précédent conseil et en commission. Sur les panneaux d'information, l'application mobile et d'information grand écran, encore une fois pour être totalement transparent. Sur les panneaux lumineux, la partie technique, notamment avec l'installation électrique, prend vraiment beaucoup de temps. On les espère avant la fin du printemps. L'application, elle, a été déployée en 2021. Et puis, on avait regardé, par rapport au budget, sur une analyse plus poussée, on a décidé de ne pas acheter un grand écran d'extérieur, etc., parce que finalement, c'est le genre de choses, on a un peu l'expérience aussi avec le podium, où finalement ça évolue tellement vite, ce genre de technologies, qu'il vaut mieux louer sur le long terme, on s'y retrouve et on a du matériel plus performant et une meilleure qualité d'image, qualité de son. Ça, monsieur Dogimont pourra en parler mieux que moi. Sur l'aménagement de la (confidentialité) au CCAS, ça a déjà été évoqué, les travaux sont bien en cours et ils seront terminés en fin d'année. Et puis, les engagements en termes de développement durable et de rénovation thermique sur l'ancienne école Lannoy ont été faits. L'éclairage extérieur, dont les illuminations de Noël et dans certains bâtiments municipaux, il y a eu pas mal de choses de faites en 2021, on continue. Les plantations dans les écoles, élagage et abattage d'arbres, d'ailleurs, c'était un crève-cœur d'en abattre quelques-uns il y a quelques mois et finalement, avec la tempête qu'il y a eu il y a deux ou trois semaines, on a évité sans doute des dégâts bien plus importants à ce moment-là. L'abri à vélos à l'école Copernic et j'en oublie certainement pas mal. Sur la page d'après, mais je continue la liste, on veut aussi améliorer l'entrée de ville côté... c'était ce qu'on avait dit l'an dernier, l'entrée de ville côté Gayant Expo, revoir l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour améliorer la qualité de vie au travail des agents et la communication entre les services, en combinant avec l'opération d'aménagement et la confidentialité nécessaires au CCAS. Une réorganisation des services présentée en comité technique en septembre 2021 est en cours avec la création notamment de deux pôles : le pôle jeunesse et sport à l'ancienne école Duclos, pour laquelle on avait obtenu une subvention DETR, on s'en souvient, en décembre 2020, on avait fait la demande. On l'avait bien volontiers reconnu, à l'époque, on n'avait pas de projet précis, mais on s'est dit qu'une opportunité comme ça, d'avoir 40 % de rénovation énergétique sur un bâtiment comme ça, ça se saisit. Et donc, en travaillant le dossier, on propose de faire un pôle jeunesse et sport qui accueillera à la fois des bureaux des affaires scolaires et nos éducateurs sportifs, d'y faire la garderie pour tous les enfants de la ville, en prenant l'hypothèse que les gens qui utilisent la garderie sont véhiculés. Donc, ils déposeront leurs enfants le matin à cet endroit-là, puis le bus les emmènera dans leur école. Comme ça, il n'y aura plus d'effet de déperdition et de cartes scolaires qui, notamment, portent assez préjudice à l'école Guironnet et sans doute à l'école Copernic également. Et puis, il y a en fait quatre classes en plus, donc le relais assistantes maternelles, en travaillant avec le centre social et les assistantes maternelles, qui n'étaient pas très satisfaites du local utilisé actuellement, parce qu'elles devaient ranger à chaque fois, etc., elles auront une pièce dédiée. L'association de parents d'élèves également, puisqu'on s'était engagés à avoir un local pour chaque APE, Guironnet a ce qu'il faut, Gambetta n'avait pas encore, et puis on va travailler sur Copernic ensuite. Et enfin, une pièce, pour l'instant,

qui n'a pas d'affectation, mais s'il y a une affectation vraiment intéressante sur ce qui est jeunesse et sport, on y regardera, sachant que toutes ces activités ont l'avantage de ne pas être actives au mois de juillet et août, ce qui permettra de continuer à faire les centres dans cet endroit-là avec la proximité, du coup, du personnel sur place. Ce qui va faciliter beaucoup les choses et qui sera le point de chute, notamment pour les ACM. Donc, je n'ai pas lu mes notes, mais est-ce que j'ai tout dit sur le pôle jeunesse et sport ? Je crois. Le pôle cohésion sociale aussi, on a voulu muscler un petit peu notre ingénierie là-dessus. On avait une seule personne qui travaillait sur ce sujet-là, on va dire, en plus du CCAS, on a trois personnes maintenant, plus, le chargé de projet Douai et Waziers sur la Cité éducative. Et donc, on a installé depuis fin janvier ce pôle cohésion sociale là-bas, qui a notamment pour mission de travailler avec une bonne (courroie) de transmission avec le centre social, de travailler sur tout ce qui est contrat de ville qui est important pour la ville de Waziers, qui travaille avec la région, l'Agglo et l'État, la caisse des écoles, la convention territoire globale de la CAF, et puis précise également à cette occasion-là qu'on aura, en plus des dispositifs Cité éducative, un adulte relais, donc un employé municipal qui travaillera sur le terrain avec le centre social pour faire la médiation qui est demandée et attendue et qui fonctionne en complément d'autres dispositifs. Et enfin, c'est peut-être plus anecdotique, mais je peux vous dire, je pense que ça ne l'est pas pour le personnel, on a une vraie salle de pause qui a été aménagée à l'Hôtel de Ville, anciennement là où il y avait la communication, et puis le service communication qui est dans une pièce où il y a la lumière du jour, ce qui n'était pas le cas auparavant. J'ai presque terminé sur le point des grands investissements. Donc, pour montrer qu'on dit ce qu'on fait, on fait ce qu'on dit. Les frais importants étaient à prévoir dans les bâtiments communaux comme à la piscine et cuisine centrale du rivage Gayant, dans les écoles, etc., et un contrat nous impose 115 000 euros par an d'investissement sur l'éclairage public. Donc, ça continue sur le contrat d'éclairage public, donc ça aura quand même des impacts qui vont un petit peu réduire la facture énergétique malgré la hausse des tarifs. Et puis, sur l'année 2022, on va louer une grande partie de ça. Je crois que c'est 45 000 ou 50 000 euros sur les 115 000, spécifiquement sur l'éclairage du stade Gayant qui est, en plus, un gros consommateur d'électricité. Donc, on a fléchi une partie de cet investissement là-dessus. Ça nous aidera aussi à aller montrer notre bonne volonté si les résultats du club sont bons, comme ils le sont actuellement, et si le maintien se fait. Et la fameuse modification de terrain qu'il faudra faire un jour, si on montre qu'on fait des efforts de travail, etc., on peut aussi demander des dérogations et demander un délai pour que ça puisse être fait au niveau des fédérations, etc. Des recherches de subventions pour la piscine sont en cours, ainsi que des solutions de plus long terme. Et enfin, sur l'investissement, le remboursement de capital, les emprunts, évidemment. Est-ce que je continue sur la stratégie face à l'emprunt ou est-ce que vous avez déjà des remarques sur ce que je viens de dire ? Je peux peut-être parler de l'emprunt, puisque c'est très lié. Tout est en gris sur les pages 34 et 35, c'est-à-dire que c'est exactement le texte de l'an dernier. Encore une fois, en bas de la page 34, on a ce qu'on a fait, c'est-à-dire l'emprunt sur 10 ans de 585 000 euros. Il a été contracté en mai 2021. Sur 2022, on propose de partir sur un emprunt sur 20 ans, pour un total de 1 200 000 euros. D'autant plus comme ça l'a été évoqué tout à l'heure, que les taux vont probablement augmenter dans les années à venir. Sur le pôle jeunesse et sport, on va reparler après du montage, on aurait un emprunt aussi spécifique, puisqu'on ne peut pas aller trop loin sur les subventions. 75 000 euros de subvention, c'est déjà très intéressant, mais la CAF doit inscrire, donc on n'a pas de certitude pour le moment, mais de faire en plus un petit emprunt de 50 000, puisqu'on peut aller jusqu'à ce montant-là sans intérêts, sur 10 ans, auprès de la CAF. C'est une opportunité qui n'est pas prévue qui ne chamboule pas beaucoup le budget. Voilà. Je peux vous donner une information sur les taux, si on devait les contracter aujourd'hui. C'est ici. Soit en une seule fois, aujourd'hui, l'Agence France Locale, on est à 1,34. Par contre, sur ça, comme ce serait sur les voiries, on ne ferait pas tout d'un coup. On pourrait faire un crédit avec une phase de mobilisation. On débloquerait une partie chaque année, ce qui correspondrait un peu à l'état d'esprit, puisque l'idée, c'est 1,2 million sur quatre ans, c'est-à-dire 300 000 par an. Là, on sera à 1,26 pour le premier déblocage, 1,44 si on débloque l'année prochaine et 1,58 dans

deux ans. Ce qui nous paraît une bonne option, parce qu'on ne sait pas du tout vers quoi on se dirige. Entre le 1,34, si on prend tout aujourd'hui, et le 1,58 dans trois ans, ça ne fait pas une énorme différence et ça paraît assez raisonnable. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

1,2 million ? Parce que vous parlez de l'année A, l'année A1, A2 ?

Monsieur le Président :

Oui, mais ils ne se positionnent sur une mobilisation que sur trois ans. La dernière année, on emprunterait pour les deux dernières.

Monsieur Mascarte :

D'accord, OK.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques sur l'investissement, sur ce budget ? Pas du tout ? Monsieur Michon ? Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Sur la page 35 sur 46 : "Cela va inévitablement augmenter notre dette par habitant à la fin du mandat, passant de 1128 euros aujourd'hui à probablement autour de 1400 euros en fin de mandat, restant cependant en deçà des 1513 euros de 2015 à Waziers et très loin, par exemple, de celle d'Auby." Je ne ferai pas la comparaison par rapport à Auby. Simplement pour vous dire qu'en 2015, le groupe auquel j'appartenais a quand même rénové la salle des fêtes, l'a mise aux normes, et on a également refait l'école maternelle. Et souvenez-vous, à un moment donné, monsieur Desmons, vous avez dit : "Ça aurait été moi, l'emprunt, je ne l'aurais pas fait pour l'école maternelle." Aujourd'hui, vous dites : "Je vais quand même faire des prêts, mais ce sera quand même moins que par le passé", mais souvenez-vous quand même qu'à l'époque, les taux étaient également différents.

Monsieur le Président :

C'est le commentaire que vous aviez fait l'an dernier, mais on assume ce changement de position. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Toujours un rappel, mais vous allez dire que je l'ai déjà dit et que je le redirai. L'Agence France Locale, c'était une bonne idée, n'est-ce pas ?

Monsieur le Président :

Oui, c'était une bonne idée. C'était une bonne idée, je le dis sans problème. On aura une délibération après qu'on va prendre de principe, je l'expliquerai, pour pouvoir emprunter si on va là-dessus. Pas d'autres remarques jusqu'à la page 35, pour l'instant ? Je continue.

Sur la page 36, sur les recettes d'investissement, ça me paraît important de les énumérer. On aurait, sur 2022, l'affectation du résultat à hauteur de 500... Je vais vérifier, parce que je sais qu'il y avait une petite... Je veux vous dire le bon chiffre. De 593 395. Le bon chiffre, c'est celui que vous avez sur la page 21, qui change à 12 000 euros près, de 580 332. Dans les premières versions de travail, on avait le fameux apurement du 10-68 sur 10 ans, mais il n'avait pas lieu de rentrer là. On s'est rendu compte, après impression, qu'il n'avait pas été corrigé. Ça ne change presque rien, mais par clarté, par précision, je voulais vous le signaler. Sur le deuxième point, le FCTVA, il est estimé à plus de 130 000 euros, puisqu'il y a eu des investissements importants en 2021. On touche le FCTVA l'année d'après. La dotation aux amortissements, elle est connue,

fixe, 248 800 euros. Le prélèvement de 684 922 euros, du 23 vers le 21. Et on met le conditionnel, parce qu'on se rend compte que c'est beaucoup plus compliqué que ça au niveau des subventions, donc il vaut mieux toujours être très prudents. On espère des subventions d'investissement au niveau de la DSIL, 41 000 euros pour l'isolation énergétique, menuiserie, de la dernière partie non encore effectuée de l'Hôtel de Ville et le nouveau CCAS. C'est la demande qu'on a faite le 16 décembre. Mais pour être très clair, on ne l'a pas mise au budget là non plus au côté dépenses, puisque si on le faisait, on démarrerait les travaux toute fin d'année pour le mettre sur le budget 2023. Mais on a fait la demande de subvention en 2021 pour 2022. Donc, si on commence les travaux et qu'ils se terminent en 2023, ça passera très bien. Mais encore une fois, ça, c'est au conditionnel. On attend que les services de l'État se positionnent dans quelques semaines, la sous-préfecture en l'occurrence. La DETR : 44 419 pour l'aménagement de centre-ville, c'est la demande qui a été faite au mois de décembre, également. Ça a été évoqué en commission le 26 février, la presse l'a un peu relayé là-dessus. On regarde pour compléter un peu la copie au niveau du syndicat des transports pour avoir une voix douce. Ce qui n'a pas été évoqué peut-être dans la presse, mais c'est aussi de regarder s'il ne peut pas y avoir une possibilité de mettre de l'infiltration, parce que là, on est vraiment dans le développement durable. On a un espace vert juste à côté, et c'est subventionné à hauteur de 70 %. Ça veut dire qu'il faut quand même mettre les 30 % supplémentaires. Mais si on arrive à faire une opération écologique et qui engorge moins les réseaux d'assainissement de la ville et du Douaisis, ça sera bien. Surtout que ça pourrait avoir des effets positifs sur certaines rues où il y a des inondations, je crois la rue des Saules, etc. Mais pareil, ça, les spécialistes là-bas en parleraient mieux que moi. Voilà, c'était précisé. Ensuite, 23 782 euros qu'on avait demandés en priorité... une, il me semble pour la DETR, pour la cuisine centrale, qu'on fera au mois d'août. Qu'on ait la subvention ou pas, on le fera de toute façon, c'est un bel équipement et c'est bien prévu au budget. Une demande de subvention de la région, on va en reparler après, est prévue à hauteur de 30 000 euros. On ne l'a pas mise pour l'instant dans nos simulations, mais on saura dans les prochains jours si on l'a. Une subvention de la CAF, j'en ai parlé, de 75 000 euros pour le pôle jeunesse et sport, ainsi qu'un prêt sans intérêt de 50 000 euros sur 10 ans. En fait, la CAF peut nous aider jusqu'à hauteur de 40 % du projet. Donc, c'est pour ça que les 60... Et maximum pour la subvention, c'est 75 000, et donc les 75 plus 50 font à peu près les 40 % du chiffrage de l'opération. Et en 2022, on devrait récupérer, du coup, la DSIL 2021 qui est à hauteur de 107 000 euros pour les travaux de l'école Lannoy, qui ont été faits en partie. Maintenant, tout le monde le sait, l'école Lannoy, au mois de novembre, les menuiseries ont été faites pendant les vacances de février. Et puis l'ancien Duclos, une fois qu'on aura, je l'espère, l'accord de la CAF, on démarrera après les centres aérés, donc fin août, pour essayer de terminer tout ça... enfin, avec l'objectif de terminer tout ça fin décembre. Mais en tout cas, ça, c'est une subvention qu'on va récupérer, c'est sûr, qu'on avait demandée avant, qu'on n'a pas encore touchée sur l'exercice 2021. Et puis pareil, on en reparlera tout à l'heure, les subventions du département pour les plateaux rue Pasteur et Ferry, de 55 000 euros. Donc hors emprunt, ça correspond à des recettes d'investissement d'un peu plus de 2 millions d'euros. Sur les dépenses, la page 37, du coup, on a évoqué pas mal de choses. Je ne vais pas forcément venir ligne par ligne. Si vous avez des questions trop précises pour moi, je vous y répondrai après par email ou en prévision du budget derrière. Je peux peut-être parcourir rapidement les lignes les plus importantes. Ad'AP, c'est en fait... Ça permet aussi de répondre sur certaines questions que j'ai eues sur le handicap, c'est le programme qui avait démarré en 2016. Une dernière partie était prévue jusqu'en 2022. Et donc, on suit ce programme où il y a une partie aussi qui est subventionnée. C'est le chiffrage qui avait été fait à l'époque par la Commission accessibilité handicap. Donc, on retrouve ce budget-là. Sur l'acquisition... Admin, c'est tout ce qui est services administratifs, donc il y a encore du matériel informatique et des licences de façon importante pour moderniser le parc informatique des services de la ville. On va équiper un columbarium, pour Faidherbe et Haut-Terroir, qui est vraiment nécessaire maintenant. Vous avez ensuite, dans la partie Divers, essentiellement le pôle jeunesse et sport et le financement des panneaux lumineux et le reste à réaliser de la vidéoprotection. On a ensuite, en

reste à réaliser, l'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupe scolaire Notre-Dame, puisqu'on avait pris une programmiste avec laquelle on travaille pour tout ce qui est réglementation et réanalyse des besoins. Mais du coup, l'AMO sur vraiment les travaux qu'il faudra faire, tant que le projet n'est pas défini, elle est un peu en stand-by. Donc, il reste une partie importante des honoraires à payer, sachant qu'on a demandé une subvention aussi de la DRAC qui n'est pas mise au budget, mais qui pourrait intervenir, puisque le cabinet retenu est bien reconnu, donc la DRAC nous a dit que c'était quelque chose qui pouvait fonctionner, mais on va être très prudents. Et ensuite, sur le matériel du socle numérique, on en a beaucoup parlé, il va enfin être dépensé, puisqu'on a été, malheureusement en stand-by à cause d'une... on a été mis dans une deuxième vague au niveau des services de l'État. Que puis-je vous dire ? On a mis un budget, mais les choses sont à affiner, sur une sécurisation aux abords spécifiquement de Copernic et Chopin, ce qui était un engagement du programme aussi de sécuriser les abords des écoles. On a travaillé sur Gambetta au début, il y a le plateau rue Pasteur qui va arriver. Il y a encore du travail à faire sur l'école Guironnet. Et là, on va travailler sur Copernic et Chopin. Sur la partie entretien des voiries, c'est là-dedans qu'on a mis l'aménagement centre-ville, pour l'instant budgétisé comme on l'a présenté au conseil municipal de décembre. L'idée, c'est qu'on va sans doute en faire une partie sur l'année 2022, une partie sur l'année 2023. Et donc, le complément voirie 2023-2025, les 673 000, puisqu'on fera l'emprunt en face, on va provisionner le reste sur le reste du mandat. L'investissement éclairage public, on en a parlé, dont le stade Gayant cette année. Les programmes voirie d'hiver, les 24 000, c'est pour le pont de Lille. C'est une délibération de 2019, ça va permettre aux camions de passer et d'éviter du trafic dans Waziers. On va ensuite avoir les plateaux rue Ferry et rue Pasteur, même si en face on a de belles subventions. Pardon, le Divers, du coup, c'était des dos-d'âne et différents équipements qu'on verra au cas par cas. Les travaux du pont de Lille, c'est la dernière ligne. Après, le chauffage salle des fêtes, tout le monde sait qu'il y a une partie des radiateurs qui ne fonctionne pas. La dernière fois, on n'a pas eu très chaud en conseil municipal. Donc on a mis ça au budget. Après, on arrive sur de plus petits montants, mais si vous avez des questions, on y répondra si on a les informations. Le PLU, on a mis 40 000 euros. La restauration, on a une bonne nouvelle aussi. Le service avait fait une demande de subvention pour du matériel pour les restaurants scolaires et on a eu un très gros montant. C'est subventionné sur la base d'un devis à 100 %, sauf qu'entre deux, les prix ont augmenté donc on a quand même un petit reste à charge. Mais il doit nous rester 3 000 ou 4 000 euros sur 20 000 euros. C'est du matériel qui va équiper nos différents satellites. La (inaudible) et cuisine centrale, j'en ai parlé. On va faire des choses aussi par rapport au sport avec l'arrosage du stade Gayant, les panneaux de basket de Langevin. Il y a des choses à faire sur le mur d'escalade et après, c'est du matériel pour les services techniques, avec la répartition. À noter qu'on a acheté le véhicule benne. Vous êtes peut-être surpris de le voir là, puisque c'était un véhicule qui avait été au départ prévu dans le contrat de location, mais en fait, on le payait complètement sur quatre ans. Ce genre de choses, ça se vend très bien au bout de quatre ans, donc on a changé notre fusil d'épaule là-dessus. On est partis sur une acquisition spécifiquement sur ce véhicule-là. Sur les autres véhicules, on est restés sur de la location. Sur les espaces verts, l'acquisition d'arbres, de matériel, et puis quelques détails que vous retrouvez ici. Et puis, bien sûr, pour être complet sur les dépenses d'investissement, on rembourse 720 000 euros de capital de la dette en 2022 qu'on mettra au budget en tout cas. C'est sans doute plutôt proche de 700 000, mais on mettra 720 000 pour être sûr. Vous avez les annexes, mais tout le monde avait eu le bilan social 2020. Je voudrais remercier, en tout cas, le service comptable pour avoir travaillé efficacement sur ce sujet, remercier Jocelyne Charlet, qui travaille au quotidien avec le service comptable et qui m'a demandé de présenter ce rapport d'orientation budgétaire. C'est une façon aussi de me l'accaparer, puisque j'avais une remarque là-dessus de monsieur Mascarte lundi. Ça se fait comme ça dans beaucoup de villes. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur Mascarte :

J'ai discuté cet après-midi avec madame Charlet, je ne lui en veux pas du tout. C'est ce que je lui

disais. Simplement pour vous dire qu'à Pecquencourt, c'est l'adjoint aux finances qui présentait le ROB. C'est une ville à peu près équivalente à celle de Waziers.

Monsieur le Président :

Est-ce que... ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

J'ai juste une question sur la partie investissement éclairage public 2022. Sur la ligne 21-534, vous mettez : "113 975 euros, dont stade Gayant." Quelle est la part qui revient au stade Gayant ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je disais tout à l'heure, je crois que c'est 45 000 euros. Vous savez ça mieux que moi, vous connaissez mieux le sport, il faut de l'éclairage vraiment spécifique qui éclaire au bon endroit, qui n'éblouit pas les joueurs et c'est des mâts très hauts et une puissance très importante. Mais ça consomme aussi beaucoup moins. Madame Poulain, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Juste pour terminer... non, mais je le ferai après Ophélie. Vas-y, Ophélie.

Madame Poulain :

Alors moi, j'ai des questions plutôt globales. J'ai entendu souvent que vous avez répondu que vous alliez donner les informations par mail aux questions qui vous ont été posées. Donc, je reformule la même demande que j'avais faite déjà en décembre, à savoir : est-ce que vous pouvez, quand vous faites des réponses, soit les donner en conseil municipal, soit les adresser à l'ensemble du conseil municipal et non pas faire des réponses individuelles comme ça vous arrange ? Ensuite, j'avais une deuxième question, est-ce que le ROB, le document... ? Excusez-moi, c'est mon micro ou... ?

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut faire un changement de micro ?

Madame Poulain :

Merci.

Monsieur le Président :

Par contre, c'est peut-être l'effet de larsen avec l'enceinte qui est par là. Si vous vous mettez à votre droite ?

Madame Poulain :

Donc, une question. Est-ce que ce document va être publié sur le site de la Ville ? Parce qu'il me semble que c'est une obligation légale et ça aurait été bien de le mettre avec l'ordre du jour. Et après, une petite remarque. Vous l'avez dit tout à l'heure, on l'a vu dans le Wazierois, vous n'avez pas pu présenter vos projets 2022 lors de la cérémonie des vœux. Moi, il y a une chose qui m'a un peu interpellée, c'est que vous avez aussi écrit : "Qu'à cela ne tienne, nous allons en profiter pour innover dans la façon de nous adresser à vous, tout en rapprochant ces annonces de la période budgétaire du conseil municipal, donc mars." Écoutez, je suis très surprise de la façon dont vous innovez, Monsieur Desmons, puisque votre façon de faire, visiblement, c'est de publier les informations via La Voix du Nord. Bon, je ne sais pas si on peut parler de proximité. Je pense qu'on a d'autres moyens pour s'adresser aux Wazierois, mais c'est une façon de voir. Moi, je parle d'éloignement plutôt que de rapprochement. Chacun sa vision.

Monsieur le Président :

Alors, le rapprochement, c'était justement ce qui n'était pas possible avec la cérémonie des vœux qui, normalement, était au mois de janvier, où on a 300 personnes dans une salle des fêtes qui boivent un verre. Évidemment, on ne pouvait pas faire ça comme ça. Mais vous n'avez pas fini de voir l'innovation par rapport à ça, donc peut-être que ça répondra à vos questions. Sur la publication sur le site de la Ville, évidemment, c'est une obligation légale, donc ça le sera. Il n'y a pas de souci. Par contre, ça ne me paraissait pas normal de le mettre avant. Pour moi, les conseillers municipaux ont un droit primeur là-dessus et c'était normal que seuls eux l'aient. Il y a un ordre du jour très basique pour les habitants, pour qu'ils puissent voir, et ils découvrent après, basé sur les échanges. Mais on ne met jamais les documents, les éléments, précédemment à la disposition de tous les habitants. Sur la question-réponse, quelle était votre question ? Quand un groupe me pose une question, mon réflexe est de répondre au groupe, à la personne, à son président de groupe. Après, si vous me dites que cette réponse vous intéresse aussi, je vais y répondre, je vais vous l'envoyer également.

Madame Poulain :

Excusez-moi, Monsieur Desmons, mais on est en conseil municipal, donc les échanges concernent tous les conseillers municipaux. Donc, quand il y a des questions, l'ensemble du conseil municipal doit pouvoir disposer des réponses. Ça me paraît d'une logique et d'une transparence, puisqu'on y est, implacables. Sinon, je comprends bien l'explication pour la publication du ROB. Par contre, une petite remarque, le PV de décembre n'a pas été publié. Donc, il y a encore un petit couac là-dessus.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce rapport d'orientation budgétaire ?

Monsieur Bachiri :

Oui, il y a beaucoup de remarques qui ont été faites par Roger Mascarte... On m'entend ou pas ? Bon, désolé, franchement, si je vous fais mal aux oreilles, mais veuillez m'en excuser.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous pouvez essayer de faire un réglage, la technique ?

Monsieur Bachiri :

À l'époque, c'était monsieur Michon qui avait Zemmour derrière lui, c'est mon micro qui... Le complot continue, que voulez-vous ? C'est comme ça.

Plus sérieusement, on sera au rendez-vous du budget, on fera des propositions, très clairement, sur le budget. On a préféré entendre et écouter un peu ce que vous aviez à nous dire. Vous êtes toujours en train de surfer sur les noms, les enfants et tout ce que vous voulez. Il est fort dommage que vous n'ayez pas un adjoint au sport qui ait un enfant qui joue au football parce qu'il pourrait voir l'état des terrains de football qu'on a sur Waziers, en synthétique. Et il pourrait se rendre compte de l'importance que ça a. Forcément, on n'a pas les moyens, mais il y a peut-être des choix à faire et on vous les portera, nous, au budget. Mais manifestement, ce qui rassemble le plus grand nombre d'enfants dans notre ville ne vous intéresse pas. C'est surprenant. Le terrain synthétique du stade Gayant, franchement, ce n'est plus un terrain de football. Très clairement, si on aime nos enfants, il faut d'abord les protéger. Et ce n'est pas un terrain de football qui, aujourd'hui, est à l'image du club de football. Bien sûr, tout le monde a acheté son écharpe, tout le monde a dit que l'U.S Mineurs avait fait un beau parcours en Coupe de France. On a fait la belle photo qui va bien. On a fait de beaux commentaires. Bien. Cela dit, c'est un club du Douaisis, le plus phare du Douaisis, footballistiquement parlant, au niveau jeunes, ils sont tous en ligue.

Donc, ça demande des installations correctes. Il y a le stade Allende. Pour le coup, il faudra aussi y penser parce qu'à mon avis, les deux sont abîmés, mais, s'il y avait une priorité à donner, puisqu'il n'y a qu'un seul club qui fonctionne, c'est celui de l'U.S Mineurs. Je ne vois pas dans vos propositions, je ne vois pas dans vos projections, cette idée d'aller... Alors, peut-être que dans les budgets, il faut aussi reprendre l'argent que l'on a et regarder le sens des priorités qu'on peut avoir. Et quand on voit le nombre d'enfants qui sont là-bas, le nombre de parents qui y sont, on pourrait être en droit de vous demander de revoir votre copie sur cette partie-là. Il est fort dommage... Alors, tu as bien compris, Sébastien, que c'était un peu d'humour, tu as compris le truc, parce que ta fille joue au football. Mais j'attire ton attention sur le fait que commencer à tomber sur un terrain synthétique comme celui du stade Gayant, ça équivaut à tomber sur du béton, sur du macadam. C'est hyper dangereux. Je pense que tu vois les enfants, quand ils taclent, comment ils sont éraflés. Et, aussi, le fait d'avoir un terrain dur, ce que ça peut générer sur des enfants qui jouent au football, qui ont entre 8 et 15 ans, là où se fait la croissance. Voilà ce que ça peut générer. Moi, je vous fais cette remarque-là, on vous fera des propositions pour savoir où il faut trancher pour le faire. Mais j'espère aussi qu'on aura un débat qui doit consister à regarder à demain et pas à regarder à sa propre image.

Monsieur le Président :

Je vais donner la parole à monsieur Ferez, et je la donnerai à monsieur Michon ensuite.

Monsieur Ferez :

Alors, oui, j'ai bien entendu le message et je connais bien l'état des terrains. Je peux vous annoncer que lundi, je reçois une société pour, justement, chiffrer et avoir un devis et une vision sur la remise en état de ces terrains-là. Et, à partir de là, en fonction de ce qui sera proposé, bien sûr, on contactera d'autres personnes, d'autres prestataires, bien sûr, et on regardera. On regardera la possibilité... Ce n'est pas inscrit au budget, ça, c'est vrai, et on regardera la possibilité dans l'année qui viendra, en 2023, la possibilité de pouvoir l'inscrire. Mais moi, ce que je veux, et c'est pour ça que je serai présent physiquement, c'est savoir exactement et techniquement ce qu'il faut faire sur ces terrains-là. Parce que des dossiers, on pourra en faire, je pense que la plupart de vous, vous me connaissez sur mon aspect technique des choses. Je veux savoir, connaître et maîtriser ce dossier-là. Donc c'est pour ça que lundi, j'y serai. Et si vous voulez savoir le nom de cette société, c'est la société Bonnet. Voilà.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, je suis étonné qu'on refasse une étude parce qu'elle existe aux services techniques. Cette étude existe. On l'avait faite en 2019 avec la Fédération française, d'ailleurs, pour voir quelle priorité donner au stade Gayant ou au stade Allende. Il va très clairement que c'est au stade Gayant qu'il faut faire la première réalisation, et en décalage d'un an, ensuite, le stade Allende, puisque les deux ont atteint et dépassé une limite d'âge. Et encore, je vous rappelle quand même qu'on a eu une chance extraordinaire. Quand ces terrains ont été faits, on est tombés sur des grèves importantes aux frontières belges et les intérêts de retard qui étaient facturés à l'entreprise ont commencé à se chiffrer. Et on a donc eu, dans les deux terrains, des pelouses, des tapis beaucoup plus chers, beaucoup plus performants que ce qui était prévu à l'origine. Et, là, on a dépassé déjà de cinq, six ans la durée de vie initiale qui nous avait été donnée. Donc, cette étude, elle existe. Et elle a été faite, et je dirais corroborée, par la Fédération française de football. Puisque c'est en accord avec elle qu'on regarde l'état des terrains, sinon on n'a pas l'accord de la Fédération française pour continuer à faire des matchs dessus.



Monsieur Ferez :

Vous avez raison, Monsieur Michon, mais je vais répéter une chose, c'est que pour bien maîtriser les choses, il faut un accompagnement technique et je serai présent pour m'assurer que ces dossiers-là, qui seront présentés, soient réellement à la hauteur de ce dont on a besoin.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, et on passera à un autre sujet.

Monsieur Michon :

Je vous dis tranquillement, Monsieur Ferez, que dans votre façon de procéder et de répondre à ce type de questions, vous avez l'air de faire passer, y compris les techniciens qui sont venus, y compris les services techniques et les anciens élus, pour des branquignols, pour des gens qui ne sont pas allés au fond du problème. Mais si. À chaque fois, vous avez ce type de réponses et je peux vous faire remarquer que c'est particulièrement désagréable. Donc, faites attention à comment vous parlez. Parce qu'un jour, je vais vous faire quelques démonstrations qui vont vous faire très mal. On a aussi, nous, pris des précautions, on n'a pas fait ça comme ça. C'est ce que vous avez l'air de dire.

Monsieur le Président :

Alors, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Pour rebondir là-dessus, le côté technique des choses, ce n'est pas toujours ce qu'il faut regarder. Pour moi, un enfant, ce n'est pas technique, on doit s'en occuper. Mais peut-être qu'on n'est pas d'accord là-dessus. Par contre, les terrains synthétiques, aujourd'hui, ce sont des choses très financées. Il y a des aides, il faut juste avoir la volonté d'aller chercher l'argent là où il est. Mais je vais vous donner juste... Je vais vous accompagner, vous aider. Pas vous aider vous, parce que je pense que vous ne le méritez pas, mais nos enfants méritent qu'on s'en occupe. Le dernier terrain qui a été fait dans le Douaisis, c'est celui de Lambres les Douai il y a deux ans. Un an et demi, précisément. L'action a coûté 685 000 euros, 120 euros hors taxes. Notez bien, ça, vous savez faire. Le département du Nord a financé à hauteur de 300 000 euros. Je vous rappelle juste que monsieur Poiret que vous ne vouliez pas féliciter, Monsieur Desmons, à l'époque de son poste de président... je vous l'avais dit, ça, vous l'avez oublié, mais ce n'est rien, je vous le répète. L'Agglo, dans son fonds de concours, l'a soutenu à 168 000 euros. On est à 468 000 euros. Et la région l'a financé à 50 000 euros. Le delta, il n'est pas énorme. Si on s'y met, on peut tout à fait imaginer faire un terrain de football très vite et avant la fin de votre mandat, le second. Il faut juste avoir cette volonté que je pense vous n'avez plus, malheureusement. Mais nous, cette envie... Vous voyez, moi, je prends les éléments, je vous les donne. Et le lot qui a été donné sur la partie du terrain synthétique, à Aniche, c'est Térényi. Il faut aller les voir. Ce sont des connaisseurs, ils savent faire. Alors, je vous le dis simplement : il faut juste se pencher. Et puis, on a loupé surtout quelque chose d'extraordinaire depuis deux ans, mais ça, ce n'était pas faute de l'avoir dit à l'époque, quand on était ensemble, c'est que cette enveloppe, le plan de relance où il y avait de l'argent à craquer, nous n'y sommes pas allés. C'est une erreur politique.

Monsieur le Président :

Alors, sur la partie subventions, installations sportives, on en reparlera grâce à une délibération tout à l'heure, donc je ne vais pas revenir là-dessus. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur le rapport d'orientation budgétaire ? D'autres questions ? Il n'y a pas de vote. Est-ce qu'on peut, du coup, acter qu'il y a bien eu un débat d'orientation budgétaire ?

Je vous remercie d'avoir pu le tenir aujourd'hui et pour la qualité des questions.

On va passer, du coup, au point suivant,

## **La délibération d'octroi de garanties à certains créanciers de l'Agence France Locale.**

Monsieur le Président :

Je suis dans la continuité, donc je vais le prendre. On l'a évoqué tout à l'heure : c'est simplement que comme on va contracter un emprunt dans quelques semaines ou quelques mois, le mieux placé, ce sera probablement l'Agence France Locale. Et donc, pour pouvoir ensuite aller vite, il faut avoir délibéré comme quoi on est caution des autres emprunteurs de l'Agence France Locale pour laquelle la ville de Waziers est actionnaire depuis quelques années. On a déjà fait le commentaire tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Les remarques ont déjà été faites ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

On a ensuite la délibération numéro cinq

## **La demande de subventions au conseil régional pour le projet de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Waziers.**

Madame Charlet :

Ce n'est pas faute d'avoir été chercher les subventions, sauf que nous étions éligibles, il faut le rappeler, et que malheureusement, les caisses étaient vides.

Donc là, on refait une demande de nouvelle DSIL. Donc, le montant total de l'opération : 158 630 € hors taxes. La demande de subvention à 40 % est de 63 452 hors taxes. La subvention du conseil régional est de 30 000 euros hors taxes. Il nous reste un autofinancement de 65 178 hors taxes. Donc, il est demandé de bien vouloir laisser monsieur le maire signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Président :

Merci. Parce qu'effectivement, du coup, on fait un rappel : la DSIL qui n'est pas encore validée ou non validée par l'État. Il y a de fortes probabilités qu'elle ne soit pas validée. Je ne vais pas refaire le film, on en a parlé lundi en commission des finances. Là, du coup, on va chercher celle du conseil régional qui dans notre cas, est à 30 000 euros. Et là, il n'y a pas de notion d'enveloppe. J'ai pu échanger directement avec notre conseiller régional local, Jean-Paul Fontaine, qui était d'ailleurs à l'initiative de cette délibération. Donc cette fois-ci, on pense que cette subvention sera sans doute la seule sur la vidéoprotection. Mais à la base, on était partis sur le projet, même sans subvention, ~~pourra se faire~~. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Non ? Qui est contre ? Pardon, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Juste par rapport à ce point qui a été évoqué, je suis un peu surpris que vous demandiez une subvention au conseil régional. Très bien, ça existe, il faut y aller. Mais si vous aviez été attentif au discours de Christian Poiret, le président du département, qui disait qu'il y avait une enveloppe concernant ce sujet, importante, qu'aucune collectivité ne demande. Et là, l'argent, il est facile et vous n'y allez pas. C'est surprenant, quand même.

(Inaudible).

Oui, mais il ne faut pas l'entendre, il faut y aller.

Monsieur le Président :

À vérifier parce que quand le département le dit, il s'adresse souvent aux communes de moins de 5 000 habitants. Tout ce qui est aides centres et bourgs, etc.

Monsieur Bachiri :  
Il a été assez précis.

Monsieur le Président :  
On vérifiera.

Monsieur Bachiri :  
Et en fait, on était éligibles, Waziers, pour le coup. Vous avez entendu la même chose que moi, je pense ?

Madame Charlet :  
Oui, je l'ai entendu.

Monsieur le Président :  
On vérifiera, on donnera...

Madame Charlet :  
Est-ce qu'on était éligibles ? Ça, je n'en suis pas certaine.

Monsieur Bachiri :  
Si, si.

Madame Poulain :  
Quand on a un dossier en cours, il faut vérifier les informations, c'est quand même incroyable, ça.

Monsieur le Président :  
Oui, de toute façon, je nierai l'avoir dit, même si ça sera dans le PV : on a fait traîner les derniers réglages de la vidéoprotection pour pouvoir être encore dans le chantier pour pouvoir solliciter ces dernières subventions. Si on peut en avoir une de plus, on va regarder.

Monsieur Bachiri :  
Ça veut dire aussi que si vous en avez une, cet argent-là, il faut le mettre sur le stade Gayant. Ça va de soi.

Monsieur le Président :  
Oui. Stade Gayant.

Madame Charlet :  
Ensuite, la subvention, le point six : subvention dans le cadre du dispositif d'aide...

Monsieur le Président :  
On n'a pas fait le vote, pardon. Il y a eu une question. Donc, qui est contre cette demande de subventions ? Qui s'abstient ?  
Donc six abstentions, le groupe Agir pour Waziers. Qui est pour ? Donc, le reste, 23 personnes. Merci.

Donc, la six, vas-y.

## **Demande de Subvention dans le cadre du dispositif Aide à la sécurisation des routes départementales 2022 pour le projet de sécurisation et mise en accessibilité de la rue Ferry.**

Madame Charlet :

Donc là, c'est concernant des plateaux surélevés d'un montant de 34 668 et 4 377 pour des passages piétons. Ils peuvent être subventionnés par le Conseil départemental du Nord. Alors, on demande à l'assemblée d'approuver les travaux, de déposer le dossier de demande de subvention et d'autoriser à signer la convention avec le département du Nord pour la réalisation du projet. Le montant hors taxes de l'opération pour les plateaux surélevés : la subvention sollicitée est de 75 % qui est limitée à un plafond de 25 000 euros. L'autofinancement est de 9 668 euros. Montant hors taxes pour l'opération des passages piétons, montant de la subvention sollicitée : 50 % avec un plafond de 5 000. Autofinancement de 50 %, soit 2 188. Il est demandé à l'assemblée du conseil municipal de donner son accord sur le projet, de solliciter le conseil départemental du Nord pour obtenir cette subvention et de signer tous les dossiers relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président :

Donc, ces sujets ont déjà été évoqués sur la convention entre Douai et Waziers, sur les différents plateaux. Donc là, c'est vraiment pour la demande de subvention. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de questions là-dessus. Si, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Non, ce n'est pas un débat. On va voter sans problème, mais de nouveau, j'attire l'attention sur le fait que ces plateaux surélevés ne sont pas d'une grande efficacité, donc de veiller quand même, au niveau des travaux, à ce que les pourcentages de commandes de pente soient au maximum de ce qui est autorisé.

Monsieur le Président :

J'en profite pour vous dire parce qu'en plus, il y a deux conseillers qui ne sont plus là pour faire le vote, mais bon, ce n'est pas grave, on en tiendra compte, que les plateaux rue Pasteur, on parlait de sécurité aux abords des écoles, devraient se faire pendant les vacances de Pâques, donc dans quelques semaines. On peut passer au vote. Est-ce qu'ils vous ont donné des consignes de vote, Monsieur Bachiri, non ? Donc qui est contre cette délibération de demande de subventions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc c'est adopté à l'unanimité,

On précisera peut-être au PV que monsieur Bachiri n'était pas dans la salle. Je laisse madame Charlet continuer sur les délibérations suivantes.

## **Remboursements de frais médicaux à des agents**

Madame Charlet :

Point 7, Remboursements de frais médicaux à des agents qui ont effectué des visites d'aptitude

Pour l'un et pour l'autre, c'est une visite pour un permis. Alors, les montants sont de 25 euros et de 36 euros pour l'autre.

Monsieur le Président :

On va regarder. Il y a peut-être un petit problème dans la ville. Monsieur Moreaux, en tant qu'adjoint aux travaux et à la sécurité, va jeter un œil. Il quitte l'assemblée.

Donc, est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération de remboursement de frais médicaux ?

Non ? Donc on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

### **Remboursement de frais avancés dans le cadre d'une formation.**

Madame Charlet :

Point 8, même genre.

Ce sont des agents surtout basés sur le service technique, pour des formations B96, pour des remboursements de frais postaux et de photographies.

Monsieur le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

### **Remboursement de frais**

Madame Charlet :

Et toujours dans les remboursements de frais, il est demandé à monsieur le maire de procéder à un remboursement de frais avancés par monsieur Frédéric Dogimont pour l'achat de matériel. Ce sont huit tables et huit housses, des mange-debout utilisés dans le cadre des manifestations. Donc, il faut savoir qu'auparavant, on les louait. C'est certainement plus avantageux de les avoir achetés actuellement, donc qui s'élevaient à 143 euros, la dernière location.

Monsieur Dogimont :

La dernière location, 143,86 donc en deux locations...

Madame Charlet :

En deux locations. On a fait un investissement. Voilà.

Monsieur le Président :

En fait, ce n'est pas un fournisseur habituel, sinon bien sûr, ça se passe par bons de commande, et donc monsieur Dogimont a saisi l'occasion de les acheter et de se les faire rembourser. C'est pour ça qu'on le passe en conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

On va laisser la parole à monsieur Dogimont pour un certain nombre de délibérations sur les ACM.

Monsieur Dogimont :

Merci, Monsieur le Maire. Si vous me permettez, je voudrais commencer par le point 20, de ce fait. Désolé.

Monsieur le Président :

Le point 20, oui, parce que c'est très concret pour les classes découverte, c'est ça ?

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Bachiri :

Excusez-moi, on est au conseil municipal ou au restaurant, ici ?

Monsieur Dogimont :

Tout à l'heure, on était au cirque, donc là, je me permets de choisir un petit peu le point, parce que je vais dans l'ordre chronologique.

Monsieur Bachiri :

Du coup, attendez. Mais vous nous rappelez qu'il y a un président de séance, demandez-lui.

Monsieur le Président :

Il me l'a demandé, j'ai dit OK.

Monsieur Bachiri :

Non. On va au point 20. Attendez. Moi, vous voulez parler du point 20, je n'ai pas de problème avec ça.

Monsieur Dogimont :

Monsieur le Maire, acceptez-vous qu'on aille au point 20, s'il vous plait ?

Monsieur le Président :

Je l'accepte.

Monsieur Dogimont :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Bachiri :

On aura le sentiment d'être au conseil municipal, et pas dans un zoo merci.

Voilà, attendez que ça soit affiché. Voilà, c'est bon, c'est affiché.

## **Classes découvertes 2022- Rémunération du personnel de service**

Monsieur Dogimont :

Donc, suite à l'annulation d'une classe de découverte, il a été décidé d'avancer les dates d'organisation de la troisième classe de découverte. La dernière session de Gambetta, du 21 au 30 mars, elle vient au 14 mars, au 23 mars, donc à cet effet, il convient de fixer une nouvelle rémunération forfaitaire journalière pour les agents polyvalents. Celle votée en janvier devient donc caduque.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

C'est plutôt une remarque sur la communication qui a été faite autour de cet avancement de date. Puisque si j'ai bonne information, il y a eu un mail qui a été transmis concernant ces classes de neige, dans lequel on a pu lire : "Afin d'optimiser nos chances d'ouverture des stations de ski, la municipalité et l'équipe enseignante ont pris la décision d'avancer le départ de la classe de neige." Et un peu plus loin : "Cette décision a été prise dans l'intérêt des enfants." La vérité, c'est que l'école Guironnet ne partait plus à Malbuisson parce qu'il n'y avait plus assez d'enfants inscrits. Alors, pourquoi mentir aux parents ? Je ne sais pas. Je me suis posé la question.

Monsieur Dogimont :

En quoi on aurait menti, excusez-moi ?

Madame Poulain :

Vous nous vendez que c'est dans l'intérêt des enfants et que pour qu'il y ait de la neige, grosso modo, on a avancé la session, alors qu'en fait, c'est juste parce qu'il y a une école qui ne part plus entre deux.

Monsieur Dogimont :

C'est dans l'intérêt des enfants, parce que comme on le disait, la classe découverte, on ne sait pas si dans quelques années, il y aura du ski. On part du principe que là, s'il restait la possibilité de faire du ski, on a fait avancer les dates, tout simplement. C'était dans l'intérêt de pouvoir faire des activités plus intéressantes, donc oui, dans l'intérêt des enfants, oui.

Madame Poulain :

Oui, mais quand on parle en toute transparence, on donne les informations dans leur totalité. C'est juste pour être claire.

Monsieur Bachiri :

Si c'est dans l'intérêt des enfants, on devrait se retrouver sur le stade Gayant.

Monsieur Dogimont :

On va y venir, Monsieur Bachiri.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre ?

Madame Parnetzki :

Madame Desort m'a laissé ses consignes.

Monsieur le Président :

D'accord. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, madame Desort étant sortie quelques instants. On reprend le fil des numéros ?

Monsieur Dogimont :

Oui, on peut reprendre, merci. On peut reprendre au point 10.

## **Conventionnement LEA**

Monsieur Dogimont :

C'est le dispositif local Loisirs équitables accessibles. Ce dispositif consiste en une aide financière complémentaire à la prestation du service ALSH. Le gestionnaire doit respecter l'obligation de trois tranches de tarifications modulées en fonction des capacités contributives des familles et exclure la gratuité. Et à ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi, 50 centimes par jour pour les enfants issus de familles bénéficiant du RSA, 2 euros par jour pour les enfants wazierois, et 5 euros par jour pour les enfants dont les parents n'habitent pas la commune. J'ajouterai que les repas étaient gratuits l'année dernière, justifiés par le Covid et le fait qu'on voulait vraiment un retour des enfants, qu'ils puissent profiter au maximum de nos activités proposées pendant l'été. Cinq euros, c'est le coût estimé du repas en moyenne pour l'année 2022. 2021, près de 4,60 euros, en augmentation de 30 centimes environ chaque année ces cinq dernières années. Nous refacturerons donc les repas, mais de manière à ce que les tarifs des centres restent au plus bas, sans toutefois donner un tarif à la bouchée avec des différences notables entre les plus petits et les plus grands, mais un tarif unique de 2 euros. Alors, quand je dis un tarif à la bouchée, c'est parce que précédemment, il était fait une différence entre les petits et les adolescents.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, vous avez une question ?

Monsieur Michon :

J'ai eu la curiosité de regarder ce qu'on avait fait en 2020. C'est intéressant de regarder. Pour la tranche de 0 à 500, on était à 0,80 euro par jour et par enfant, soit à 4,80 euros la semaine. Et là, on passe à la semaine à 8,40 euros. De 500 à 800, on était à 5,40 euros la semaine. Là, il y a plein de trucs différents, mais de toute façon, on passe au moins à 9,80 euros, et à plus de 801 euros, donc on est, là, sur une tranche à 6 euros la semaine. Il y a donc une très forte augmentation par rapport à 2020. Et ces prix-là n'avaient rien à voir avec le Covid. 2020, on a fait le repas gratuit également par rapport au Covid, mais les prix d'activité n'avaient rien à voir avec le Covid. En plus, je m'étonne : vous parlez du prix du repas, on a parlé tout à l'heure du repas à un euro, que ça a amené 30 % de plus d'élèves à manger en restauration scolaire et là, on va passer à deux euros pour les ACM.

Monsieur Dogimont :

Monsieur Michon, si vous me permettez de vous répondre sur ce point-là, je vous signale que vous avez omis de dire que les adolescents issus de familles bénéficiant du RSA étaient à 13 euros la semaine. Là, ils seront à 2,50 euros la semaine.

Monsieur Michon :

Oui.

Monsieur Dogimont :

Oui, mais voilà, si on prend chaque point, bien sûr qu'il y aura toujours des avantagés et des un peu moins avantagés quand on change les tarifs.

Monsieur Michon :

Donc, l'effort que vous faites sur le RSA, vous le faites payer par les autres. Il faut être clair.

Monsieur Dogimont :

Vous voulez que je vous donne les... Je vous donne les tarifs. Je peux vous donner 2019, qui était quasiment équivalent à 2020. Donc, le plus bas repas pour une semaine, c'était 13 euros. L'année dernière, c'était quatre euros et le plus bas tarif pour les ALSH, donc pour les centres, ça fera 10,90 euros, soit 32,70 euros pour 3 semaines. Et si je prends le plus haut, parce que vous dites : "On fait payer aux autres le plus fort", le plus haut, vous étiez au plus haut en 2019, le repas pour une semaine, 31 euros, soit 93 euros pour les trois semaines. En 2021, c'était cinq euros par semaine, dont 15 euros pour les trois semaines. Et en 2022, le plus haut, ce sera 24 euros, donc 72 euros pour les trois semaines. Alors, oui...

Monsieur Michon :

Et les repas à deux euros ?

Monsieur Dogimont :

Le plus haut tarif avec les repas pour une semaine, c'est 24 euros

Monsieur Michon :

Oui, mais enfin bon, on fait en scolaire les repas à un euro et on le fait aux ALSH...

Monsieur Dogimont :

Mais vous ne le faisiez pas. C'était 80 centimes, votre plus bas tarif, et vous faisiez déjà les repas



à un euro en 2020.

Monsieur Michon :

Non, il n'y avait pas de coût de repas en 2020, on a fait les repas gratuits pour les Wazierois.

Monsieur Dogimont :

En 2019, non, c'était avant.

Monsieur Michon :

Oui, 2020, 2019-2020.

Monsieur Dogimont :

Tout à fait justifié par rapport au fait qu'il y avait le Covid.

Monsieur Michon :

2020, parce qu'il y avait le Covid.

Monsieur Dogimont :

2020-2021, les repas étaient gratuits, tout à fait.

Monsieur Michon :

Ils étaient gratuits à cause du Covid.

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Michon :

Et aujourd'hui, on passe brusquement à deux euros, c'est ce que je suis en train de dire.

Monsieur Dogimont :

Et 50 centimes pour les bénéficiaires du RSA. Ce qui fait que le plus petit tarif... et c'est une moyenne. Et je vous dis les ados, ça faisait plus cher.

Monsieur Michon :

Ce qui veut dire, Monsieur Dogimont, que vous faites payer la remise du RSA par les autres familles. Je suis d'accord qu'on fasse un prix canon pour le RSA, mais ne le faites pas payer par les autres familles.

Monsieur Dogimont :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez mis au plus haut les familles les plus hautes. Donc, au-delà de 700 euros, vous avez mis à 31 euros par semaine, soit 93 euros pour les trois semaines, ce qui reste un tarif très raisonnable pour trois semaines pour les tarifs les plus hauts. Si on gagne 5 000 euros par mois, on payait 93 euros pour mettre les enfants trois semaines là. Là, ils paieront 72 euros par semaine. Est-ce que vous trouvez que c'est plus cher ? 72 euros pour les trois semaines, oui, oui. Donc, ils ne paient pas plus cher. Ils paient même moins cher qu'à votre époque.

Monsieur Michon :

Attendez, on va repartir quand il y avait une autre restauration scolaire, on peut repartir en 1920 aussi, on va reprendre tout.

Monsieur Dogimont :

Je suis parti à 2019, c'était il y a trois ans, on n'est pas en 1920.

Monsieur Michon :

Oui, mais vous nous parlez d'évolution.

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Michon :

Moi, je vous parle d'évolution. Quand je compare les prix, je vous dis qu'il y a toute une série de familles qui vont payer beaucoup plus cher que ce qu'ils payaient en 2020 et 2021. Que vous le vouliez ou non.

Monsieur Dogimont :

Oui, bien sûr. On avait dit, on a baissé les prix, vous avez mis les repas gratuits parce que c'était pour Covid. On arrive en fin de Covid... maintenant, je peux le faire avec le prix du pétrole ou du gaz, mais je ne compte pas augmenter par rapport au pétrole.

Monsieur Michon :

Je ne vous demande pas de faire le repas gratuit, Monsieur Dogimont, je vous dis qu'on fait des repas... On a expliqué tout à l'heure, ou alors je ne comprends rien. On a expliqué tout à l'heure qu'en restauration scolaire, en mettant le repas à un euro, ça va augmenter les participants de 30 %. Pourquoi, aux ALSH, ne pas faire le prix du repas à un euro ?

Monsieur Dogimont :

Parce que le repas augmente chaque année, vous êtes aussi quelqu'un qui connaît très bien aussi les finances et je vous ai dit...

Monsieur Michon :

Vous ne répondez pas à ma question.

Monsieur Dogimont :

Je vous explique pourquoi je ne mets pas à un euro, Monsieur. Je vous explique, Monsieur...

Monsieur Michon :

Je vous écoute. Donc à la rentrée de septembre, le prix... il n'y aura plus de repas à un euro, il y aura des repas à 1,10 euro ou 1,20 euro. C'est ça ? Puisque les prix du repas augmentent.

Monsieur Dogimont :

Je ne vais pas débattre sur le loisir et le scolaire. Il y a aussi deux aspects. On parle de nutrition, je suis tout à fait d'accord. Il y a un premier pas qui est fait avec les petits-déjeuners, déjà, dans les écoles et au niveau scolaire, enfin, là, on est sur des parties loisirs et là, avec les tarifs qui sont là... Monsieur Michon, avec les tarifs qui sont là, avec 2 euros par jour par enfant...

Monsieur Michon :

Oui

Monsieur Dogimont :

Oui. Est-ce que vous pensez que si les enfants mangent chez eux, les parents vont payer moins cher ?

Monsieur Michon :

Non.

Monsieur Dogimont :

Merci.

Monsieur Michon :

Ce n'est pas ce que je vous dis. Mais pour certaines familles, oui, payer un euro de plus par repas, c'est important.

Monsieur Dogimont :

J'en ai parfaitement conscience. C'est pour ça que j'en ai tenu compte. Et même plus que vous pour les adolescents, pour les familles qui sont sous le RSA où vous étiez beaucoup plus cher pour ces familles-là.

Monsieur Michon :

À une époque, mais on a bougé.

Monsieur Dogimont :

Oui, pour le Covid.

Monsieur Michon :

Non.

Monsieur Dogimont :

Non, vous seriez resté toujours gratuit jusqu'à la fin des temps ? Bien sûr, en faisant payer les personnes.

Monsieur Michon :

Je ne vous ai pas dit ça. Je vous ai dit qu'on propose de faire le même prix du repas qu'en cantine scolaire, c'est-à-dire 1 euro. Je n'ai pas demandé d'être gratuit.

Monsieur Dogimont :

C'était le cas avant ?

Madame Parnetzki :

Avant, on s'en fout avant. Avant, c'était nous.

Monsieur Dogimont :

Oui, c'est pour ça, c'est ce que je... Là, c'est nous. Là, ce sont les tarifs que je propose et que nous proposons.

Monsieur Michon :

Donc vous maintenez le prix des repas à 2 euros ?

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Michon :

Donc on vote contre la délibération et on s'expliquera.

Monsieur Dogimont :

D'accord.

Monsieur Michon :

Que vous ayez refusé de tenir compte de ça. L'année dernière, c'était gratuit. On propose de faire le même prix que la restauration scolaire et vous ne voulez pas.

Monsieur Dogimont :

Je ne voulais pas partir du principe où c'était gratuit et l'année prochaine, c'est nous qui donnerons de l'argent, si vous voulez. Donc, il y a un moment, c'est sûr, c'était plus difficile de faire plus gratuit que gratuit.

Monsieur Michon :

Ne vous faites pas plus intelligent que vous ne l'êtes. Ça ne sert à rien. Donc, on votera contre.

Monsieur Dogimont :

Oui. Je peux vous dire, j'ai vos tarifs de 2020 devant les yeux : sept euros la semaine pour les écoles maternelles. Pour les écoles primaires, 10 euros la semaine ; les adolescents issus de familles bénéficiant du RSA, 13 euros la semaine ; autres adolescents, 16 euros la semaine ; enfants dont les parents n'habitent pas la commune, 25 euros. Vous étiez déjà pour les 5 euros pour les personnes extérieures, ce que je trouve normal étant donné que ça coûte à la commune.

Monsieur Michon :

Je vous signale qu'au moment où vous annoncez ces chiffres, il n'y avait pas les repas à 1 euro dans les écoles.

Monsieur Dogimont :

Au conseil du 5 mars 2020 ?

Monsieur le Président :

Si, du coup, la délibération avait été prise fin 2019.

Monsieur Dogimont :

Je vous parle vraiment de ça, je l'ai pris sur la délibération du 5 mars 2020, Monsieur Michon.

Monsieur Michon

Attendez.

Monsieur Dogimont :

Oui, mais je sais que je ne vais pas vous convaincre, peu importe. Moi, je vous dis juste que pour les personnes qui ont le RSA, on est moins chers que vous sur tous les plans.

Monsieur Michon

Alors attendez, on va les sortir, on va prendre son temps.

Monsieur Dogimont :

Allez-y. Tout à l'heure, on en a déjà tellement perdu, de toute façon, on n'est plus à une demi-heure près.

Monsieur Michon :

On n'est plus à ça près. Mais vous regarderez que cette délibération a été modifiée au moment

du budget. La délibération a été modifiée le 11 juin 2020, conseil municipal du 11 juin 2020 où effectivement...

Monsieur Dogimont :

Pour passer gratuit par rapport au Covid ?

Monsieur Michon :

Oui, par rapport au Covid.

Monsieur Dogimont :

Très bien.

Monsieur Michon :

Mais le prix avec les quotients familiaux, c'est de cela que je vous parle, qui n'a rien à voir avec le Covid, c'est-à-dire en 2020, c'est le prix que nous, nous avons proposé, de 0 à 500 : 4,80 euros la semaine, c'est de ça que je vous parle, et gratuit, forcément, à cause du Covid. Je vous demande de faire les mêmes prix pour les activités et de mettre les repas à 1 euro. C'est-à-dire que ce sera plus cher que ce qu'on avait proposé en 2020. Et je le vote.

Monsieur Dogimont :

Je vous réponds non, parce qu'on s'était dit : Covid, 2020-2021 années Covid, repas gratuits. C'était vraiment une grosse envie...

Monsieur Michon :

Je ne vous parle pas des repas. Je vous parle des activités.

Monsieur Dogimont :

On est sur le conventionnement LEA, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Non, attendez. Le coût journalier par enfant, dans le contrat, c'est 4,80 euros la semaine par enfant. Et ça, c'est la délibération de juin 2020. Vous pouvez la ressortir. Et là, c'était les repas gratuits, alors repas gratuit, OK à cause du Covid, pour les Wazierois. On est parfaitement d'accord. Je ne vous demande pas de faire les repas gratuits maintenant, mais je vous demande de faire les repas au même prix qu'on le fait en scolaire. Ce qui veut bien dire qu'en 2019, nous n'avions pas passé la délibération des repas à un euro.

Monsieur le Président :

En scolaire, on peut le faire aussi parce qu'on a la subvention qui vient à côté, donc sur les ACM, on n'a pas la subvention de l'État.

Monsieur Michon :

Attendez, les ACM, ça dure trois semaines. Attendez, Monsieur Desmons, vous voulez que je vous donne... ? On aura l'occasion, au budget de vous dire que vous avez refusé ça, ça a coûté autant, et à côté, vous dépensez ça. On va rigoler, mais c'est tout. J'ai posé la question, vous vous défendez très mal parce que vous mélangez les délibérations. Vous prenez celles du mois de mars, alors que c'est en juin qu'on a revu cette délibération en fonction, y compris, de la manière dont les choses s'étaient passées.

Monsieur Dogimont :

J'ai juste voulu reprendre les choses sans le Covid, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Mais vraiment, vous faites exprès de ne pas comprendre. Le Covid, c'est uniquement les repas qu'on a pris en charge, pas les activités.

Monsieur Dogimont :

Pour les activités, Monsieur Michon, on est bien d'accord que les trois premiers taux sont bien soumis au coefficient de la CAF. On est bien d'accord ? Pour bénéficier du LEA. Là, on est soumis au LEA.

Monsieur Michon :

Oui, alors, on a bénéficié en 2020 des subventions de la CAF sans problème. Puisqu'il fallait qu'il y ait au moins trois tranches.

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Michon :

On est bien d'accord ? Donc, c'est tout. Donc, vous prenez note qu'on vote contre cette délibération parce que nous, on veut que ça diminue.

Monsieur le Président :

Il y a une intervention de monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

D'abord, Monsieur Michon, il y a une réponse que vous ne trouverez pas là dans le document et dans l'explication de monsieur Dogimont, mais vous l'aurez ici. On n'est plus avec eux. Comme ça, vous avez une partie d'explication qui n'a pas été écrite, mais nous, on faisait le travail à l'intérieur pour défendre les gens qui en avaient besoin. OK, le Covid s'en va, et tant mieux et il faut s'en féliciter. Qu'est-ce que vous n'avez pas compris dans ce qui est en train de se passer avec une inflation qui est extrêmement galopante ? Et comment vous la considérez à un moment donné ? C'est extraordinaire. Il faut vivre avec son temps. Arrêtez d'aller rechercher... Le "S" solidaire, à quel moment, dans le mandat, vous allez vraiment l'appliquer ?

Monsieur Dogimont :

Alors, je vais vous répondre, Monsieur Bachiri, ça tombe très bien. Le plus haut...

Monsieur Bachiri :

Est-ce que je vous ai coupé ?

Monsieur Dogimont :

Non, mais je vous réponds.

Monsieur Bachiri :

Question, laissez-moi finir...

Monsieur Dogimont :

Vous me demandez si le "S" de solidaire veut encore dire quelque chose pour nous ? Oui, Monsieur Bachiri. Vous posez une question, je vous réponds. Je vais attendre votre intervention qui, j'espère, ne va pas durer 10 minutes, je vous en prie.

Monsieur Bachiri :

Les enfants prendront le temps nécessaire pour qu'on les défende. Les enfants, nous, on les

aime, à Waziers. Par contre...

Monsieur Dogimont :

Non, mais vous savez, mon cœur a arrêté de battre. Excusez-moi. Du coup, je profite de vous couper.

Monsieur Bachiri :

Bon, allez-y.

Monsieur Dogimont :

Merci. Le plus haut des tarifs, pour une semaine, sera de 24 euros. 72 euros pour trois semaines pour le plus haut des tarifs. Je veux bien, mais il y a un moment, croisez des personnes aussi dans Waziers. L'année dernière... Oui, c'est bien. Vous les voyez au stade Gayant, ça tombe très bien. Partout dans Waziers, c'est très bien. Je peux comprendre que tous ceux qui avaient des enfants étaient ravis de payer gratuitement ou payer pour 15 euros la semaine, etc. Mais il y en a aussi qui étaient choqués par le fait de ces prix vraiment très bas.

Monsieur Bachiri :

C'est un discours inacceptable. Vous ne comprenez pas. Est-ce que donner quelque chose à quelqu'un, on l'aide ? Non, on ne l'aide pas. Prendre une position à un moment T, parce que la situation l'exige, c'est de la responsabilité des élus que nous sommes. Là où vous n'avez pas compris ce qui est en train de passer, c'est que peut-être que monsieur Dogimont, comme peut-être monsieur Bachiri, je m'intègre avec vous, on peut peut-être se permettre de payer la semaine complète pour nos enfants. Il y a d'autres familles, aujourd'hui, 70 euros, c'est un caddie et c'est une semaine pour chez eux.

Monsieur Dogimont :

Ils ne paieront pas 70 euros, ceux qui sont au RSA.

Monsieur Bachiri :

Mais même. Chaque économie.

Monsieur Dogimont :

Ils paieront 32 euros, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

La moindre économie, laissez-moi finir.

Monsieur Dogimont :

Ça va leur coûter moins cher...

Monsieur le Président :

S'il vous plait, un à la fois, sinon je coupe tout le monde. Allez, on reprend tranquillement chiffre après chiffre. Oui, reprenez le micro, mais je vous l'ai coupé pour que vous repreniez un ton correct. Merci.

Madame Poulain :

Enfin, il faut couper les deux, dans ce cas-là

Monsieur le Président :

J'ai coupé monsieur Dogimont également, si ça peut vous rassurer.

Monsieur Bachiri :

Par contre, à moi, vous faites le commentaire du ton correct ? On est où, là ?

Monsieur le Président :

Vous ne laissez pas monsieur Dogimont défendre son point de vue.

Monsieur Bachiri :

C'est lui qui me coupe au départ et c'est moi qui devrais m'excuser ? Elle est bonne, celle-là. Mais enfin bref, allons-y. C'est là où on a une analyse qui est complètement différente. C'est que l'inflation, elle est galopante, la situation de l'Ukraine... Bien sûr, ça met les délibérations sur la table. Mais la réalité, c'est que les gens, aujourd'hui, vont être en difficulté de plus en plus. L'inflation, elle ne va faire que croître. Et aujourd'hui, on doit prendre des positions. C'est quoi, trois semaines d'ALSH sur un budget à plus de 11 millions ? C'est ça qu'il faut se poser comme question. On parle de quoi, là ? L'idée, ce n'est pas de donner gratuitement les choses. Moi, j'ai toujours préféré apprendre à pêcher à quelqu'un que de pêcher pour lui. Je n'ai pas de problème avec ça. Mais à un moment donné, il faut juste qu'on soit bien en place et bien regarder à quel moment on fait une déclaration. Et votre déclaration de ce soir, pour moi, elle est hors sujet. Par contre, nous, bien sûr qu'on va voter contre cette délibération parce qu'elle n'est pas juste, elle n'est pas équitable.

Pour notre groupe, nous, on va la soutenir parce que vous connaissez mes positions là-dessus et je ne vais pas vous la refaire ce soir. Mais pour le coup, franchement, elle est déplacée. Et j'espère peut-être que ces humanistes qui restent encore dans votre groupe, peut-être qu'à un moment donné, le débat peut avoir lieu chez vous, parce que là, ça part un peu en vrille, votre truc.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant de passer au vote ? Je voulais juste préciser que monsieur Moreaux a dû sortir parce que visiblement, il y a un gros problème de fuite d'eau au quartier du Vivier, donc il est sorti précipitamment. En attendant, il a donné pouvoir verbalement à madame Frasca, mais s'il y a besoin d'aller chercher un pouvoir... Enfin, normalement, il est sur la route du retour, mais je tenais à le préciser. Madame Kerrar ?

Madame Kerrar :

Frédéric, je t'ai entendu dire : "Ils ne paieront pas 72 euros, ceux qui sont au RSA", quand Karim disait que 72 euros, c'est un caddie. Jusque-là, ça va. Ça sous-entend que pour ceux qui ne sont pas au RSA, 72 euros, pour eux, ce n'est pas un caddie ?

Monsieur Dogimont :

Je n'ai absolument pas compris.

Madame Kerrar :

Ce n'est pas grave, je vais répéter. Moi non plus, je n'ai pas le temps.

Monsieur Dogimont :

Oui, s'il te plaît.

Madame Kerrar :

72 euros, Karim te disait que c'est un caddie. Tu as répondu : "Ils ne vont pas payer 72 euros, ceux qui sont au RSA." Sous-entendu, pour eux, 72 euros, c'est... les autres, tu sais, ceux qui ne sont pas au RSA, ceux qui travaillent, peut-être que pour eux aussi, 72 euros, c'est un caddie. Il n'y a pas que ceux qui sont au RSA pour qui 72 euros, c'est important. Non, mais je ne vais pas... Je m'en fous, je sais que c'est débile, tu ne changeras pas tes tarifs. Je m'en fous, en fait. Je



voulais juste te dire que même les gens qui travaillent, 72 euros, pour eux aussi, c'est un caddie. Point.

Monsieur Dogimont :

Bien sûr.

Madame Kerrar :

Voilà, merci, Frédéric.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je vais même aller plus loin. Les gens, aujourd'hui, qui ne sont pas au RSA et qui jusqu'à présent s'en sortaient bon gré mal gré, aujourd'hui, avec la hausse du prix du gazole, avec la hausse des produits de première nécessité, des produits d'alimentation, vous ne pensez pas qu'ils vont être étranglés d'ici le milieu de l'année ? Ce n'est pas une question qu'il faut se poser ?

Monsieur Dogimont :

Si, justement. Ce sera un travail vraiment très intéressant à faire pour l'année prochaine parce que justement, là...

Monsieur Bachiri :

Faites-le en 2027, il y aura moins de conséquences

Monsieur Dogimont :

En attendant, pour l'instant, les conséquences de la crise, c'est sûr qu'elles se retrouvent pour l'essence. Très clairement, on ne va pas se leurrer. À 2 euros, bien sûr...

Monsieur le Président :

S'il vous plait, on va passer au vote. Dernière intervention de monsieur Michon.

Monsieur Dogimont :

Monsieur le Maire, je voudrais juste intervenir sur le fait que pour la commune aussi, tout va augmenter. Et là, actuellement, on est sur des enfants qui vont coûter à la commune. Mais ce sont les enfants, donc ce n'est pas très grave. Ce sont des séjours qui coûtent entre 400 et 800 euros, quand même, par enfant, dans tout ce qu'il y a là, au niveau délibérations. Et 24 euros pour ces enfants-là ou 72 euros pour la tranche la plus haute, je suis désolé... Je sais que 72 euros, pour n'importe qui, bien sûr, c'est important. Mais là, on parle vraiment des tranches les plus hautes qui paieront 72 euros, et les plus basses. Et pour les colonies, en plus, ils pourront bénéficier des bons Vacaf, donc ça sera vraiment de petits tarifs. Voilà, donc vraiment...

Monsieur Zaïr :

Moi, j'ai une question. C'est avec ton argent que tu paies ? Parce que j'ai l'impression que c'est ton argent.

Monsieur Dogimont :

Non, avec l'argent public. Je sais que vous êtes très généreux, mais avec l'argent public.

Monsieur Zaïr :

Les gamins, leurs parents, ils paient des impôts et tout, ne t'inquiète pas. C'est-à-dire qu'une grande partie vient quand même des Wazierois. Honnêtement, j'ai beaucoup de mal avec ça,

moi. Et puis, ce que disait tout à l'heure monsieur Michon, c'est qu'avec l'aide des petits-déjeuners, on pouvait compenser. Et ça, tu ne l'as pas compris. Et ça, ce n'est pas normal.

Monsieur le Président :  
Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :  
Une simple question. Je pense que tout ça, ces tarifs-là ont été débattus hier soir à la commission.

Madame Poulain :  
Débattus, non.

Monsieur Dogimont :  
Ils ont été présentés et j'ai posé les questions.

Monsieur Michon :  
La veille du conseil. Vous voyez, on a peu de recul.

Madame Kerrar :  
Mais vous avez bien un compte-rendu, quand même ?

Monsieur Michon  
Non.

Monsieur Dogimont :  
Désolé, depuis hier, on n'a pas eu le temps de faire le compte-rendu. Vous l'aurez prochainement. Mais vous avez le document depuis une semaine, vous pouvez aussi m'envoyer...

(Inaudible).

Monsieur Dogimont :  
Oui, vous n'êtes pas seule, il y a aussi monsieur...

Madame Parnetzki :  
Je n'étais pas apte à vous répondre, à poser des questions, mais je me suis excusée.

Monsieur Dogimont :  
Oui, tout à fait.

Monsieur Bachiri :  
Par contre, je trouve la remarque déplacée sur le fait qu'avec l'argent public, on serait généreux. C'est ce que tu viens de dire, là ?

Monsieur Dogimont :  
Oui.

Monsieur Bachiri :  
Je te regarde dans les yeux. Je paie beaucoup plus d'impôts que toi, à Waziers, et je n'ai pas de problèmes à le redistribuer à ceux qui en ont moins.  
Je n'ai aucun problème avec ça.

Monsieur Dogimont :

Très bien.

Monsieur le Président :

On va passer au vote.

Madame Poulain :

(Inaudible).

Monsieur le Président :

Sur le conventionnement LEA ? Allez-y et après on passe au vote

Madame Poulain :

En fait, c'est une remarque générale sur toutes les délibérations qui sont présentées sur les points de précisions que vous avez ajoutés. Donc, pour notre part, on se félicite quand même que vous ayez quand même pris en compte nos remarques sur les tarifs Wazierois et personnes en situation de handicap. Après, vous allez dire qu'on a toujours quelque chose à dire, mais en l'occurrence, on souhaiterait quand même apporter une modification. On a été interpellés sur le tarif spécifique, entre guillemets, pour les enfants d'Ukraine. Ce qui nous choque, bien sûr, ce n'est pas la gratuité, mais c'est qu'il n'y a pas qu'un seul pays en guerre, malheureusement, aujourd'hui, et qu'il y a d'autres nationalités qui sont concernées. Alors, on propose la rédaction suivante : tarif appliqué pour un enfant réfugié, hébergé en famille d'accueil wazieroise : gratuité, sans faire mention du pays d'origine. Et évidemment, cette remarque est valable pour toutes les délibérations présentées ce jour.

Monsieur Dogimont :

Alors, pour ce tarif, vous êtes contents des remarques qui ont été ajoutées pour les employés, mais en ce qui concerne l'Ukraine, c'est pour montrer notre solidarité aussi envers ce pays actuellement.

Envers toute la nationalité ?

Madame Poulain :

En fait, je ne comprends pas pourquoi on fait de la discrimination. Si vous faites une gratuité pour les réfugiés et les enfants de familles réfugiées, il faut le faire, peu importe la nationalité. La solidarité... alors, il faudra attendre qu'il y ait une autre déclaration de guerre pour qu'on redélibère dessus ?

Monsieur Dogimont :

On a pris les devants sur le fait qu'il peut y avoir des réfugiés qui viennent chez nous au niveau du pays de l'Ukraine, et donc de ce fait, voilà. On ne prend pas tous les pays en conflit en considération. Ça n'a jamais été fait, mais là...

Monsieur Bachiri :

Mais les familles syriennes, si demain, il y en avait une qui venait emménager à Waziers, comment est-ce que vous la considérez ?

Monsieur le Président :

Mais pourquoi vous ne l'avez pas proposé l'an dernier ? Monsieur Michon avait une remarque et on va vraiment passer au vote.

Monsieur Michon :

Oui. On a eu des réfugiés afghans, etc., dans la ville très régulièrement, puisqu'à chaque fois, on

les a accueillis. Ils ont une fois qu'ils ont habité Waziers, ils ont le statut de wazierois et ils payaient le prix wazierois. On n'avait fait qu'une exception, c'est pour les enfants de Tchernobyl. Donc, ils sont forcément Ukrainiens. Mais parce que ça demandait en plus, au démarrage, en plus de l'accueil, des soins particuliers à la famille qui les accueillait. Et la famille qui les accueillait n'avait aucune aide pour ces enfants, ce qui explique pourquoi on avait fait ce régime particulier.

Monsieur le Président :

Alors, qui est contre cette délibération ? Donc, 14 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 15, monsieur Moreaux est revenu.

C'est adopté à la majorité.

On continue avec le point 11 ou 12.

Monsieur Dogimont :

Le point 11, j'aurais souhaité le point 12, mais là, je ne vais pas tout décaler. Je voulais mettre les tarifs et le fonctionnement de la garderie en premier, si vous me laissez encore décaler un petit peu et prendre le point 12, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Président :

Je vous y autorise, Monsieur Dogimont.

## **ACM : Tarifs et fonctionnement de la garderie 2022**

Monsieur Dogimont :

Merci. Donc, la gratuité a entraîné un manque de respect des présences des enfants. Le forfait d'un euro est symbolique et ne représente pas le coût réel. Tout retard après l'heure de fermeture engendrera un forfait supplémentaire de 10 euros. Le forfait en cas de retard, de 10 euros, est modifié par rapport à 2019, car il ne peut plus représenter une heure supplémentaire dans les contrats choisis pour les animateurs en 2019, il était de 14,84 euros à l'époque. Là, comme on est sur des contrats qui sont globaux et avec un tarif, avec le paiement des animateurs, des directeurs, directeurs adjoints, ils auront tout de suite le montant de leur fiche de paie dès qu'ils auront signé. De ce fait, il n'y aura pas d'heures supplémentaires. Donc, je suis parti sur un forfait de 10 euros en cas de retard pour qu'il n'y ait pas d'abus.

Monsieur le Président :

Des remarques, des questions ?

Monsieur Dogimont :

On est au point 12. J'ai demandé à faire le point 12, excusez-moi. Oui. C'est un forfait d'un euro le matin et un euro le soir.

Monsieur le Président :

Pas de remarque, on ne peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité, merci.

Le point onze.

## **ACM : Participation des familles au séjour en camping à l'île d'Oléron du 09 au 20 juillet 2022 soit 12 jours**

Monsieur Dogimont :

Donc, c'est un séjour qui s'adresse vers les 11-13 ans au camping qui sera le... On vient de signer avec le camping Saint-Just-Luzac. Donc, le séjour de 2019-2021 était de neuf jours. Là, il fera 12 jours, du samedi 9 au 20 juillet, donc 12 jours et 11 nuits avec des activités nautiques.

Monsieur le Président :

Des remarques, des questions ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, parce que le prix qui est fait pour la participation des familles est proportionnel en nombre de jours par rapport à la délibération précédente. Donc effectivement, on a le même raisonnement. Donc on va voter contre.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a une remarque, une autre question ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Je disais : "Il faut plutôt répondre à la question.

Monsieur Dogimont :

C'était une question ? C'était une remarque.

Monsieur Bachiri :

Oui, une remarque, mais qui n'appelle pas de réponse de votre part.

Monsieur Dogimont :

Non.

Monsieur le Président :

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Donc, 14 personnes. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à la majorité. Merci.

### **Colonies de Vacances : Participation des familles.**

Monsieur Dogimont :

On va passer au point 13 sur les colonies de vacances. Donc, sur les deux sessions, du 11 au 25 juillet pour la première session de 15 jours et 14 nuits, et du 28 juillet au 11 août pour la deuxième session. Donc, pour les séjours qui seront à Malbuisson. Je rappelle que les bons Vacaf s'appliquent pour les trois premières tranches avec des réductions de 60 à 40 %. Les tarifs sont affichés devant vous. 15 jours, 14 nuits.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Je vais refaire la même démonstration, vous n'allez pas être d'accord, mais pourtant, c'est comme ça. En mars 2020, les prix étaient à la journée. J'ai donc pris le prix à la journée, par tranche, multiplié par 15 jours, puisque c'est un séjour de 15 jours, on est bien d'accord ?

Monsieur Dogimont :

Oui, c'est bien ça. 15 jours et 14 nuits.

Monsieur Michon :

15 jours et 14 nuits, c'est-à-dire le temps du voyage, le temps du retard et le tout, 15 jours et 14

nuits. Donc à 15 jours, en 2020, en dessous de 210 euros de moyenne. On était pour 15 jours à 160,50 euros, on passe à 184 euros. Pour la tranche de 210 à 250, on était à 198 euros, on passe à 230 euros. Pour la tranche de 250 à 310, à l'époque, on était à 237 euros, et là, on passe à 230. De 310 à 370, on était à 271,50 euros, on passe à 230. De 370 à 430, on était à 306 euros, on passe à 276. Je vais jusqu'au bout. Ce qui montre que plus le quotient familial est important, moins on paie. C'est-à-dire qu'en clair, jusqu'à à peu près un quotient de 250 à 300 euros, on a une augmentation et après, on a une diminution jusqu'au bout. Et les extérieurs payaient 660 euros, et maintenant, ils vont payer 640 euros.

Monsieur Dogimont :

Alors, je vais vous répondre.

Monsieur Michon :

Vous allez encore me faire une grande démonstration, j'en suis sûr.

Monsieur Dogimont :

Absolument pas.

Monsieur Michon :

Donc, allons-y.

Monsieur Dogimont :

Je suis reparti sur les tarifs 2021 qui étaient de 160 euros pour deux semaines et le plus haut, 320 euros pour deux semaines. Je les ai augmentés de 15 %. Donc, 184 euros pour deux semaines et 308 euros pour deux semaines. Sachant que les plus basses tranches, avec les bons Vacaf, le plus bas paie 73 euros, 4,50 euros de plus par semaine.

Monsieur Michon :

Vous m'excuserez, je n'avais pas compris qu'en 2020, il n'y avait pas de bons vacances. Ça m'a échappé. Vous m'excuserez.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Pas de remarques ? Madame Kerrar, est-ce que vous pouvez avoir un micro ?

Madame Kerrar :

Je sais que tu n'aimes pas quand on reprend les fautes. Je ne fais pas la correction de fautes d'orthographe, juste "Ulis", c'est U-L-I-S, ce n'est pas Ulysse 3, le petit robot. Enfin, quand même. Donc c'est tout, c'est juste... Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon, votre micro est ouvert, vous avez une remarque supplémentaire ou non ?

Monsieur Michon :

Non. Dans ce contexte, si on reste au même niveau, on va voter contre encore. Parce que là, en fait, ce sont les revenus les moins élevés qui paient la diminution pour les autres, c'est tout. C'est vous qui voyez.

Monsieur le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc c'est adopté à la majorité, contre pour les autres personnes.

Je vais reprendre un petit peu les... Non, c'est encore... le 14, participation des familles sur le

séjour participatif.

## **Séjour participatif à Malbuisson : Participation des familles.**

Monsieur Dogimont :

Donc pour les ados plus âgés, on va mettre en place un séjour du 18 au 29 août, soit 12 jours et 11 nuits à l'hôtel de la Source bleue. Donc, ce sera uniquement réservé aux Wazierois. Ce séjour sera à dominante sportive afin de préparer les jeunes à la reprise sportive et se maintenir en forme. Ce sera un séjour participatif avec deux options qui peuvent même se cumuler, si les jeunes le souhaitent, à une participation dans la vie quotidienne : courses, ménage, ils ne feront pas les carreaux, je vous rassure ; amélioration du cadre de vie de la Source bleue : tri du linge, débarrasser le garage, construction d'un pont. Ce sera vraiment un séjour... Donc on a pris le tarif de moins 30 % pour ce séjour, parce qu'on veut vraiment amener ces ados à participer à la vie quotidienne pour... voilà, c'est vu avec les Etaps, on a discuté vraiment de ce qu'on pouvait faire pour ces jeunes, comme ça, qui rentrent en fin d'adolescence, et les mettre sur un projet comme ça, ça pouvait être très intéressant. Ils feront bien sûr des activités comme l'accrobranche et le kayak, comme à l'habitué. Avec un tarif au plus bas de 129 euros pour les 12 jours et au plus haut de 258 euros pour les 12 jours.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Deux types de remarques. Je viens d'entendre "construction d'un pont." J'attire l'attention que nous, on avait demandé et interdit qu'il y ait une construction de pont par nous-mêmes. Parce que s'il arrive un accident, que ce (inaudible) ou quelque chose, on a l'entière responsabilité. Ça, j'attire votre attention.

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Michon :

C'est très important. Une. Deux, on est dans les mêmes... parce que ça, encore, c'est proportionnel au nombre de jours à la délibération précédente. La délibération précédente a été faite sur 15 jours, celle-là est faite sur 12 jours. Il y a une règle de trois de faite, donc même remarque.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a une autre remarque ?

Monsieur Michon :

Donc on votera contre aussi. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Oui. Du coup, vous ne tirez pas la couverture vers vous, ça va, tout va bien ? C'était un truc qu'on avait mis en place, ça se fait, j'en suis content. Par contre, la remarque que vous faites amène une remarque de ma part. Quand vous dites que les jeunes qui vont aller, vont aller aussi pour être dans le participatif et faire des actions.

Monsieur Dogimont :

Oui.

Monsieur Bachiri :

Et du coup, elle est où, la contrepartie, dans l'histoire ?

Monsieur Dogimont :

Ils paient 30 % de moins sur le séjour.

Monsieur Bachiri :

Ça ne se voit pas.

Monsieur Dogimont :

C'est le même tableau que l'autre séjour Malbuisson ? Ce serait surprenant parce que normalement, ces séjours-là, c'est moins 30 %. Si c'est le même, c'est une erreur, on doit déduire 30 % sur chaque séjour. C'était prévu comme ça.

Non, il est bon.

Il est bon ? Il est bien... ? D'accord.

Monsieur Zaïr :

Moi, j'ai juste une question, mais c'est juste une information. Donc là, ces jeunes, ils vont travailler dans Malbuisson, des travaux de peinture, éventuellement... Vous allez signer avec eux des documents spécifiques en cas d'accident, comment ça se passe ? J'avais un doute parce que je me dis qu'imaginons, alors que vous faites le pont, le gamin, il tombe dans le canal. Qu'est-ce qu'il se passe ? C'est ma question. Derrière, moi, ce que je voudrais, c'est : est-ce que derrière, il y a des documents spécifiques qui disent : "Attention, ça va être des contrats..." Voilà, je vais parler d'inspecteur du travail, cinq mois après, on va me dire : "C'est bon, tout est fait." Donc voilà. Mais ce que ce que j'aimerais, c'est... ça, là-dessus, faites attention.

Monsieur Dogimont :

C'est une bonne remarque. On fera attention à ce qu'il n'y ait pas d'amiante, et à ce qu'il n'y ait aucun danger.

Monsieur Zaïr :

Je ne parle pas de l'amiante. Alors, je vais, je vais t'expliquer une chose. Si jamais on revient sur l'amiante, je vais te dire une chose : là où vous avez complètement tort, c'est qu'au moment où je vous ai posé la question, il n'y en a aucun de vous qui m'a répondu. Ça, ce sont les trois questions qui ont été posées. Elles sont simples. Elles étaient simples, en tout cas. Est-ce que le...

Monsieur le Président :

Vous êtes hors sujet. On va faire une réunion spécifique là-dessus.

Monsieur Zaïr :

Personne ne m'a répondu.

Monsieur le Président :

On est sur la délibération des ACM, on ne va pas revenir une troisième fois là-dessus.

Monsieur Zaïr

Non, mais Monsieur le Maire, je peux finir mon exposé ? Parce que là, ça commence à me gaver.



Monsieur le Président :

Non, on ne rouvre pas ce sujet-là. Et faites attention, parce que vous n'êtes pas loin de la diffamation, (inaudible). Faites attention.

Monsieur Zaïr :

Moi, je vais te dire une chose : fais attention à ce que tu fais avec les gamins, parce que si jamais, demain, il arrive quelque chose, on va encore vous dire qu'on vous a prévenu, mais vous allez faire une pirouette et cinq mois après, on voudra des réponses.

Monsieur le Président :

Message reçu.

Monsieur Michon avait une intervention et après, on passera au vote.

Monsieur Michon :

Oui, j'ai bien compris le sens de ce séjour et il fait partie de la nostalgie de Waziers, du temps où il y avait effectivement ces camps où les jeunes allaient travailler, etc. Je peux vous dire, Monsieur Ferenz, que nous aussi, on y avait réfléchi assez longuement. Ceci, c'est tout à fait faisable, mais ça nécessite, comme il vient d'être dit, un encadrement tout à fait particulier et des conventions passées avec plusieurs ministères, aussi bien le ministère de la Jeunesse et des Sports, etc., pour effectivement cadrer ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire. Donc j'attire aussi l'attention, c'est pour ça que j'avais parlé du pont, mais il y a le reste également. On ne peut plus faire ce qu'on faisait il y a 40 ans. Les lois ont beaucoup changé, les contrôles, etc. Et je pense qu'avant de s'aventurer avec un séjour comme celui-là, il aurait fallu un travail en amont. Pareil, les discussions n'ont pas eu lieu en commission avant, donc c'est difficile. Un travail en amont pour regarder comment on peut charpenter cette initiative qui, en dehors de ça, m'irait.

Monsieur Dogimont :

J'entends très bien, pour les deux mises en garde, et on en tiendra compte, mais tout au moins au niveau participatif, on va se contenter peut-être de... pour la cuisine, pour la participation, qu'ils s'occupent de leur chambre, du nettoyage et après, pour éventuellement faire des actions, mettre en peinture ou quoi que ce soit, on s'assurera que tout soit bien en sécurité. Et je fais confiance au directeur et aux différents encadrants pour que ce soit bien fait. Mais on s'assurera auparavant que tout soit fait dans de bonnes conditions de sécurité. Et merci, monsieur Zaïr, pour cette mise en garde

Monsieur le Président :

Alors, qui est contre ? Il y a une question avant de passer au vote, Madame Cordier. Est-ce que quelqu'un peut lui amener un micro, s'il vous plait ? Il arrive, merci.

Madame Cordier :

Quand vous avez fait le calcul par rapport aux colonies, vous avez dit que c'était moins 30 % du montant du séjour. Sauf que quand vous partez en colonie à Malbuisson, c'est quinze jours. Quand vous le rapportez à douze jours, parce que c'est douze jours pour les adolescents, ça ne fait pas 258, ça fait beaucoup moins.

Voilà. En fait, le calcul des 30 % en moins, vous l'avez calculé par rapport aux quinze jours de Malbuisson et pas aux douze jours. Vous ne l'avez pas rapporté à la journée.

Monsieur Dogimont :

Je suis prêt à modifier pour m'engager sur les 30 % annoncés. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Madame Cordier :

Parce que du coup, ça fait 24,53 euros à partir de 701 euros quand on part à Malbuisson, et si

on enlève moins 30 %, ça revient à 17,18 euros par jour pour la tranche de 701 euros. Donc, si on fait 17,18 euros par jour fois douze jours, ça ne fait pas 258.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous avez fait le calcul, du coup, sur les douze jours ? Du coup, je vous propose qu'on change les cinq chiffres, comme ça on la passe comme ça, à voter ou ne pas voter. Du coup, au lieu de 129, selon le calcul... comment ?

Madame Cordier :

Je vous laisse refaire le calcul.

Monsieur le Président :

Si vous l'avez fait... Vous avez le taux/jour, donc on peut le mettre en taux/jour.

Monsieur Dogimont :

On peut dire moins 30 % sur les tarifs à Malbuisson, il n'y a aucun problème par rapport aux autres tarifs. Ou alors on peut le représenter en avril. On le présente en avril.

Monsieur le Président :

OK, on vérifiera, on votera en avril du coup

Une remarque.

Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Sinon, ce que vous pouvez faire : laissez-nous le faire et on vous l'envoie.

Monsieur Dogimont :

Merci. J'ai assez de travail avec ce que vous m'avez laissé, Monsieur Bachiri.

Monsieur le Président :

Alors, je vous demande un peu de calme. Madame Poulain, je vous demande du calme, s'il vous plait.

Madame Poulain :

Oui, pardon, mais entre le programme qu'on avait élaboré et celui qui est réalisé, il y a quand même un grand écart.

Monsieur Bachiri :

L'ambiguïté, elle est belle. Après, elle va être belle, tu verras.

Monsieur le Président :

Donc, la délibération 14 est reportée.

Monsieur Dogimont :

Mais mon cœur a arrêté de battre (inaudible). Pardon.

**Tarifs de location du bâtiment municipal « La Source Bleue »**

**Mise à disposition du bâtiment municipal « La Source Bleue » : proposition d'un contrat de location et conditions d'accès**

### Monsieur le Président :

Alors, numéro 15, la... s'il vous plaît, la 15 et la 16. S'il vous plaît. Vous ne l'avez pas dit au micro, sinon je vous aurais demandé de sortir, Monsieur Bachiri. Oui, d'accord. Alors, les tarifs de location du bâtiment municipal, donc les deux délibérations vont ensemble, la 15 et la 16. Sur la 15, on va peut-être passer tout de suite sur le tableau pour qu'il soit à l'écran. Vous voyez, en fait, on propose trois formules : A, une nuitée uniquement ; A+ avec nuitée plus quelques éléments qu'on voit sur le dossier, je vais vous le présenter ; et la formule B en pension complète. Donc, vous avez, bien sûr, à chaque fois, la nuitée qui est incluse, le couchage également. Le matériel de plein air, qui est inclus pour les Wazierois, est à 8,50 euros par jour, tous ces tarifs sont par jour, pour les extérieurs. La mise à disposition de petit électroménager : micro-ondes, bouilloire et cafetière sont inclus dans les trois cas. Dans le cas de la formule A, on n'a pas accès à la cuisine et à la laverie. Dans la formule A+, on a inclus la cuisine et la laverie, mais sans le lave-vaisselle. Et dans la formule B, on l'a inclus, puisque là, on a même les agents polyvalents de restauration et d'entretien sur place. Ensuite, dans tous les cas, on a accès à la télévision, à la salle à manger, du Wi-Fi gratuit, du troisième étage avec ses différents équipements. Donc, ce qui nous fait un total, pour les Wazierois, à 25, 35 et 55 euros selon les formules. Et on rajoute 8,50 euros pour chacun pour les extérieurs. Donc, on précise que quand on parle de tarif wazierois, on parle d'adhérent wazierois d'une association wazieroise subventionnée par la Ville, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. On précise aussi qu'on ne fera pas de séjour, au moins pour démarrer, après, on reprendra une autre délibération si on change d'avis dans quelque temps, sur moins de 20 personnes et moins de 5 nuitées. Sinon, économiquement, ça ne vaut pas le coup de mettre la machine en route. On a également, tout ça, c'est expliqué dans les délibérations, on a également, si c'est un... alors, il n'y a pas de location particuliers, que ce soit bien clair. Il y a toujours quelqu'un sur place, un référent municipal, quelle que soit la formule. C'est-à-dire qu'on ne donne pas les clés. On ouvre la porte, mais on ne donne pas les clés. Et on a quelqu'un de la Ville qui sera en permanence là avec les personnes, et pas seulement à l'état des lieux d'entrée et de sortie. On a, du coup, pour les Wazierois, je l'ai dit, être une association subventionnée par la Ville ou un centre de loisirs, évidemment, comme le centre social. Pour les extérieurs, être soit une collectivité territoriale ou locale, mais garantie par sa collectivité. C'est-à-dire qu'une association de Cuincy, si elle veut aller là-bas, il faut que la mairie de **Cuincy** s'engage à dire : "Oui, je travaille avec cette association-là, elle est sérieuse. C'est un exemple. Je n'ai pas de demande sur Cuincy. On a également, bien sûr, la priorité aux Wazierois si jamais il y avait des demandes simultanées avec des extérieurs. Et puis, je crois que j'ai dit les choses dans les grandes lignes. Après, vous avez, pour certains, eu un dossier très complet dans la commission, enfin le travail de la réunion qui a voulu se faire entre le mix avec les finances et les ACM. Donc, si vous avez des éléments de questionnement, allez-y, on est à votre écoute. Madame Poulain ?

### Madame Poulain :

Alors, moi je ne vais pas revenir sur cette commission mixte que vous avez finalement annulée. Je ne vais même pas parler du contrat de location. Enfin si, pour juste faire une petite remarque. C'est que vous avez dit que vous avez été accompagné par iNord et que vous avez insisté beaucoup dessus en disant : "On est bon, on est bon, on est bon." Je vais juste lire l'article 8, Arrivée et départ. Je lis : "Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat." À aucun endroit, on ne demande l'heure d'arrivée du locataire. Donc, je me demande si vous relisez vos documents, en fait. Bref. Je ne parlerai pas non plus du règlement intérieur qui n'a pas été représenté. Donc, vous considérez que c'est de l'acquis. OK, sauf que nous, on n'était pas d'accord la dernière fois, puisque c'était soi-disant une expérimentation. Je vais parler, par contre, de ce document-là. Alors, je le tiens, donc qu'on a eu, finalement, à cette fameuse commission annulée. On a quand même eu les documents. Ce document qui est très complet, très bien fait, d'ailleurs je félicite les agents qui en sont à l'origine, et très documenté, ce qui me fait dire une première chose, c'est qu'en réalité, vous aviez toutes les informations sous

la main pour préparer cette location de Malbuisson, contrairement à la pseudo expérimentation que vous avez voulue nous vendre au dernier conseil municipal. Je rappelle quand même qu'au DOB, en 2021, vous avez dit, je cite : "Pour l'instant, on a deux touches de collectivités ou d'associations qui seraient intéressées." Donc, ça date de mars. Et vous saviez donc qu'il vous fallait travailler sur ce sujet depuis un an. Donc, pourquoi nous précipiter avec une pseudo-expérimentation fin janvier et une commission qu'on annule finalement parce que vous changez les règles en cours de route ? Bref, pour nous, au mieux, c'était de l'amateurisme, au pire, je dirais qu'on peut légitimement se demander quels sont vos intérêts avec cette association pour avoir agi de la sorte, ou pourquoi pas, quels sont vos rapports avec la personne qui a dirigé ce centre. Bref, il y a anguille sous roche, je vous laisse débusquer. Ensuite, il faut dire que nos remarques que vous avez tentées d'étouffer, finalement, étaient justifiées. Parce que oui, nous étions bien à perte, et vous nous avez dit : "On ne chipote pas pour 200, moins 200 ou plus 300." Non, mais on est bien loin de ça. On avait, dans l'expérimentation que vous avez proposée à cette association, 18 personnes qui ont payé 1433 euros pour quatre nuits et cinq jours. Donc, je reprends juste deux chiffres que vous annoncez, là, dans ce document. Je ressors ma calculatrice, fidèle à moi-même. Donc, 3,47 euros par jour par personne pour l'eau, EDF et les combustibles, et 25,72 euros de charges fixes. Et je ne compte même pas les charges de personnel. Pour rappel, vous avez vendu, entre guillemets, à cette association, un forfait à 20 euros par personne qui ne couvre même pas les charges fixes. Bref, j'arrive à un total de 2 627,10 euros. Et si j'ajoute le forfait matériel à 8,50 euros, on arrive à 2 780,10 euros. 1 433 moins 2 780,10, ça fait moins 1347,10 euros de pertes sèches pour la Ville. Donc le calcul est là, je vous avais donné mes chiffres la dernière fois, vous m'avez donné les vôtres. La situation est encore pire que ce que l'on espérait, que ce qu'on avait prédit. Sans compter que vous avez chipoté avec le centre social qui, je le redis encore, serait parti, avec ces tarifs-là, à Malbuisson. Par contre, ce qu'on a vu aussi, c'est votre souhait de réinvestir les sommes collectées dans l'entretien de nos bâtiments communaux. Ça, évidemment, c'est un point positif, mais à ce titre-là, on vous demande aussi d'intégrer, à partir de 2023, dans le budget, un tableau récapitulatif avec les dépenses et recettes de Malbuisson, un peu ce qui a été dit tout à l'heure, qu'on puisse y voir un peu plus clair et qu'on pourra comparer avec vos propositions d'investissement. Une crainte quand même pour nous, c'est qu'on espère ne jamais entendre que nos enfants n'ont pas été la priorité sur le calendrier de réservations, et même avant les associations wazieroises, cela va sans dire. J'ai quand même un questionnement. Moi, je ne m'explique pas pourquoi faut-il être une association subventionnée par la Ville pour pouvoir bénéficier du bâtiment. À partir du moment où on respecte les conditions et où on est une association de la Ville, pourquoi ne peut-on pas avoir accès au bâtiment ? Là, je vous pose la question.

#### Monsieur le Président :

Et alors, je vais essayer de répondre à l'essentiel. Sur l'association subventionnée par la Ville, c'est parce que vous savez, les associations remplissent un dossier assez complet. Ça nous permet aussi d'avoir un regard en tant qu'élus sur le sérieux d'une association. Donc ça, c'est quelque chose qu'on veut faire pour prendre toutes les garanties. C'est quand même, et vous êtes tous d'accord autour de cette table, un joyau de la commune, et on veut vraiment que ce soit avec des partenaires identifiés, subventionnés. Ça en fait partie. Donc, pour demander une subvention, il faut remplir un dossier, il faut être connu très clairement des services de la Ville. Sur les enfants, qu'ils soient toujours prioritaires, sur le document, vous avez une page à la fin, avec le calendrier aussi, qui s'assure que tous les créneaux pris par les enfants, que ce soit par le centre social et la Ville, sont en priorité bloqués pour la Ville quoi qu'il arrive. On ouvre que les disponibilités sur le reste. Sur l'investissement et ce que ça rapporte, effectivement, c'est quelque chose que vous avez rappelé, que j'ai oublié de redire, mais qui est un engagement qu'on a pris dans ces documents-là, qui sera pris au budget, c'est que toute la marge générée par ces locations sera réinjectée dans les nombreux bâtiments de la ville, ce qui justifie aussi... Même les associations wazieroises qui utilisent des bâtiments de la ville, c'est un moyen aussi d'avoir

le retour équilibré entre ce qu'elles utilisent tout le reste de l'année et quand elles font un petit séjour comme ça, que de toute façon, il faut qu'elles trouvent les financements avec leurs adhérents, avec les subventions qu'elles peuvent trouver par ailleurs. Sur Temps de Vie, puisque c'est l'association en question, vraiment, je ne comprends pas vos sous-entendus là-dessus. C'est une association qui s'est manifestée, justement. On avait parlé de la collectivité, c'est une ville du Douaisis, mais qui n'a pas donné suite l'année dernière, on était vraiment aux balbutiements du modèle économique, on ne savait pas trop comment le faire, etc. Donc pour l'année dernière, ça ne s'est pas fait. Avec l'autre association... l'autre, c'était une collectivité... pour cette association, les choses n'étaient vraiment pas précises, et le Covid planait là quand même, et donc finalement, les choses se sont faites un peu vite. Et quand je dis que c'est une expérimentation, ce n'est pas pour l'argent. Et alors, d'après mes calculs, d'après les calculs que vous reprenez aussi des éléments qui vous ont été fournis dans le dossier, même là-dessus, on gagnerait une marge de plus de 50 euros. Donc, voilà. De toute façon, comme je l'avais dit, sur un petit budget comme ça, à 1 500, c'était vraiment une expérimentation des procédures. Donc, par exemple, le règlement intérieur, c'était une de vos questions, il a fait ses preuves grâce à ça. Il a été travaillé très en amont pour ça. Je n'imaginais pas qu'on puisse envoyer des enfants d'une grande ville ici, du Douaisis ou d'ailleurs, en masse là-bas sans avoir fait une petite expérimentation avec une petite association. Et il se trouve que cette association, je ne connais pas personnellement l'animateur qui est allé là-bas, mais c'est un animateur de la ville de Waziers depuis des années. Donc, c'est quelqu'un en qui on avait totale confiance aussi pour mener avec nous cette expérimentation. Donc, aussi pour voir quand on ferme la cuisine, etc., est-ce que c'est possible ? C'était en ça que c'était une expérimentation. Après, chipoter parce qu'il manque l'heure sur le contrat, ça, c'est dans vos habitudes, mais... Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Je laisserai le micro après à monsieur Michon. Vous venez de dire à l'instant : une marge de 50 euros, c'est ça ? Moi, j'ai fait des calculs également. J'ai pris la formule A, très simplement : 33,50 euros. J'ai multiplié par 18, c'est le nombre de personnes qui étaient parties au séjour cinq jours et quatre nuits, ce qui faisait 603 euros. J'ai multiplié par 4. Ce qui fait donc 2 412 euros par rapport aux 1 433 euros payés. Ça fait une perte pour la Ville de 979 euros, et non pas une marge de 50 euros. Je crois qu'on ne doit pas avoir les mêmes calculettes.

Monsieur le Président :

Vous me laisserez une copie de votre document, on comparera. En tout cas, ce n'est pas l'objet de la délibération aujourd'hui, donc...

(Inaudible)

Oui, bien sûr, je comprends.

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui. Bien évidemment, je ne vais pas polémiquer sur les calculs puisque moi, si on avait eu la commission, j'aurais attiré votre attention sur des choses qui ne sont pas prises en compte dans les calculs. Mais bon, c'est tout. Elle n'a pas eu lieu, je passe dessus. Simplement pour vous dire qu'on reste sur notre position. On est, nous, d'accord pour que la colonie de Malbuisson soit mise à disposition, mais uniquement des associations de la Ville, et qu'elles soient subventionnées ou pas par la commune. Parce que les arguments que vous prenez, je vais prendre un exemple : moi, je suis président d'une association wazieroise qui a 95 % d'adhérents de Waziers. Je n'ai pas de subventions de la municipalité et je n'en aurai pas, et donc vous n'aurez pas tout ce que vous voulez. Pourtant, je suis quelqu'un de sérieux, non ? Non ? Je ne suis pas sérieux ?

Madame Poulain :

Non, mais en fait, les associations qui ne montrent pas leurs comptes ne sont pas sérieuses.

Monsieur le Président :

Ce n'est pas ce qu'on dit. C'est qu'on considère que c'est un gage de...

Monsieur Michon :

Ça, c'est une...

Monsieur Mascarte :

On appelle ça du sérieux. C'est du sérieux.

Monsieur le Président :

L'inverse est vrai.

Monsieur Michon :

Ensuite, si j'ai bien compris ce que vous avez dit dans le débat, parce que ça, ce n'est pas écrit, quand vous parlez d'associations wazieroises, ce n'est pas tout à fait juste puisque vous nous dites : les Wazierois des associations wazieroises. Alors, je prends l'exemple d'une association wazieroise qui part à Malbuisson avec 30 personnes, il y a, disons, 22 Wazierois, ils ont ce tarif-là et les 8 autres qui ne sont pas de Waziers, ils paient tarif plein ? De la même association ?

Monsieur le Président :

Tout à fait. Oui. Il y a des associations wazieroises où il n'y a que 4 membres sur 50 qui sont wazierois.

Monsieur Michon :

Permettez-moi de dire que la délibération n'est pas bonne.

Monsieur le Président :

Pourquoi vous dites ça ? Si, si, c'est exactement ça. C'est bien écrit...

Monsieur Michon :

Vous parlez d'associations wazieroises percevant une subvention.

Monsieur le Président :

Oui. Mais vous avez vu sous le tableau, c'est à l'écran : adhérent wazierois d'une association wazieroise subventionnée par la Ville.

Monsieur Michon :

Oui.

Monsieur le Président :

Donc, c'est bien précisé.

Monsieur Michon :

Donc c'est uniquement pour les Wazierois de l'association wazieroise.

Monsieur le Président :

Oui. Après, les extérieurs peuvent venir, mais ils paient 8,50 euros de plus.

Monsieur Michon :

Voilà. Donc, vous êtes sûr que les associations wazeroises n'utiliseront jamais Malbuisson.

Monsieur le Président :

Mais pourquoi ? À 8,50 euros...

Monsieur Michon :

Réfléchissez un peu. Vous n'allez pas nous faire la démonstration de monsieur Dogimont, encore une fois. Quand une association part, elle part en équipe. Elle ne part pas en disant : "Ah, attention, on ne prend que les Wazeroises."

Monsieur le Président :

Ah non, on ne prend pas que... Vous avez mal compris. C'est que les non Wazeroises de l'association paient juste 8,50 euros de plus. Ils paient 63,50 euros au lieu de 55 euros, par exemple, en pension complète. Ils peuvent comprendre que c'est un bâtiment municipal, c'est du matériel municipal et on a toujours, ici, défendu des différences entre les extérieurs et les Wazeroises. On envisage de... Le débat qu'on a eu pendant très longtemps sur les subventions aux associations, on voulait primer les associations qui encourageaient à avoir des Wazeroises dedans. Là-dessus, on est tout à fait logiques. Mais en tout cas, on n'exclut pas les extérieurs des associations wazeroises.

Monsieur Michon :

Mais pour l'expérimentation, il vaut mieux le faire avec des non Wazeroises.

Monsieur le Président :

C'est-à-dire ?

Monsieur Michon :

Malbuisson. Vous avez préféré expérimenter avec des non Wazeroises.

Monsieur le Président :

Ah non, c'est l'opportunité qui a pu se faire. C'était une petite association qui n'avait pas besoin de pension complète, elle avait un tout petit groupe...

Monsieur Michon :

OK, d'accord. Je vous fais remarquer que vous nous avez présenté ça comme le directeur étant un employé municipal.

Monsieur le Président :

Non. L'animateur était un animateur qui avait déjà souvent travaillé pour la Ville.

Monsieur Michon :

J'avais mal compris.

En tous cas, on ne va pas étendre le débat. En ce qui nous concerne, ces deux délibérations, on va voter contre. On reste pour qu'uniquement les associations wazeroises, qu'elles soient subventionnées ou pas.

Monsieur le Président :

Un autre commentaire ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Deux remarques. De toute façon, l'idée de Malbuisson, à l'époque, je l'avais portée sur le fait que c'était un bâtiment qui était, pour le coup, intéressant, et qu'il fallait pousser à sa location. Mais quand même, à une remarque près, c'est que dans la proposition, à l'époque, quand on avait débattu là-dessus, c'était que l'argent qui revenait à Malbuisson ne restait qu'à Malbuisson, et qu'on y faisait des travaux pour venir embellir cet endroit qui fait partie de l'ADN. Pour revenir un peu sur ce que disait Ophélie et pour rebondir sur la remarque de monsieur Dogimont, parce que de temps en temps, il parle bien, c'est facile de dépenser l'argent public, d'être généreux avec l'argent de la mairie. 1347,10 euros de pertes. Je vous demande... Cette perte sèche, ce sont les deniers publics de la Ville. Donc, soyez cohérents et remettez des sous là-dedans. Quand on parle, il faut faire attention. Il faut toujours réfléchir à ce qu'on dit. Sur les aménagements, il était prévu, j'ai vu qu'un peu plus haut dans le budget, dans le ROB, on devait... À l'époque, c'était comme ça que j'avais fait le devis, changer toute la partie literie de Malbuisson. Et aussi, j'avais demandé, à l'époque, à Olivier Mazure, de regarder pour que l'été, nous ayons une terrasse extérieure derrière l'hôtel La Source bleue, donc une terrasse en bois, à regarder avec une scierie locale à cet endroit-là pour le faire. Parce que l'été, le cadre s'y prête bien. Malbuisson, je connais plutôt bien, c'est un beau lieu. Et manger à l'extérieur, ça aurait de la gueule. On va voter pour cette proposition parce qu'on est cohérents avec ce qu'on a toujours défendu. On sera extrêmement vigilants de la façon dont vous le louez et vous le prêtez. Ophélie l'a dit, je le répète pour être sûr que ce soit bien entendu : la priorité ne doit être donnée qu'aux Wazierois, c'est le sens de notre remarque là-dessus. On ne va pas vous faire confiance, et s'il y en a bien un qui ne doit plus vous faire confiance, c'est moi, mais on va plutôt apporter un vote favorable là-dessus et à regarder comment, sur l'année qui arrive, ce bâtiment évolue.

Monsieur le Président :

Une réponse très rapide là-dessus, c'est qu'effectivement, on a mis les bâtiments municipaux de la ville en priorité, ce sera ce qui pourra être fait à Malbuisson, évidemment. C'est là où on se dit que si jamais ça marche super bien et qu'on a d'autres projets qui peuvent être financés dans nos bâtiments communaux, on le fera à ce moment. On peut passer... oui, allez-y.

Monsieur Bachiri :

Juste pour rebondir. Est-ce que nous, on est considérés comme une association si on veut y aller ou pas ?

Monsieur le Président :

Non, si vous n'êtes pas subventionnés par la Ville, non

Monsieur Bachiri :

Non, mais on est une association. Vous avez vu nos statuts.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas vu vos statuts, non.

Monsieur Bachiri :

En sous-préfecture, ils y sont, et je crois qu'on vous l'avait envoyé, mais bon, ce n'est rien, mais... On va regarder, mais on est une association, et donc du coup, on habite Waziers, on est des élus.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas encore été notifié de cette création.



Monsieur Bachiri :

On est des élus et à ce titre-là, est-ce que le fait qu'on soit des élus, pour rebondir sur la remarque de monsieur Michon, est-ce que vous pensez qu'on peut être considérés comme, finalement, des gens qui ont été portés par la population comme des gens crédibles et sérieux ?

Monsieur le Président :

On peut travailler sur le long terme, à voir comment ça peut être fait. La délibération ne prévoit pas ça. Si vous êtes organisés en association...

Monsieur Bachiri :

C'est pour ça qu'on vous demande simplement de regarder à la modifier. Savoir si demain... Nous, cet ADN-là, on l'aime bien, Malbuisson.

Monsieur le Président :

Non, voilà, c'est ça. On peut passer au vote ? Pas d'autres remarques ? Non ? Qui est contre ? Six personnes. Qui s'abstient ? Deux personnes. Qui est pour ? 22 personnes, si je ne dis pas de bêtises, pour cette délibération, merci. 21, excusez-moi. Et pour préciser pour le PV, les élus indépendants se sont abstenus, le groupe Agir pour Waziers était contre et le groupe Engagés pour Waziers et VIA Waziers ont voté pour. Merci. Je redonne la main à Monsieur Dogimont pour la partie RH des ACM.

### **Ressources Humaines, contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs - modification du forfait journalier.**

Monsieur Dogimont

Les postes concernant le recrutement en contrat d'engagement ont été ouverts par délibération en date du 13 mars 2021 à compter du 1er juillet 2021. Il n'y a donc pas besoin les créer. Cependant, s'agissant du montant forfaitaire de la rémunération, il convient de la modifier en raison de la variation du montant des indices, du nombre de jours de camping augmentés ainsi que des jours de fonctionnement de la colonie. Une différence est donc constatée par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Président :

Des remarques, des questions ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, merci.

### **Ressources Humaines : délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Monsieur Dogimont :

Donc, ce sont les contrats des agents polyvalents pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022. 18 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agents techniques pour le bon fonctionnement des ACM et colonies, comme l'année précédente.

Monsieur le Président :

Des questions et remarques ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Vous avez une question, Monsieur Michon ? Non ? Dans les starting-blocks pour voter. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Point 19 encore.

## **Accueil Collectif des Mineurs avec Hébergement : Rémunération du personnel de service pour l'année 2022**

Monsieur Dogimont :

Le point 19, oui. C'est pour le personnel de service des accueils loisir hébergement au séjour Malbuisson. Pour la période du 7 juillet 2022 au 31 août 2022, il convient de déterminer la rémunération journalière forfaitaire des agents recrutés pour les trois sessions de colonies. La rémunération est différente, car le nombre de jours de travail varie en fonction des colonies, donc le nombre d'heures de base pour calculer la rémunération n'est pas le même. Pour répondre en même temps l'interrogation de l'année dernière. C'est un rappel.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

La 20 a été vue tout à l'heure. On arrive sur la 21.

### **Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à u besoin lié à un accroissement d'activité**

En fait, c'est pour continuer le renforcement du personnel au service communication. Il est proposé de créer un poste à 28 heures par semaine en qualité d'agent administratif pour continuer le travail amorcé par l'agent qui a été initialement recruté en contrat PEC, Parcours emploi compétences, à 21 heures par semaine. Est-ce qu'il y a des remarques particulières, des questions ? Ça a été abordé, la délibération le précise, en comité technique il y a quelques jours. Pas de problème, donc on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

### **Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

La délibération 22. C'est pour proposer un poste de BNSSA à 13 heures par semaine pour assurer la continuité du service à la piscine municipale, notamment le week-end. C'est un poste qui est occupé dans l'attente d'un recrutement d'un maître-nageur sauveteur à 35 heures/semaine. C'est la délibération suivante. Je vais vous expliquer les deux parce que ça me paraît important que vous puissiez comprendre pourquoi. On avait, du coup, ce 13 heures par semaine qui était là, en place depuis un petit moment, mais qui, juridiquement, on avait pris la délibération qui s'arrêtait au 28 février. Donc là, on a ce conseil municipal ici. Donc, ce contrat de la délibération 22, c'est pour aller jusqu'au recrutement du maître-nageur sauveteur. Donc je vous explique la 23, et comme ça, vous pourrez voter sur la 22 et la 23 avec tous les éléments. C'est que sur la 23, on a... C'est bon ? Vous avez des questions ? Je peux continuer, ça va ? On avait fait un appel à candidatures, et donc il a été proposé à un agent de la piscine municipale, qui est maître-nageur sauveteur, d'occuper les fonctions d'assistant de prévention, puisqu'il avait candidaté, et d'intégrer aussi le pôle jeunesse et sport pour travailler sur les installations sportives. Et tout à l'heure, j'ai hésité à le dire, je me suis dit qu'on allait en en reparler après, notamment aussi sur les événements sportifs et sur la recherche aussi de subventions, en particulier d'avoir un coup de pouce là-dessus. Parce qu'on voit que ça peut être un boulot presque à plein temps.

Et si je revenais aussi sur ce qui a été dit avant, des fois, c'est... Quelqu'un qui va travailler pendant quelques semaines ou quelques mois sur monter un dossier, il coûte quelque chose, mais c'est une expérimentation. En tout cas, c'est un investissement. Et derrière, si on a le bon retour, le bon format, tout le monde est gagnant. Donc cette personne, elle va continuer aussi son rôle au sein de la piscine, mais va être totalement déchargée ou presque. Donc du coup, c'est pour ça qu'à la place du contrat de 13 heures/semaine qui était précédemment occupée, on va avoir un maître-nageur sauveteur pour pouvoir libérer le temps de cette personne qui va avoir le rôle que je viens d'expliquer. Est-ce qu'il y a, du coup, des questions sur les deux avant de passer au vote de la 22, puis de la 23 ? Ça faisait longtemps que l'assistant de prévention devait être désigné. C'est une bonne nouvelle qu'il le soit enfin. Est-ce qu'on passe au vote sur la 22, du coup, sur le 13 heures par semaine jusqu'au recrutement de ce maître-nageur sauveteur ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Et sur la 23, pour le MNS, comme on dit. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est, là aussi, adopté à l'unanimité, merci.

J'arrive sur le point 24 des décisions prises dans le cadre de l'article L 21 22-22. C'est à l'écran, je les parcours quand même vite fait. Il y a un contrat de maintenance, (Biblic) System, c'est pour la bibliothèque pour 2022 : 1 247 euros hors taxes. L'abonnement 2022... il y a une petite faute, 2022, pas 2002, du contrat local Nova, c'est ce qui a permis, notamment, les graphiques que vous avez vus dans le dossier du ROB de cette année, pour 1 900 euros hors taxes. D'ailleurs, une partie aussi des analyses des premières pages du ROB viennent de ce logiciel. On a réajusté le contrat par l'intermédiaire d'Assurance sécurité sur la flotte de véhicules, pour le 18 août au 31 décembre, donc le montant s'élève à 14 700 euros. De renouveler aussi le reste de la flotte, toujours avec le même cabinet : 26 450 euros TTC, en prévision de 2022. De passer un contrat de maintenance 3P, le logiciel qu'on utilise pour les marchés publics, et de plus en plus dans les services techniques pour travailler sur la planification. Et donc, ce sont des licences assez onéreuses, mais le logiciel a été plébiscité par les services, à 6 441 euros pour la période qui va du 23 novembre au 23 mai. Ce sont des licences de six mois. De louer de la bouteille d'oxygène avec Air Products à compter du 1er février pour 300 euros TTC. De régler, on revient sur les assurances, la partie dommages aux biens de toute la ville : on est à 47 867 euros. C'est avec la compagnie Groupama. Pareil pour la responsabilité civile, avec Groupama, 21 463 euros. De régler l'appel d'échéance avec l'Assurance sécurité sur la partie courtage à 10 800 euros TTC. De reconduire le contrat de sécurité avec la société Pil Service Vouters pour l'affûtage de lames de matériel, le massicot. De régler la protection juridique qu'on a avec la compagnie CFDP de Lille, de 1 606,57 euros, qui paie d'ailleurs une partie des frais de la prestation auprès de (Gaia) sur les 1 607 heures. De reconduire le contrat de maintenance avec la société Bodet Sport pour la salle Langevin, pour 415 euros, sur le panneau d'affichage, pardon. De régulariser par avenant l'appel à échéance au contrat dommages aux biens sur le local commercial de la place Bordeu. Il y a un petit appel de régularisation de 962 euros. Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions directes ? Non ?

Ensuite, il y a un petit résumé qui a été mis puisqu'on ne passe pas les délibérations, on en parlait tout à l'heure, sur la participation de la ville pour la carte Or, RSA et Job. Du coup, on vous donne les chiffres ici, dans les dossiers : 29 cartes Or ont été délivrées en 2021 pour 1 276 euros, 198 cartes RSA, pour 3 168 euros de reste à charge pour la commune, et 258 cartes Job qui ont été délivrées pour un reste à charge de 1 419. Pas de remarque sur cette information ? Alors, je vous propose qu'on réponde peut-être aux questions diverses avant de rajouter la délibération. Parce qu'il me semble que sur l'Ukraine, ça me paraît important de finir sur un moment un peu solennel par rapport à ça, si vous n'y voyez pas d'objection. C'est bon ?

Alors, on va faire la réponse aux questions écrites. Donc, je vais en profiter pour répondre aux questions de la dernière fois, et puis on va afficher les nouvelles questions. Donc, il y avait une question sur la dotation de solidarité urbaine qui nécessitait, jusqu'en 2018, de faire un rapport fourni au conseil municipal. Mais depuis 2019, ce n'est plus nécessaire. C'est pour ça qu'il n'a pas été fourni et qu'on ne l'a pas donné déjà l'an dernier.

Voilà, je crois qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres questions là-dessus. Sauf s'il y en a une qui m'échappe.

Après, il y avait la question de monsieur Michon sur laquelle il n'y a pas eu de réponse, pour l'instant, écrite. Donc, je vous réponds aujourd'hui. La question, c'était que vous aviez pris connaissance, sur le site Internet de Rêve d'enfant, que le service technique était intervenu dans les locaux privés de l'association et nous aimerions savoir quel est le montant financier que ça représentait pour la Ville et si vous envisagiez de le facturer. Donc, il y a quatre agents qui sont intervenus pour un total de 10 heures, donc il y a eu 2 h 30 chacun. Ça fait un coût total, pour les quatre agents, charges comprises, de 113,21 euros. Vous aviez une deuxième question liée à ça : "Toujours par souci d'équité, on en a beaucoup parlé ce soir, je voudrais savoir si vous êtes tout à fait d'accord pour que les mêmes interventions interviennent dans le domaine privé selon les besoins." Donc là, j'ouvre le dossier très lourd et très compliqué des avantages en nature aux associations. Je voudrais vous parler d'une association et sans stigmatiser, au contraire, je vais vous en reparler juste après, sur le Secours populaire, qui est une association à but caritatif. Dans un certain sens, l'association Rêve d'enfant l'est également. Et en fait, depuis des années, une fois par mois, je l'ai appris, ce n'était pas présenté au conseil municipal, mais c'est très bien comme ça, on a un employé des services techniques qui se rend avec un véhicule à Libercourt pour prendre un camion, puis revient avec un camion et remet 50 euros de gazole avec la carte de la mairie. Il va à Hellemmes rendre les denrées alimentaires, il revient décharger à Waziers, puis repart à Libercourt pour revenir aux services techniques avec le véhicule léger de service avec lequel il était parti. Du coup, le camion est loué par la ville. C'est une douzaine de transports réfrigérés par an, donc ça fait à peu près 3 500 euros. Là, le chiffrage du personnel, je ne l'ai pas fait. Encore une fois, c'est très bien pour le Secours populaire comme ça. Mais du coup, on aide toutes les associations. Il y a eu des demandes, il y a eu un historique pour chacune. On avait déjà discuté, quand j'étais dans l'opposition, d'un tableau des avantages en nature qui soit bien plus précis que ce qui existe jusqu'à présent. Après, du coup, le risque, c'est que les gens disent : "Si l'un l'a, l'autre devrait l'avoir." Mais c'est comme ça. Mais nous, on a envie de travailler là-dessus et de ne remettre aucunement en question les avantages en nature acquis par les associations, mais aussi de dire qu'on ne peut pas s'aligner non plus sur toutes les associations sur le meilleur disant. On a une demande supplémentaire pour aider à décharger ce fameux camion. Parce que le Secours populaire est une association qui a aussi, comme beaucoup d'associations, un petit peu de mal à recruter de nouveaux bénévoles. Je prends les arguments qu'on nous a donnés qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes, et donc c'est vrai que décharger les camions, c'est un peu compliqué. Et donc, on va étudier cette demande, évidemment. Par contre, elle a un impact, c'est 12 fois par an pour travailler là-dessus. J'ai également un petit commentaire à faire sur ça, c'est qu'on se dit aussi, parce qu'on l'a bien vu sur des événements, que les associations savent se donner des coups de main, et donc, bien sûr, la ville répondra présent, et on va reparler de l'Ukraine après sur d'autres associations. Mais c'est aussi d'essayer de mettre en relation, beaucoup plus qu'elles ne le sont, les associations, y compris non-sportives. Finalement, les sportives, elles se connaissent un peu entre elles pour différentes raisons, mais les non-sportives un petit peu moins. Et donc, a minima, mettre en place une liste de mails. Justement, quand on a ce genre de cas, on a peut-être une asso qui peut aller donner un coup de main un jour ponctuellement à une autre asso pour déplacer des meubles ou des choses comme ça. Et à charge de revanche, après, ça peut être un axe de travail, on en parlait hier soir. Je pense avoir répondu à votre question, Monsieur Michon. Est-ce qu'il y a d'autres questions qui n'auraient pas eu de réponse par rapport au conseil municipal de la fois

dernière ? Non ? Donc, pas de remarques particulières.

Nous avons donc, du coup, cinq nouvelles questions : quatre questions écrites du groupe Engagés pour Waziers et une question écrite de madame Laurence Cordier.

Oui ? Allez-y. Vous avez une question orale pour la prochaine fois ? Je vais déjà répondre aux questions écrites de la dernière fois et puis on rajoutera. On va les mettre à l'écran. Oui, Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Je pensais que monsieur Michon allait répondre, mais j'avais une question sur le Rêve d'enfant. Vous nous dites 10 heures ? Moi, le retour que j'ai, c'est 20 heures.

Monsieur le Président :

Moi, le retour que j'ai, c'est 10 heures. J'ai les noms et les heures des personnes, deux heures et demie pour une personne. Je ne dis pas les noms au conseil municipal. Deux heures et demie pour une autre. Ils étaient quatre, donc il y a 10 heures. Après, est-ce que ça aurait fait une grosse différence ? Je ne suis pas sûr. C'est une association. Alors, je précise aussi et ça, monsieur Michon pourrait le confirmer, que quand c'est comme ça, les associations font un courrier circonstancié expliquant, parfois demandant un rendez-vous, et là, ça se discute. On regarde le pour et le contre. Après, comme on en discutait mardi avec Frédéric Chéreau, maire de Douai, il disait : "Il n'y a pas d'exception, il y a des précédents." Il faut faire attention : quand on crée une exception, on crée un précédent. Et donc, c'est pour ça que c'est un sujet où le manque de visibilité sur ce qui avait été donné aux avantages en nature, à partir du moment où on ouvre ça, ça va susciter des débats, des questionnements. Mais encore une fois, on ne remet en question rien du tout et on verra sur les nouvelles demandes. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Juste pour finir, c'était quand même que quand on prend une comparaison, une association dite caritative, avec ce qu'elle fait, je pense qu'il faut quand même mesurer la comparaison. Je crois qu'il faut faire attention à ce qu'on fait. Voilà. Comparaison n'est pas raison. Et le Secours populaire, ou même les Restos du Cœur, je pense que oui, ils doivent avoir notre soutien le plus total puisqu'ils font un travail bénévole au service des plus démunis. Là-dessus, il ne faut pas se tromper.

Monsieur le Président :

On est d'accord. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

En fait, je voulais savoir si du coup, vous alliez nous faire, puisque vous avez visiblement retrouvé les informations, une liste complémentaire dans le dossier budget. Puisqu'on va parler des subventions. Donc, les avantages en nature, est-ce qu'ils seront listés dedans ?

Monsieur le Président :

Dans le dossier du budget, depuis des années, vous avez un tableau avec des cases cochées sur...

Madame Poulain :

Non, je vous parle de montants. De nombre d'heures ou ce genre de choses...

Monsieur le Président :

Le temps de chiffrer, il faut regarder pour chaque association.

Madame Poulain :

Parce que vous nous dites que ça n'a jamais été présenté en conseil municipal. Je vous invite à le faire.

Monsieur le Président :

D'accord. Pour le budget de cette année, on n'aura pas encore recensé toutes ces choses-là, je vous le dis clairement.

Alors, question écrite numéro un. Vous avez à l'écran, c'est assez long. C'est, en fait, pour moi, une question, il y a un point d'interrogation au bout. Vous reprenez de certains éléments de contexte que je ne vais pas forcément citer, mais je ne les cache pas, ils sont à l'écran ici. En fait, vous demandez de lister les...

Madame Poulain :

Si ça vous embête, je vais la lire.

Monsieur le Président :

Non, elle est là, à l'écran.

Madame Poulain :

Pour que tout le monde ait l'information.

Monsieur le Président :

Tout le monde peut la lire, elle est à l'écran. Alors, je vais lire la question, mais la question uniquement. Le contexte, vous l'avez à l'écran. Pour que les choses soient bien claires, puisque vous expliquez, telle réunion, ça s'est passé de telle façon, etc. "Nous vous demandons de lister les différents types de réunions, leurs objectifs ainsi que toutes les modalités habituelles, délai et mode de convocation, délai et mode de communication des documents présentés, délai et mode de communication des comptes rendus. Liste non exhaustive." Donc, ma réponse, c'est clair. Avec tout ce qui s'est passé sur la dernière réunion, il n'y a qu'un seul type de réunion, maintenant, ce sont les réunions de commissions. Et je vais être très clair aussi, il ne s'agit pas de travailler ensemble. Je vais citer monsieur Michon sur une réunion grand projet urbanisme : "Ne comptez pas sur nous pour faire votre programme." Donc l'idée, ça va être de faire comme ça : on vous présente en amont des conseils municipaux, des choix, des projets, ça vous permet de vous les approprier, de faire des commentaires que vous jugez utiles. Point. Et après, sur le rythme, le délai de convocation et le mode de compte rendu, comme je l'ai toujours dit, je laisse l'autonomie aux adjoints concernés. Voilà ma réponse à votre question. Est-ce que vous avez vous-même une réponse à ma réponse ? Ou sinon, je laisse la main à monsieur Michon ?

Madame Poulain :

Écoutez, moi, je ne suis pas surprise de la réponse, mais en même temps, ça ne mange pas de pain d'avoir un peu de clarté, enfin, dans votre discours. Puisque de toute façon, c'est ce qui se passait depuis le début. On a fait des propositions, on n'a quasiment jamais été écoutés. Il faut qu'on aboie pour se faire entendre. Heureusement, des fois, ça marche, il y a des retours en arrière et on arrive quand même à avoir des petites victoires. Voilà, c'est dommage. Du coup, j'espère que dans les commissions, vous vous tiendrez aux propres règles que vous avez établies, et à ce titre, je vous demande aussi d'anticiper les délais de vos commissions et de nous communiquer les dates le plus tôt possible, et notamment d'éviter de faire des commissions la veille du conseil municipal pour qu'on puisse poser nos questions. Ça peut nous permettre d'avoir un temps raisonnable pour pouvoir nous concerter, sachant qu'on a aussi des actifs dans les équipes et que ce n'est pas forcément évident. Mais je ne compte pas sur votre compréhension. Je suppose que vous allez me répondre par la négative.

Monsieur le Président :  
Entendu. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :  
Comme vous m'avez cité, je vais répondre. Oui, effectivement, je vous ai dit : "Ne comptez pas sur nous pour mettre en œuvre votre programme", comme vous m'avez dit : "On peut se rencontrer, mais ne comptez pas sur moi pour réintroduire des éléments de votre programme."

Monsieur le Président :  
Tout à fait.

Monsieur Michon :  
Donc, un partout.

Monsieur le Président :  
La balle au centre, OK.  
Alors, sur la deuxième question, je l'ai peut-être déjà, d'ailleurs, un peu évoqué tout à l'heure : "Pouvez-vous expliquer les raisons de ce changement par rapport au local Bordeu, le fait qu'on ait lancé une étude, alors que l'enquête VIA Waziers montrait bien que les habitants de la place souhaitaient y recevoir un commerce alimentaire ?"  
Comme je l'ai dit tout à l'heure, comme je l'ai dit à la presse, comme je l'avais dit même en commission, c'est une étude qu'on lance, c'est une opportunité qui se présente. Attendez, je vais...

Madame Poulain :  
Ce n'est pas le sens de la question, en fait. Je vous demande pourquoi vous lancez une nouvelle étude alors que le projet qui a été vendu aux Waziérois était de mettre un commerce alimentaire. C'est ça, le sens de la question.

Monsieur le Président :  
Alors, si vous relisez bien le programme que j'ai toujours avec moi je peux vous en redonner un, si vous voulez, il y avait deux engagements côte à côte sur l'espace vert en centre-ville, sur le stade Allende, et sur le centre-ville. Et dans le centre-ville, il y avait ce local Bordeu et on parlait d'installation médicale. Et donc oui, effectivement, les gens qui habitent la place de Bordeu sont intéressés par de l'alimentaire ici. Par contre, les échanges avec l'ancien propriétaire, les chiffres qu'on a eus quand on a acheté le bâtiment, c'est que Carrefour Contact ne faisait que 1,2 million de chiffre d'affaires pour une surface de 1 900 mètres carrés. Et vu ces chiffres-là, ça, je l'ai expliqué en commission, il faut faire 3 ou 4 millions pour être rentable. En fait, il y a un événement aussi qui s'est passé, c'est Cuincy qui a investi énormément dans sa place, qui a payé beaucoup plus que ce qu'on envisage de faire comme travaux ici, comme changements de circulation, on parle de plus de 2 millions d'euros, il me semble, et avec quelques subventions, mais pas tant que ça, qui a eu un petit magasin alimentaire Coccinelle flambant neuf pendant quelques mois, et qui a fermé derrière. À cela, il y a aussi la réalité, maintenant. Aldi, je n'étais pas pour, tout le monde le sait. Il y a Aldi, il y a Lidl. Il y aura probablement, à terme, un autre supermarché le long de la route de Tournai. Et en fait, cette route de Tournai, qu'on le veuille ou non, elle attire beaucoup le commerce et les porteurs de projets là-dedans. Et finalement, si le sujet de la maison médicale porte ses fruits... parce que vous le savez, l'étude est compliquée, parce que c'est aussi trouver les bons personnels médicaux, paramédicaux, ne pas faire concurrence aux autres, etc. Et les acteurs qui peuvent être importants là-dessus ont été déjà contactés ces derniers jours. Mais l'idée, c'est que du coup, on a aussi deux petits centres à Waziers, la place Jean Jaurès et la place Moché, et donc le centre-ville devient un peu un centre de services, dans cet esprit-là, si on va jusqu'au bout et si l'étude montre que c'est intéressant d'avoir des services. On a une

banque, on a la mairie, bien sûr, on a la bibliothèque, on a la piscine pas loin et donc on aurait les médecins là. Et du coup, c'est la cohérence qu'on essaye de proposer par rapport à ça. Mais c'est vrai qu'un habitant des appartements ici, le plus proche où il peut aller, c'est à Prix Super, qui a remplacé Aldi. Mais il ne pourra plus aller, dans ce cas-là, au Carrefour Contact ici. C'est une réponse un peu longue. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Madame Poulain :

Oui et non. Alors moi, j'aimerais bien que vous me retransmettiez non pas le programme, mais par contre, les résultats de l'enquête que vous aviez distribuée dans les boîtes aux lettres pour les habitants de la place Bordeu, avec le pourcentage de gens qui réclamaient un commerce alimentaire. Alors, je ne dis pas qu'il faut faire un commerce alimentaire sur l'ensemble de l'espace, mais je pense que du coup, on ne répondra pas à une promesse qui a été faite aux habitants. Bref. Après, sur le projet d'un espace santé ou d'un cabinet médical, vous savez que je suis plus que favorable à ce projet et qu'au vu de la répartition du nombre de médecins sur le territoire, c'est plus que crucial. Et d'ailleurs, je souhaitais, moi, travailler sur le projet depuis qu'on a été élu. J'attendais toujours votre feu vert, je ne l'ai jamais eu. Je suis bien contente que vous en preniez conscience aujourd'hui et je vous en félicite. Par contre, ne vous attendez pas à trouver et à sortir un cabinet comme ça, demain. Ça va être compliqué.

Monsieur le Président :

On s'engage dans quelque chose de très compliqué et très concurrentiel, l'expérience passée l'a montré. Donc, on y va en toute humilité, mais on y travaille. On veut un projet qui tienne le coup, que ce soit un magasin ou une maison médicale.

La question suivante, c'était sur la TLPE. Alors, il y a un écrit, ici. Effectivement, vous avez vu dans le document du rapport d'orientation budgétaire qu'on perçoit significativement plus de TLPE en 2021. On a travaillé avec un prestataire qui a vraiment fait les mesures de façon impartiale, très précise, et ça nous a permis d'aller chercher, sur certaines enseignes, des manques à gagner qui étaient importants. Et ces enseignes, on sait aussi qu'elles ont les moyens de se mettre en conformité avec cette loi. Vous me dites : "Oui, mais on avait dit qu'on exonérerait des commerces, ceux qui ont été aidés pendant le Covid." Effectivement, c'était ma volonté, sauf que la loi, c'est la loi. Donc c'est compliqué, une fois que vous faites appel aussi à un prestataire extérieur, de se dire qu'on va oublier cette enseigne-là. Donc exonérer, on ne peut pas, juridiquement, légalement. On aurait pu le faire en dessous du manteau, etc. Ce qu'on a fait, je le dis aussi et j'espère que le contrôle de légalité ne me tapera pas sur les doigts, c'est que par contre, on aurait pu faire la rétroactivité sur certains qui étaient concernés depuis trois ans et on ne l'a pas fait. Donc voilà, c'est pour ça qu'on n'a pas pu tenir cet engagement. C'est vrai que d'un côté, on a aidé des commerçants. Alors, sur les commerçants existants, pour moi, il y en a trois qui ont payé quand même alors qu'ils ont eu une aide Covid par la mairie par ailleurs. Mais on est sur des montants qui restent à moins de 500 euros chacun, donc maintenant que les choses sont reparties, qui peuvent les couvrir, mais j'ai pu m'en expliquer avec, pour l'instant, deux sur les trois. Il y en a un troisième qui n'a pas eu cette explication directe avec moi. Monsieur Cinquemani ?

Monsieur Cinquemani :

Je me mets un peu à l'écart pour éviter les grésillements. Merci. Je voudrais refaire aussi un peu la genèse de toute cette histoire. L'idée, c'était ça. C'était, en fait, dans un premier temps, prendre une société de métrage afin de recalculer toutes les surfaces linéaires d'enseignes sur tous les commerces de la ville. Parce qu'à l'époque, avec monsieur Desmons, on avait des doutes sur une enseigne avec un panneau triangulaire de la zone du Bas-Terroir, pour ne pas faire de publicité. Parce qu'on était persuadés que c'était sous-coté. L'idée, c'était de récupérer une somme d'argent potentielle et de la reverser à ces petits commerçants. Cette opération-là, elle avait un nom de code, c'était Opération Robin des Bois. On prenait au gros, à titre exceptionnel,



pour cette année 2021, et on reversait aux petits dans le plan Covid. En plus, ça venait s'ajouter au plan d'aide au commerce local porté par la municipalité et Douaisis Agglo aussi, à son échelle. Donc, je pense qu'on aurait pu quand même regarder pour les exonérer. Vous auriez pu être conforme à votre engagement, à votre parole. Moi, j'ai été surpris d'apprendre, comme ça, au détour d'un café, d'une coupe de cheveux, d'un plat de restauration, que vous leur avez envoyé la facture et que pour seule réponse, vous aviez dit à ces gens : "Mais ce n'est pas grave, ne t'inquiète pas, je t'expliquerai comment faire l'année prochaine pour réduire un petit peu les surfaces et payer moins." Je trouve ça quand même assez malhonnête à mon goût.

Monsieur le Président :

Non, justement, c'est honnête. La loi, c'est la loi et ce que j'ai dit comme astuce, effectivement, j'ai dit à certains : "C'est dommage parce que d'un demi-mètre carré, vous dépassez..." Un demi-mètre carré, honnêtement, le prestataire, il ne le compte pas, mais... "Vous enlevez ce panneau-là à tel endroit, etc. Tout de suite, vous passez sous un seuil et vous ne payez plus rien ou presque plus rien." Ça, on leur a donné les conseils pour l'année prochaine. Parce que tout ça, c'est une question de climat et d'environnement. Ces taxes-là, elles sont là pour avoir moins de pollution visuelle. Et donc l'idée, c'est que si ça fait démonter des bouts d'enseignes aux personnes, c'est aussi l'objectif de la loi.

Monsieur Cinquemani :

On n'est pas dans l'affichage publicitaire sauvage comme on peut voir, par exemple, en face de Leroy Merlin, sur les champs de la famille Mayotte). Là, on est sur du sauvage. Là, ce sont des enseignes, des commerçants de proximité qui n'ont pas les moyens d'avoir de telles enseignes. Merci, tout à fait.

Monsieur le Président :

C'est la loi, c'est la loi.

Monsieur Cinquemani :

Dura lex sed lex. Je le sais. On vous le rappellera. Quand ça vous arrange, pas de soucis. Merci pour cette (inaudible).

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a une remarque, une question là-dessus ? Je continue ? Donc, la quatrième question : "Comment considérez-vous l'idée qu'un élu de votre majorité soit un soutien affiché au candidat Zemmour pour les présidentielles dans votre ville où la multiculturalité est notre première fierté ?"

La formulation de la question au conditionnel, je suppose que ce n'est pas un hasard. Ce qui l'est moins, ce sont les principes et les valeurs de l'ensemble du groupe majoritaire qui ne soutient pas la candidature de cette personne ni d'aucun autre candidat aux élections présidentielles, et cela est vérifiable. L'ensemble du groupe majoritaire a été élu sur une liste citoyenne et le restera ainsi. Ce que chacun fait et croit individuellement en rentrant chez lui, si ça reste légal et ne vient pas interférer avec notre mission publique au service des Wazierois, ne nous regarde pas. Voilà ma réponse à cette question. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Mais alors, excusez-moi, mais nous, on en a un peu trop entendu sur cette majorité et sur la façon dont, réellement, sont considérés les Wazierois. D'ailleurs, tout, depuis notre départ, commence à se voir et à se dire aussi, notamment sur les réseaux sociaux. Vous avez des pétitions, d'ailleurs, qui ont circulé en ligne, qui en disent long sur vos méthodes. Celle dont je parle a été supprimée. J'espère ne pas apprendre que c'était sous la pression. Nous connaissons bien vos méthodes, pour notre part, mais les Wazierois et tout votre entourage de travail aussi commence

à le découvrir petit à petit. C'est d'ailleurs pour ça que vous ne vous adressez jamais à un groupe de personnes, c'est pour pouvoir adapter votre discours à votre interlocuteur. Bref, pour nous, vos passages en force ne sont que des aveux de faiblesse et d'impuissance. Mais ça, finalement, ça ne regarde que vous. Non, ce qui nous inquiète, ce sont les discriminations dont sont victimes certains habitants. Et vous l'avez peut-être manqué, parce qu'il était plutôt discret, mais cet article paru dans La Voix du Nord le 16 février dernier nous a interpellés. Je vais rappeler le contexte : nous sommes à Raimbeaucourt où les partisans d'Éric Zemmour ont organisé une réunion, non pas d'information, puisque je cite : "Il était question de plancher sur la campagne d'affichage et de voir qui serait chargé du collage et du tractage." Et à y regarder de plus près, nous avons reconnu, sur la photo, un élu de la majorité qui semble même être venu en famille. Soit, nous vous laissons seul juge, vous voyez sur le document qu'on a pu vous distribuer qu'il n'y a aucun doute avec la photo que nous avons pu prendre nous-mêmes lors du rassemblement pour la paix. Quand même, quelle ironie.

Madame Urbaniak

(Inaudible)

Monsieur Cinquemani :

On s'en fout, on verra après.

Madame Poulain :

Alors, premièrement, je vais demander à pouvoir terminer mon intervention.

Madame Urbaniak :

Non. (Inaudible), je suis désolée.

Madame Poulain :

Je suis désolée, il faut lever la main et prendre la parole. Vous prendrez la parole après, il n'y a pas de problème. Donc, je disais que du coup, participer à un tel rassemblement et à un rassemblement pour la paix, ce n'est pas vraiment compatible. Ce qui est drôle... Pardon ?

Monsieur Bachiri :

On peut finir ?

Madame Poulain :

Ce qui est drôle, c'est que cet élu trouve le temps d'assister à une réunion un samedi, jour où son commerce bat son plein, alors qu'il se défausse de ses autres obligations, comme par exemple la distribution du Wazierois qu'il sous-traite ou encore ses absences régulières aux conseils municipaux encore aujourd'hui. Mais la meilleure, c'est qu'il n'a jamais collé une affiche pour vous, Monsieur Desmons, mais qu'il prévoit d'en coller pour monsieur Zemmour. Pour notre part, vous dites que tant que ça n'interfère pas dans la ville, mais si, ça interfère sur la majorité, ça interfère sur ce conseil municipal. Parce que nous ne pouvons pas tolérer qu'une liste qui a gagné les élections sous une étiquette Divers gauche cautionne ce rapprochement. Et nous demandons évidemment la démission de l'élu en question au prochain conseil municipal. Nous vous laissons le soin de prendre cette décision. Et donc, quand même quelque chose, c'est que je pense qu'autour de cette table, et notamment au sein de la majorité, j'en connais assez de certains d'entre vous pour savoir que vous êtes tous loin de partager la même opinion et que pour moi, ne pas prendre position comme vous le faites, Monsieur Desmons, c'est cautionner. C'est cautionner ce virage à l'extrême de l'extrême droite. Si ça ne vous pose pas de problème, écoutez, nous, ça nous en pose un et je souhaite que les personnes, éventuellement de la majorité, qui s'offusquent de cette position, prennent position également.

### Monsieur le Président :

Alors, je précise du coup que vous avez distribué un article de La Voix du Nord, pour que ce soit au PV, du 16 février, où on voit, sur une photo, monsieur Delporte, visiblement derrière, assis à une chaise. Et puis vous en profitez pour mettre une autre photo pour qu'on voie monsieur Delporte qui là, du coup, était à côté d'autres élus de la majorité. C'était sur le rassemblement en soutien à l'Ukraine sur la place. Je vais avoir une discussion avec monsieur Delporte puisque ce document pose question. Je veux quand même aussi vous dire que vous parlez de cette pétition tout à l'heure. Ça, c'est quelque chose qui me... Parce que dedans, on parle des mêmes choses et c'est quelque chose qui nous a profondément choqués. Cet habitant, cette personne qui raconte des tas d'histoires. Moi, ce matin, j'étais en discussion avec un avocat et un huissier pour faire saisir et puis la pétition a disparu. En tout cas, tout ce qui est raconté là-dessus est un tissu de mensonges et ce sera prouvé. Et en fait, ce qui me dérange le plus, ce sont tous les commentaires derrière. Parce que les gens disent : "Oui, si c'est vrai, c'est ça, etc." Et on veut faire porter à la mairie des responsabilités sur des difficultés de famille qui ont du mal. Je ne veux pas rentrer dans les détails de ce dossier parce que c'est du juridique et cette personne, en tout cas, a dépassé les bornes, mais quand on vient rajouter des choses comme ça... Cette photo, elle est là, je ne la nie pas. Mais sur le reste, il faut faire très attention à ce qu'on répète et ce qu'on rapporte. Monsieur Bachiri ?

### Monsieur Bachiri :

Tout d'abord, il faut vraiment scinder les deux. Je connais Sébastien Ferez. Voyez-vous, ce document est là. Ce qui est écrit sur Sébastien Ferez, je vais être son défenseur, je le connais, je sais quel homme il est : il n'est pas raciste. Je te connais, Sébastien. Il ne faut pas tout mélanger. Sébastien Ferez doit être défendu ce soir et je le fais publiquement. C'est trop facile d'attaquer des gens gratuitement comme on peut le faire. Aujourd'hui, je vais le défendre parce que je le connais. On n'est peut-être pas d'accord ensemble, je suis d'accord, mais pour autant, on ne doit pas tirer à boulets rouges sur les gens et il mérite aussi le respect. Donc moi, publiquement, je te dis : sur cette question-là, tu as mon soutien, je sais qui tu es et l'homme que tu es. D'accord ? Par contre, Monsieur Desmons, pardon, quand j'ai dit ça, ça, ce n'est pas acceptable. Et là, pour le coup, voyez-vous... Tu peux reprendre la parole après, Évelyne, il n'y a pas problème. La question (qu'il serait bien de) se pose quand même, aujourd'hui, c'est que le gars ne va pas en famille voir Arkeos, il va en famille voir Zemmour.

Il va à un endroit où... journée de commerce le samedi, la plus grosse journée en commerce. Il va à cet endroit-là pour répondre à un appel qui consiste à dire des équipes pour tracter sur la 16e et la 17e circonscription. Monsieur Desmons, vous pouvez faire ce que vous voulez et là, mes collègues, je vous le dis dans les yeux : ne laissez pas une personne faire croire à tout le monde que vous êtes des racistes. Moi, je vais aller plus loin que ça parce que franchement, Zemmour, chacun a le droit de penser comme il veut. Si, chacun a le droit de penser comme il veut. Je peux te le dire, chacun a le droit de penser comme il veut. Par contre, quand on est un élu, excusez-moi quand même, ce monsieur Delporte, puisque vous l'avez cité, Monsieur Desmons, moi, il me pose problème depuis assez longtemps dans ses prises de parole et dans sa façon de voir les gens dans la ville de Waziers. Je vais vous donner juste une petite anecdote : il fut un petit mois, deux élus, il y en a un autre qui va se reconnaître, on va visiter trois commerces pour leur rappeler que le port du masque est obligatoire. Trois commerces. Ces trois commerces-là, ils sont où ? Place de l'Église. À chaque fois, c'est la même personne qui va faire des commentaires à cet endroit-là. Moi, je veux bien. Mais du coup, moi, je vais vous poser une question pour la majorité que vous êtes. J'ai juste quatre petites questions à vous poser. Après, je vous laisserai la parole. Que signifie, pour vous, la cohabitation dans notre ville ? Comment voulons-nous vivre ensemble ? Est-ce que nous sommes une ville unie ou est-ce que les différences sociales créent une fragmentation ? Quelles sont les relations entre les générations ? Que souhaitons-nous pour notre ville ? Ce sont des questions, quand on est élu, on doit avoir en conscience. Est-ce que vous pensez que ce monsieur peut être capable de répondre à une de

ces questions-là aujourd'hui ? Et pour aller plus loin, est-ce que franchement, il a une crédibilité à rester en tant qu'élus municipal dans une liste Divers gauche qui a été portée ? C'est la question que vous devez vous poser ce soir. Ce monsieur, pour moi, il n'a plus rien à faire autour cette assemblée-la et j'espère une chose, c'est que sur ce défilé du 19 mars, il ne sera pas présent. Je vous demande, Monsieur le Maire, solennellement... je ne vous appelle jamais "Monsieur le Maire". Là, je vous le demande. Ce monsieur-là n'a plus rien à voir autour de cette table, mais encore moins à un défilé du 19 mars.

Monsieur le Président :

Je vais laisser madame Urbaniak, si elle veut rajouter quelque chose.

Madame Urbaniak :

Tout d'abord, vous faites le procès d'un élu absent. Je ne trouve vraiment pas ça honnête. Je ne trouve vraiment pas ça... S'il vous plaît. Déjà. Maintenant, vous me faites rire quand vous parlez de vivre ensemble, alors que c'est vous-même qui faites tout pour diviser les Wazierois. Et troisièmement, je voudrais savoir pour quelle raison vous avez entouré ma photo. À peine, à peine. Ça porte à confusion, je suis désolée, ça porte à confusion. Alors, vous auriez pu flouter mon visage. Pourquoi vous ne l'avez pas fait ?

Monsieur Bachiri :

Regardez cette photo.

Madame Urbaniak :

Alors, je me permettrai d'avoir recours, je vous le dis.

Madame Poulain :

Excusez-moi, mais un élu dans une place publique est photographiable.

Madame Urbaniak :

Oui, peut-être. Mais avec l'article que vous publiez à côté, ça porte à confusion. Excusez-moi.

Monsieur Bachiri :

Alors, deux remarques qu'on peut faire sur votre commentaire. La première, c'est qu'on a attendu le conseil municipal pour poser la question. On a considéré que c'était un élu qui serait présent. On s'est trompé une fois de plus. Vous avez raison. D'accord, il ne vient jamais. Ça, ce n'est pas de notre faute. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Depuis le début, il ne répond pas à ses obligations qui sont les siennes et pourtant, il touche une indemnité. Là aussi, c'est de l'argent public, Monsieur Dogimont. Pour le reste, sur la photo qui est là, elle est entre nous. Par contre, regardez bien dans cette photo, qui comprend quoi ? Au grand jamais vous êtes, pour le coup, citée, et aujourd'hui, là, maintenant, à l'heure où on se parle, vous n'êtes pas citée dans le commentaire et monsieur Desmons lui-même vient de dire une chose : "On reconnaît monsieur Delporte." Par contre, moi, je vais aller plus loin que ça. Cette remarque qui est la tienne, Évelyne, et je peux entendre... La remarque qui est la tienne, je peux l'entendre, et ce n'est pas évident d'être à un endroit comme celui-ci sur une photo où il y a Zemmour. Oui, on peut la rectifier. On va la rectifier avant qu'elle ne soit mise sur les réseaux sociaux, parce que...

Madame Urbaniak :

Non, mais il est un peu tard, là, non ? Le mal est fait.

Madame Bachiri :

Non, on est là.

Madame Poulain :

J'ai une question, quand même, parce qu'on ne vous incrimine pas et on a bien expliqué que la photo comparative a été prise sur la place publique, donc je ne vois pas ce qui vous gêne.

Madame Urbaniak :

Moi, ça me gêne. Vous aviez tout à fait la possibilité de flouter mon visage.

Madame Poulain :

Oui, c'est vrai, on va le flouter. Il n'y a pas de problème

Madame Urbaniak :

Permettez-moi de faire un recours, c'est tout.

Madame Poulain :

Mais vous ferez un recours et vous serez déboutée.

Monsieur Bachiri :

Mais par contre, j'aurais tellement aimé, Évelyne, que tu dises avec autant de force que c'est inacceptable. Ça, ça aurait été bien.

Madame Urbaniak :

Ce que je trouve inacceptable, c'est que vous fassiez le procès de quelqu'un qui est absent. C'est tellement facile d'enfoncer les gens.

Madame Poulain :

Je crois qu'il a été invité au conseil municipal et qu'il l'est toujours.

Madame Urbaniak :

Je n'excuse rien, mais est-ce que vous auriez publié la photo de quelqu'un qui assistait à un meeting de Jean-Luc Mélenchon ?

Monsieur Cinquemani :

Parce que c'est nauséabond, Jean-Luc Mélenchon ?

Monsieur Bachiri :

Attendez, dans votre esprit, vous comparez au même niveau Zemmour et Mélenchon ? Non, mais attendez. S'il vous plait. Évelyne, réponds à ma question.

Madame Urbaniak :

Absolument pas, ce que je défends, c'est la liberté de penser, c'est tout. Et là, vous êtes en train de la foutre en l'air.

Monsieur Bachiri :

Évelyne, chacun, et je l'ai dit dans mon propos, a le droit de penser. Mais quand on est élu, quand on a mis son nom sur une liste, d'accord ? Pardon de te le dire, tu ne peux pas cautionner ça, pas toi Évelyne, pas toi. Tu cautionnes ça, Évelyne ?

Madame Urbaniak :

(Inaudible) personne qui réponde à ma place. Je suis désolée.

Monsieur Bachiri :

Non, je te pose la question à toi.

Madame Urbaniak :

Et je ne répondrai pas. C'est ma liberté de penser. Et moi, je n'ai pas envie de la clamer partout.

Madame Poulain :

Qui ne dit mot consent.

Madame Urbaniak :

Mais bien sûr, c'est tellement facile.

Monsieur Bachiri :

On va s'arrêter là.

Madame Urbaniak :

Qui ne dit mot consent, c'est tellement facile. C'est comme les chiens qui aboient, c'est tout ce que vous savez faire.

Monsieur Bachiri :

Et la caravane passe. Mais on va s'arrêter là quand même. Parce que ce point-là, malgré tout, il ne mérite pas... Mais d'abord, je n'attends pas de réponse. Je veux simplement dire que ce point qui est là ce soir, ce n'est pas un point... c'est un point qui nous oblige. Et tu vois, Évelyne, j'ai commencé, avant de parler de ce point-là, par défendre Sébastien Ferez, parce que je n'accepte pas qu'on puisse attaquer qui que ce soit. Tu vois, et là, tu ne le soulignes pas, comme par hasard.

Madame Urbaniak :

Tu agis différemment de ce que tu dis.

Monsieur Bachiri :

Pardon, je suis en cohérence avec Sébastien Ferez, je le connais, je sais ce qu'il a dit, je sais comment il pense. Je n'ai aucun problème avec ça. Ici, autour de cette table, à l'époque, quand on était ensemble, j'avais dit à monsieur Desmons à l'époque : "Attention, il y a des paroles qui se disent que je ne cautionne pas. Il faut reprendre les gens." Par exemple, une citation, on met de côté, j'ouvre les guillemets, je referme les guillemets : "Les Wazierois sont des babaches." Ça se dit, ça, quand on est élu, "les Wazierois sont des babaches" ? Et ça n'a pas, finalement, heurté plus que ça les gens. Moi, ça m'avait heurté à l'époque. J'ai été malheureusement le seul à remonter cette information-là. Donc, le débat, on pourrait le tirer comme vous voulez. Mais ce soir, ce qui se passe là, et ce qu'on vous met devant les yeux, ce n'est pas quelque chose de normal. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Monsieur le Président :

Pour clôturer sur ça, je vais échanger avec l'intéressé, évidemment, parce que vous avez donné aussi des informations complémentaires, et je m'exprimerai là-dessus très rapidement. Je vais aussi vous le dire sur la formulation, parce que la prochaine fois que vous me posez une question au conditionnel comme ça, je ne suis pas sûr d'y répondre parce que ça peut ouvrir la porte à des débats philosophiques, imaginaires ou tendancieux qui n'auraient rien à faire en conseil municipal. Et je voulais redire aussi que j'ai accepté il y a eu une dizaine de jours, je pense, maintenant, qu'Alain Bruneel, évidemment, sur sa demande, notre député, qui veut défendre son bilan, aura une salle le 28 mars, a priori, c'est dans cette salle ici, pour présenter son bilan, et je prêterai la ville. Je ne donnerai mon accord pour aucun prêt de salles pour des candidats aux élections, quels qu'ils soient. Voilà. Est-ce qu'il y a des... Il reste une question écrite, pardon.

Madame Poulain et on passe à la question écrite de madame Cordier, Monsieur Michon ?

Madame Poulain :

Juste, je ne comprends pas, moi, si vous êtes sollicité par des candidats pour faire des meetings, vous pouvez leur offrir une salle. Je ne vois pas l'écart.

Monsieur le Président :

Oui, mais il y en a douze, s'il y en a douze... et en plus, on va avoir des expositions. On ne va pas avoir beaucoup de disponibilités de salles.

Madame Poulain :

Voilà, si ce n'est pas disponible, ce n'est pas disponible, par contre...

Monsieur le Président :

On a un député, il défend son bilan. Ça s'arrêtera là. On ne va pas privilégier un candidat ou un autre. Monsieur Michon ? J'ai encore une question écrite, oui. Parce que vous avez vos questions orales que vous voulez poser, c'est ça ?

Oui. Je vais répondre la dernière question écrite de madame cordier.

Alors du coup, elle est à l'écran, vous la voyez ? Donc, c'était une visibilité sur la prévision du PLU à Waziers, notamment les projets de la rue Sanchez et Sanchez Prolongée, réunion d'information, changement de PLU, logements sociaux, camps, visualisation sur plan.

(Inaudible).

Il y a plein de points d'interrogation, c'est une même question, elle est assez courte.

(Inaudible).

Donc du coup, Madame Cordier, Laurence, on a validé de réviser notre PLU le 16 décembre. Donc, on a pris une délibération ici, à l'unanimité, de révision là-dessus. Il y a eu une commission d'appel d'offres, je l'ai un peu évoquée tout à l'heure, pour lesquelles on a eu deux candidats qui se sont positionnés et qu'on va recevoir fin mars pour passer des entretiens, pour définir lequel des deux interviendra, sachant qu'ils ont déjà travaillé tous les deux pour la commune. C'est un processus qui dure assez longtemps. On est partis sans doute pour 18 mois. C'est une révision complète. On avait une réunion mardi soir au SCoT. En plus, les différentes lois, ça a déjà été évoqué ici, mais qu'on accepte d'intégrer sur la ZAN, Zéro Artificialisation Nette. Climat et résilience imposent beaucoup de contraintes. J'imagine qu'une partie de la question, c'est parce qu'il y a eu un courrier qui a été envoyé par un promoteur immobilier qu'on a reçu, du coup, après. Visiblement, ce n'était pas la première fois qu'il y avait des promoteurs. Peut-être sur certaines parties dans la rue Sanchez, visiblement, c'était fréquent. Rue Sanchez Prolongée, ça ne l'était pas. Mais il n'y a rien de nouveau qui a été validé là-dessus du tout. C'est une initiative personnelle de ce promoteur, qui va voir les services des impôts pour avoir, basé sur le cadastre, les coordonnées des propriétaires et qui les contacte, savoir s'ils sont vendeurs ou pas. Parce qu'en fait, s'il arrive à agréger suffisamment de gens, il peut, après, dire : "J'ai un projet pour 10, 15, 20 maisons", et puis il peut le lancer. Mais il a besoin, pour ça, de consolider du foncier, comme on dit, dans ces conditions-là. Et en fait, il s'est basé sur une OAP, Organisation de... C'est quoi le terme, OAP ? C'est un des acronymes. En fait, il y a trois opérations, dans notre PLU, qui sont de ce type-là. Ce sont des choses qui, dans le PLU de 2011, avaient été inscrites et qui font que... c'est encourager des porteurs de projets à essayer de faire une opération immobilière, soit entre la rue Sanchez et la rue Jules Mousseron, enfin du côté entre Source bleue et... Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Orientations d'Aménagement et de Programmation, merci. On nous dit toujours OAP et on oublie le terme. Et puis une autre opération qui est derrière chez vous, rue Sanchez Prolongée, qui va jusqu'à la Briqueterie, et puis une partie qui va rue de La Hautoye. Donc là-dessus, il n'y a eu absolument aucun changement. On a fait une réunion de grand projet urbanisme le 26 février où on a commencé à évoquer des choses qu'on allait mettre avec les élus, deux d'Agir pour Waziers et deux d'Engagés pour Waziers, un samedi matin. Dans une des deux opérations, celle dans la rue Sanchez, il y a un terrain qu'on pourrait rajouter dans l'opération pour faciliter l'accès à cette zone-là. Donc, on a acté que ça pouvait être intéressant de le mettre en place. Et après, il y a un autre lieu, mais qui n'est pas dans les deux rues que vous sollicitez par votre question. Après, sur le changement du PLU, du coup, c'est une révision complète. On l'a voté comme ça, ce n'est pas une simple modification. Et puis, logements sociaux, non. A priori, la Ville a déjà beaucoup de logements sociaux. Ceux dont on a posé la première pierre mardi, c'était une exception, parce que les sols étaient... C'était une dérogation, voilà. Puisqu'il y avait des problématiques d'aménagement qui nécessitaient d'avoir vraiment un porteur. Donc on a eu la dérogation. On va y travailler pour qu'au quartier du Vivier... Ça va prendre du temps. On disait, là, on était à 13 ans sur Berce-Gayant, on espère aller un peu plus vite sur le Vivier. On va demander, pareil, une dérogation, mais sur les autres opérations, si un jour, elles étaient amenées à se faire, et ça, je vous le dis tranquillement, on ne veut pas qu'il y ait de propriétaire qui le fasse contre son gré. Donc, s'il y a des vendeurs et que sur une partie, ça peut se faire, ça se fera. C'est l'état d'esprit dans lequel... mais voilà, on va travailler en commission grands projets d'urbanisme là-dessus avec le PLU, mais on ne va pas aller à l'expropriation sur des parcelles comme ça. Voilà, ce n'est que les gens qui seront volontaires qui le feront. Et du coup, quand visualisation sur plan ? Je crois que (je vous ai parlé) de ça. Donc, sachant que je n'ai plus les règles exactes, mais je crois qu'on a prévu deux réunions publiques dans le processus. Je crois que j'ai répondu de façon assez complète à votre question.

Madame Cordier :

En fait, avec les voisins dans mon quartier, du coup, on est allé sur le site de Géoportail où on a retrouvé des documents changement du PLU de 2011. Et là, en fait, effectivement, le plan inquiète énormément le quartier. Parce que concrètement, sur 100 mètres de long de terrain, on nous prend 80 mètres, donc il nous reste 20 mètres en longueur de jardin. J'ai quand même des voisins qui ont des chevaux, des animaux, tout ça, donc voilà. Et d'ailleurs, sur le document en question, en fait, il était indiqué que c'était dans une prévision d'augmentation de la population à Waziers. Or, en fait, on est plus en diminution qu'en augmentation. Donc voilà.

Monsieur le Président :

Je vais donner la parole à monsieur Michon. Mais effectivement, quand on a validé le PLU et c'était à l'unanimité à l'époque, on avait essayé de se mettre d'accord pour passer, je crois, à 9 000 habitants à l'horizon de la fin du PLU, c'est-à-dire à peu près maintenant, 2020-2022. On en est loin pour différentes raisons. Je ne vais pas forcément rentrer dans ce débat-là aujourd'hui, mais c'était un des objectifs pour une ville, c'est là-dessus qu'on a même travaillé sur notre programme. On a des équipements qu'on veut préserver, mais qui étaient là quand il y avait 2 500 habitants de plus, voire 3 500. Et donc, forcément, il faut aussi, à un moment donné, avoir plus d'habitants pour avoir plus de dotations de l'État et avoir plus de taxes diverses et variées. Et après, sur ce que vous avez vu sur le site, il n'y a rien de nouveau. C'est ce qui... Je me souviens d'avoir assisté à une réunion publique où quelqu'un qui est dans la salle était là aussi, et on avait compris, moi, j'avais compris, j'étais simple participant dans la réunion aussi, qu'il y avait un refus de certains voisins, certains habitants qui avaient des fonds de jardin là-dessus. Donc je crois que du coup, c'est aussi une des raisons pour lesquelles rien ne s'est fait depuis les dix dernières années. Mais en tout cas, il n'y a rien de nouveau. Et je vous l'ai déjà dit, je vous le redis ici publiquement par rapport à ça, c'est un acteur privé qui travaille là-dessus. Mais au moins, je vous ai expliqué, je pense, ce qui pouvait se passer ou ne pas se passer.



Madame Cordier :

C'est juste parce qu'en fait, il y avait 77 logements qui sont prévus sur ces parcelles et il y a 30 % de logements locatifs sur les 77.

Monsieur le Président :

Et alors, ça vous pose un souci ?

Madame Cordier :

Non, mais c'était juste pour... Il y avait quand même du locatif.

Monsieur le Président :

D'accord. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, on ne peut pas comparer ce qui a été fait en 2011, où il n'y avait pas les restrictions, notamment sur les logements sociaux, sur le nombre de logements sociaux, à maintenant où là, la loi nous interdit d'augmenter notre nombre de logements sociaux, sauf par dérogation à ce qu'on avait obtenu sur la Berce-Gayant. Ça, c'est la première question. La seconde question, le PLU est un document de base qui nous permet une orientation, etc. Et dans tous les projets qu'on fait sur les PLU, à un moment donné, il y a des négociations sur les dimensions des terrains. Je prends l'exemple, par exemple, de ce qui va se faire sur l'ancienne casse sauvage et les logements derrière. Il y a eu des négociations, y compris avec les agriculteurs, et on a revu, dans les discussions qu'on a eues, les limites des terrains en fonction des gens. Donc, quand on fait un espace théorique, il peut changer après. C'est quand on a le projet qu'on l'adapte.

Madame Cordier :

On a juste été inquiétés parce que parmi les terrains, parmi les propriétaires, il y a un terrain qui est pour l'instant laissé en friche. C'est un propriétaire qui n'habite pas du tout sur la commune de Waziers. Sébastien Ferenz est déjà intervenu auprès des gens qui voulaient racheter cette partie de terrain pour rallonger leur terrain. Et en fait, apparemment, cette personne-là, elle était au courant qu'il y avait un changement de PLU et elle souhaitait le revendre pour pouvoir faire des logements à cet endroit-là. Sauf qu'en fait, apparemment, il n'y a pas les six mètres de largeur...

Monsieur Michon :

Le PLU s'applique.

Madame Cordier :

Voilà. Mais il n'y a pas les six mètres en largeur pour laisser passer un camion de pompiers éventuellement. Donc normalement, on ne peut pas aller construire là-bas derrière.

Monsieur Michon :

Et dans le PLU qu'on va réviser, on aura les mêmes contraintes. Contraintes de sécurité, même peut-être renforcées.

Monsieur le Président :

Alors, vous aviez de nouvelles questions, Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Alors, une première question, on l'a évoquée rapidement tout à l'heure, mais c'est par rapport à l'école Notre-Dame où effectivement, vous en avez parlé dans le ROB tout à l'heure et dans La

Voix du Nord de ce matin, que vous saviez maintenant ce qu'on pouvait y faire. Le 4 juin, avec madame Parnetzki, on a rencontré le programmiste. Donc, ça fait quand même 10 mois, presque. Et depuis, plus de nouvelles, donc on n'a pas... Est-ce que vous envisagez qu'on ait une communication de ce qui ressort des discussions qu'on a eues de l'étude ? Qu'on en sache un peu plus.

Monsieur le Président :

OK, c'est votre seule question ?

Monsieur Michon :

Alors, ça, c'est ma première. Ma deuxième question, j'ai entendu un bruit, alors vous allez me le confirmer ou me l'infirmier, ou ne pas me répondre aujourd'hui et me le faire par la suite. J'ai entendu parler que vous alliez faire payer les repas des dames qui servent au restaurant et les Atsem. Vrai, pas vrai ? Je ne sais pas.

Quoi que ce soit, ce que j'aimerais, c'est savoir.

Monsieur le Président :

La deuxième question, je ne peux vraiment pas y répondre, je n'ai pas tous les éléments pour le faire. Et la première, je ne vais pas y répondre non plus, mais simplement vous dire qu'effectivement, puisqu'on est dans le rapport d'orientation budgétaire, je le rattache à ça pour vous y répondre, c'est que l'aspect réglementaire, on a eu des échanges assez nombreux avec le sous-préfet, le précédent et le nouveau, pour faire acter des choses dans des réunions, y compris avec l'exploitant du site Seveso juste à côté. C'est pour ça que ça a pris un peu de temps, mais effectivement, là, on va pouvoir vous faire un retour et travailler là-dessus les prochaines semaines et prochains mois, avant l'été, pour vous donner quelques informations là-dessus. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Vous voyez que vous adaptez les règles quand ça vous arrange et quand ça vous chante. Si, parce que normalement, si vous vous en étiez tenus à ce que vous aviez dit la dernière fois, vous preniez note des questions et vous répondez plus tard. Mais là, vous commencez à répondre. Voilà, on change encore. Quand j'ai la réponse, je réponds, mais...

Monsieur le Président :

Madame Poulain, pas du tout.

Monsieur Michon :

Excusez-moi, mais le règlement intérieur permet les deux. Il peut ou me répondre tout de suite, ou me répondre au prochain conseil ou même me répondre par écrit.

Madame Poulain :

C'est parce qu'au dernier conseil municipal, la règle avait changé. Du coup, on ne sait plus trop sur quel pied danser avec vous.

Monsieur le Président :

Mais si, je vous ai expliqué que c'était... La question, c'est : "Qu'est-ce qu'on va faire de ça ?" Je vais vous répondre dans quelques mois. Je ne vous ai pas répondu. Je vous ai dit qu'on allait y répondre plus tard. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses avant de passer à l'Ukraine ? Monsieur Bachiri ? S'il vous plaît, encore un peu de patience.

Monsieur Bachiri :

La question des dames de service qui allaient payer la cantine, j'allais la poser, du coup, je ne

vais pas la poser comme ça. Je ne vais même la poser du tout. Je vais simplement vous dire deux choses qui commencent un peu à me gêner dans ce qui se fait au sein de la mairie. Comment se fait-il qu'il y ait autant d'informations qui puissent fuiter et que vous n'ayez pas, vous, validées ? Je commence à me poser un problème avec ça. Le centre social, je pense qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Quand on comparera les deux conventions, on y arrivera. La remarque faite par monsieur Michon, j'allais y aller, il a été plus rapide que moi. On va dire que c'est l'expérience, très bien. Comment se fait-il qu'on puisse avoir un degré d'information et vous qui êtes tous les jours dans cette mairie, vous ne les avez pas ?

Monsieur le Président :

Ce ne sont pas des informations, effectivement, ce sont des bruits de couloirs, des radios chiottes, comme disait Monsieur Michon à une époque. Je peux vous apporter une réponse très précise. Vous me faites écho des... voilà, mais je veux vous répondre le plus précisément possible.

Monsieur Bachiri :

Donc on a eu la réponse. Il n'y en a pas, puisque c'est radio chiottes.

Monsieur le Président :

Je propose de passer à un sujet plus sérieux.

Monsieur Michon :

C'est par rapport à radio chiottes, d'ailleurs, que je l'ai posée avec beaucoup de prudence.

Monsieur le Président :

Je voudrais qu'on termine là-dessus. Je pense que tous les élus de tous les groupes ont montré leur solidarité pour le peuple ukrainien de différentes façons ces derniers jours, depuis le 24 février. Au niveau de la Ville, ce qui a été mis en place, pour faire un petit point là-dessus, c'est qu'on a aidé l'association et on continue d'aider la Clé de l'espoir avec la mise à disposition gracieuse du local à l'arrière du local Bordeu depuis un petit moment, y compris avec l'assurance dont on a parlé tout à l'heure. C'est un bel avantage en nature, et on est contents qu'ils puissent se servir de ce bâtiment-là pour ce qu'ils font. Je crois qu'un camion est parti tout à l'heure encore. D'autres éléments seront relayés sur la page Facebook. C'est très rare que la Ville relaie des publications directes d'une association. On l'a fait exceptionnellement pour celle-ci pour les circonstances. Je redis qu'ils acceptent les dons de produits médicaux, sanitaires, d'entretien. C'est un partenaire fiable. On a pu aussi s'en assurer. On les connaît depuis longtemps ici à Waziers, mais sur un sujet comme ça, quand les choses partent, on veut être sûr que ça ne finisse pas au bord de la route, en Pologne ou ailleurs. Il faut que ça arrive aux personnes qui en ont vraiment besoin. Une chose qui a été faite aussi, c'est permettre aux personnes de s'inscrire par mail sur le site de la Ville. Vous écrivez à [contact@marie-waziers.fr](mailto:contact@marie-waziers.fr). Vous pouvez exprimer les possibilités que vous avez d'accueillir des personnes chez vous de façon plus ou moins longue. On ne sait pas si c'est 15 jours ou plus, sachant que Monsieur le sous-préfet, François-Xavier Bieuville, a mis en place un relais. Il a encouragé les maires à le faire. Ça part ensuite sur une adresse, mais c'est la mairie qui doit faire l'enregistrement pour vérifier avec les personnes que c'est complet, on fait un fichier et on l'envoie. On l'a invité aussi à faire un don personnel sur le site de la Fondation de Lille, puisque la maire de Lille est très active sur le sujet et on sait que ça peut aller directement là-bas. On a évoqué tout à l'heure les enfants qui pourraient être accueillis cet été dans ce cadre-là. Si c'était le cas, au moins ce sera facile pour eux et ils pourront y aller gratuitement. Plus anecdotique, il y a des drapeaux qui sont sur l'Hôtel de Ville depuis lundi, c'était difficile de s'approvisionner. On a reçu aussi une demande du groupe Engagés pour Waziers pour proposer une motion, mais on avait déjà commencé à travailler sur quelque chose, donc on vous a mis sur la table une motion de soutien qui est assez... je vous propose de la lire. Du coup, pour aborder les choses ensemble, c'est aussi, comme la ville de Douai, de faire une

subvention exceptionnelle à la Protection civile. Effectivement, on aurait pu le donner à (inaudible) qui est recommandée par l'Association des maires de France. Celle de la Protection civile, c'est aussi une recommandation de l'Association des maires de France. Et puisque là, on vous propose 1 500 euros pour venir en aide au peuple ukrainien, on va aussi profiter du calendrier où on a un conseil d'administration du CCAS le 24 mars, parce qu'on a été aussi sollicités par le Secours populaire dont on parlait tout à l'heure, à titre national, pour les aider. Donc, faire un don aussi à ce moment-là, probablement du même montant, on verra aussi en fonction, d'ici deux semaines, le 24 mars, c'est dans deux semaines, comment les choses ont évolué, ce qui fera, du coup, un don total de 3 000 euros, 1500 ici et 1500 par le biais du CCAS. Je vous propose de lire cette motion pour ensuite la voter, si vous en êtes d'accord. Je vous proposerai aussi de faire un petit moment de recueillement après. Techniquement, ce sera par le téléphone de monsieur Dogimont, mais voilà, on jouera les premières notes de l'hymne ukrainien.

### **Motion de soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien.**

#### Monsieur le Président :

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire d'envergure contre l'Ukraine. Cette agression de la Russie non provoquée par l'Ukraine, pays souverain et indépendant, constitue une violation flagrante du droit international. Vladimir Poutine a ainsi délibérément décidé de bafouer la souveraineté de l'Ukraine et porte une atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe. En ces jours sombres, nos pensées vont au peuple ukrainien, à ces femmes, ces hommes et ces enfants innocents qui craignent pour leur vie. Nous appelons également la Russie à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. Nous appelons à la protection et au respect de tous les civils. Nous soutenons le droit au peuple ukrainien de vivre dans un pays en paix, prospère et souverain. Par cette motion, la commune de Waziers condamne l'entrée en guerre de la Russie, exprime toute sa solidarité envers les Ukrainiennes et les Ukrainiens, les soutient dans leurs difficultés sur place et accompagne leur intégration. Voilà, est-ce que les groupes souhaitent intervenir par rapport à cette... ?

J'avais proposé un moment de recueillement, mais si les groupes veulent s'exprimer... Alors, oui, pas de remarques avant de passer au vote ? S'il vous plaît, Madame Poulain, allez-y. Après, Monsieur Michon.

#### Madame Poulain :

On se félicite, évidemment, d'avoir au moins pu être d'accord sur ce sujet qui pour moi, ne méritait pas de division. On avait fait une proposition, je suis un peu déçue de ne pas l'avoir trouvée sur la table, on aurait pu échanger sur les deux, je trouve que ce n'est pas très démocratique, mais bon... On avait proposé, notamment, une somme un peu plus conséquente. Alors, j'entends que vous allez proposer une nouvelle motion d'aide, une proposition d'aide au CCAS. Je vous demanderai si c'est possible de revoir la somme d'un montant un peu plus conséquent dans la mesure où en plus, je pense savoir que vous avez une petite caisse de secours de solidarité au niveau du CCAS qui peut servir à ça. Je pense qu'on en a plus que jamais besoin, donc si on peut faire un geste supplémentaire, ce sera le bienvenu.

#### Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

#### Monsieur Bachiri :

Pardon. Pourtant, il est à ma gauche, j'aurais dû le voir. Juste pour rebondir plus sérieusement. Enfin, plus sérieusement... on ne peut être que sérieux sur ce sujet-là.

On voit bien les préfets, puisque je suis allé sur le site du ministère de l'Intérieur et sur celui du préfet. D'ailleurs, c'est la prise de parole du préfet de l'Hérault, ce matin, qui parlait sur la chaîne

23, Apolline de Malherbe, il était 6 h 15 du matin. Il demandait que les familles n'envoient plus, si ce n'est des produits de première nécessité, mais finalement, du monétaire. C'est ce dont on a besoin, en fait. Aujourd'hui, l'Ukraine a besoin de ça. C'est aussi pourquoi on avait proposé le lien qui est poussé par le ministère de compétences, parce que c'est à cet endroit-là que l'argent va arriver et c'est comme ça qu'il va être redistribué aux familles qui vont arriver sur le territoire. On ne va pas discuter la somme. On a mis 10 000. On s'était même dit, à un moment donné : est-ce que la pige n'est pas à un euro par habitant ? Finalement, c'est ça. Est-ce qu'on ne peut pas être la ville qui envoie un petit message ? Est-ce que les trois groupes qui sont ici, mais au-delà des trois groupes, j'espère, 28 humanistes, excusez-moi de faire ça parce que je ne peux pas faire autrement, (peuvent) demander à l'Agglo d'être à la hauteur, d'être au rendez-vous de la situation et peut-être de venir l'abonder aussi ? On est sur une situation qui n'est pas neutre. C'est bien de venir à une manifestation, mais ce qui se passe aujourd'hui n'est pas rien. Si on est tous d'accord pour dire que ce que Monsieur Poutine a fait est honteux, alors, on doit être aussi à côté de ceux qui le subissent de plein fouet. C'est aussi notre responsabilité. Pendant deux jours, j'ai été en CSE central, je n'ai pas lâché le morceau, ça s'est passé hier, avec ma direction puisqu'on a des magasins en Russie et en Ukraine. J'ai défendu l'idée. Il y a un budget qui va être alloué parce que les entreprises et la galaxie Mulliez ont le fric pour le faire. Je suis monté au créneau. Il y a un budget qui va être... mais bon, c'est une entreprise qui peut se le permettre, mais surtout, ce sont les nôtres qui sont là-bas. Mais nous, si on doit regarder ce côté, humainement parlant, je ne sais pas si ce sont 6 500 euros qu'il faut donner ce soir. Est-ce qu'on ne peut pas dire : "La poire, elle est au milieu, on va à 5 000", puis vous regarderez de votre côté, avec le CCAS, pour l'abonder et que ça ressemble à un euro par habitant. Vous voyez ce que je veux dire ? Si ce n'est pas ici, sur ce budget-là, parce que c'est plus facile de le faire sur le CCAS parce qu'il y a une roue de secours là, on inverse le truc. Mais est-ce qu'on ne peut pas être à cette idée d'un euro par habitant qui aurait du sens et pour le coup, on rendrait service à des gens ?

Monsieur le Président :  
Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

C'est une intervention qui va dans le même sens. D'abord, nous satisfaire que tous ensemble, on soit unis sur cette question-là. C'est quand même très, très important. Et puis, c'est sur le montant de l'aide, je crois qu'on a les moyens dans la Ville, ou alors je n'ai rien compris au (dogme) aujourd'hui. Excusez-moi. Mais on a vraiment les moyens, d'après ce que vous nous avez expliqué depuis tout à l'heure, de mettre une somme plus conséquente que les 1 500 euros. Ça ne va pas ruiner la ville. Ça ne va pas remettre en question les investissements, etc. 1 500 euros, ce sont 1 500 repas à un euro. Monsieur Dogimont qui a voté les deux euros, on va lui reprendre de ce côté-là. Je crois qu'il y a vraiment moyen de faire mieux que 1 500 euros. Effectivement, si on pouvait au moins faire 5 000 euros en ce qui concerne le conseil municipal et 2 500 au CCAS, on aurait les un euro par habitant. Ce serait aussi symbolique.

Monsieur le Président :

Merci pour vos interventions. Dans tous les cas, ça reste très symbolique. Il faudrait que toutes les villes le fassent, ça serait formidable. Si je me tourne vers le visage du groupe VIA Waziers, votre proposition me va bien, c'est-à-dire 5 000 ce soir pour la Protection civile et au moins 2 500 pour le Secours populaire au CCAS, et puis on verra si les administrateurs sont d'accord, mais j'espère que ce sera le cas. Monsieur Idlhaj et Madame Desort y sont, nous, on y est, Madame Charlet et Madame Frasca. C'est peut-être une bonne façon de voir les choses. Devant cette unanimité ce soir, je vous propose de faire ce geste-là. Ça me paraît une bonne chose.

Applaudissements.

Sur la motion, on va passer au vote s'il vous plaît. Encore 30 secondes de votre attention. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci. On est de tout cœur avec le peuple ukrainien. Je ne l'ai pas forcément dit beaucoup, mais quand on dit : "exprime toute sa solidarité et les soutient dans leurs difficultés sur place", c'est notamment grâce à l'action de l'association dont on a parlé.

### **Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Président :

Ensuite, du coup la subvention exceptionnelle à la Protection civile, en remplaçant le chiffre de 1 500 par 5 000. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité également. Merci beaucoup.

Je vous propose qu'on se lève pour 30 secondes de silence en mémoire aux victimes.

Vous aurez l'occasion de l'entendre plus longtemps bientôt. Je vous signale également de ne pas oublier de signer les documents et je vous donne rendez-vous dimanche pour le concert de gala à l'étage ici, à 16 heures.

Merci à tous et bonne soirée.